



UNION INTERPARLEMENTAIRE

INTER-PARLIAMENTARY UNION

# Informations Constitutionnelles & Parlementaires

*Revue semestrielle de l'Association  
des secrétaires généraux des Parlements*

Souhaits de bienvenue et présentation du système parlementaire angolais  
(*Pedro Agostinho de NERI, Angola*)

Intelligence artificielle au parlement et rôle du secrétaire général : une stratégie en six étapes  
(*Sarah DAVIES, Royaume-Uni*)

Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle  
(*Dr Michael SCHÄFER, Allemagne*)

Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle  
(*Naim ÇOBAN, Türkiye*)

Plus forts ensemble. De la coopération entre les administrations parlementaires  
(*Dr Georg KLEEMANN, Allemagne*)

La coopération parlementaire entre les parlements lusophones  
(*Albino de AZEVEDO SOARES, Portugal*)

La coopération entre administrations parlementaires »  
(*Philippe DELIVET, France*)

La coopération entre les administrations parlementaires  
(*Damien CESSÉLIN, Assemblée parlementaire de la francophonie*)

La communication au Parlement : de nouveaux défis à l'ère du numérique  
(*Rui PEREIRA COSTA, Portugal*)

Bâtir un parlement ouvert : favoriser la transparence et la responsabilité  
(*Steejit TAIPIBOONSUK, Thaïlande*)

Renforcer le contrôle parlementaire et la responsabilité : recommandations de la commission d'enquête judiciaire sur les allégations d'ingérence de l'État dans le secteur public  
(*George XOLILE, Afrique du Sud*)

*Promouvoir la transparence et la responsabilité des parlements grâce à une meilleure communication institutionnelle*  
(*Edgar SEQUEIRA MARTINS, Timor Leste*)

Le renouveau de la démocratie représentative en période de crise : défis et opportunités (*débat général*)

Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle  
(*Mahmoud ETMAN, Egypte*)

Les relations entre l'administration et les parlementaires (*débat général avec groupes informels de discussion*)

Les changements au Parlement suite à la pandémie  
(*Ahmed MANNA, Egypte*)

Les changements au Parlement suite à la pandémie  
(*Shri Sumant NARAIN, Inde*)

## **UNION INTERPARLEMENTAIRE**

### **Buts**

L'Union interparlementaire, dont le statut international est reflété dans un accord de siège conclu avec les autorités fédérales suisses, est la seule organisation groupant les Parlements à l'échelle mondiale.

Le but de l'Union est de favoriser les contacts personnels entre les membres de tous les Parlements et de les réunir dans une action commune, à l'effet de faire collaborer leurs Etats respectifs à l'affermissement et au développement des institutions représentatives, ainsi qu'à l'oeuvre de paix et de collaboration entre les peuples, notamment par l'appui accordé aux objectifs des Nations Unies.

A cette fin, l'Union se prononce sur tous les problèmes d'ordre international dont il est possible de promouvoir la solution par la voie parlementaire et fait toutes suggestions en vue de développer l'institution parlementaire, d'en améliorer le fonctionnement et d'en rehausser le prestige.

### **Membres**

Se référer au site Internet de l'Union interparlementaire (<http://www.ipu.org>).

### **Structure**

Les organes de l'Union sont :

1. L'Assemblée, qui se réunit deux fois par an
2. Le Conseil interparlementaire, qui se compose de deux représentants par Groupe affilié ;
3. Le Comité exécutif, qui comprend douze membres élus par la Conférence. Le président du Conseil interparlementaire en est président de droit ;
4. Le Secrétariat de l'Union, qui est le secrétariat international de l'Organisation et dont le siège se trouve à l'adresse suivante :

Union interparlementaire  
5, chemin du Pommier  
Case postale 330  
CH-1218 Le Grand Saconnex  
Genève (Suisse)

**MEMBRES PRÉSENTS**

<b>NOM</b>	<b>PAYS</b>
M. Xolile GEORGE	Afrique du Sud
M. Masibulele XASO	Afrique du Sud
M. Genci GJONÇAJ	Albanie
Dr Georg KLEEMANN	Allemagne
Dr Michael SCHÄFER	Allemagne
M. Pedro AGOSTINHO DE NERI	Angola
M. Mohamed ALMUTAIRI	Arabie Saoudite
M. Alexis WINTONIAK	Autriche
Mme Barbara DITHAPO	Botswana
M. Mauro BARRETO	Brésil
M. Renovat NIYONZIMA	Burundi
M. OUM Sarith	Cambodge
M. Ghislain Junior MORDJIM	République centrafricaine
M. Jean NGUVULU KHOJI	Congo (République Démocratique)
M. Jean MUKUALA BATEKE	Congo (République Démocratique)
M. Ahmed MANNA	Égypte
Dr Omar AL NUAIMI	Emirats Arabes Unis
Mme Afra ALBASTI	Emirats Arabes Unis
M. Kayima KEBEDE	Éthiopie
Mme Jeanette EMBERSON	Fidji
Mme Maija-Leena PAAVOLA	Finlande
M. Cyril NSIAH	Ghana

M. Souleymane TOURÉ	Guinée
M. José Carlos RODRIGUES DA FONSECA	Guinée-Bissau
M. Bienvenido Ekuá ESONO	Guinée équatoriale
M. Victorino Nka OBIANG MAYE	Guinée équatoriale
M. Sherlock E. ISAACS	Guyana, République Coopérative de
M. Alireza Sharifi BARZEGAR	Iran
M. Safwan Basheer Younus AL GERGERI	Irak
M. Sadeq Jumaa HAMEED	Irak
M. Martin GROVES	Irlande
Mme Audur Elva JONSDÓTTIR	Islande
Mme Fiona KALEMBA	Malawi
M. Najib EL KHADI	Maroc
Mme Luvsandorj ULZIISAIKHAN	Mongolie
Mme Lydia KANDETU	Namibie
Dr Bharat Raj GAUTAM	Népal
M. Khalid AL SAADI	Oman
M. Ahmed Mohammed AL NADABI	Oman
M. Paul GAMUSI WABWIRE	Ouganda
M. Tahir HUSSAIN	Pakistan
M. Mohammad Qasim SAMAD KHAN	Pakistan
Dr Remco NEHMELMAN	Pays-Bas
M. Albino de Azevedo SOARES	Portugal
M. Ahmad AL FADALA	Qatar
Mme Sarah DAVIES	Royaume-Uni

M. Sosthène CYITATIRE	Rwanda
M. Domingos José DA TRINDADE BOA MORTE	Sao Tomé and Príncipe
M. Amadou THIMBO	Sénégal
M. Abdelnasir GULED	Somalie
M. Makuc Makuc NGONG	Soudan du Sud
Mme Nenelwa Joyce MWIHAMBI	Tanzanie
Mme Napaporn JAISAJJA	Thaïlande
Mme Steejit TAIPIBOONSUK	Thaïlande
M. Edgar Sequeira MARTINS	Timor Leste
Dr José Pedro MONTERO	Uruguay

#### MEMBRES ASSOCIÉS

M. Damien CESSÉLIN	Assemblée parlementaire de la Francophonie
M. John MUTEKA	Assemblée législative Est-Africaine (ALEA)
M. John AZUMAH	Parlement de la CEDEAO
MMme Boemo SEKGOMA	Forum parlementaire de développement de l'Afrique australe

#### SUPPLÉANTS

<i>(pour M./Mme)</i>	
M. Rustam MAHMUDOVI (pour M. Farid HAJIYEV)	Azerbaïdjan
M. Kibria MAZUMDAR (pour M. K.M. Abdus SALAM)	Bangladesh
M. Jean-Philippe BROCHU (pour M. Eric JANSE)	Canada

M. Juan Pablo GALLEGUILLOS ( <i>pour</i> M. Miguel LANDEROS PERKIC)	Chili
M. Philippe DELIVET ( <i>pour</i> M. Eric TAVERNIER)	France
M. Sumant NARAIN ( <i>pour</i> Mr Pramod Chandra MODY)	Inde
Mme Mellissa ENGLISH ( <i>pour</i> M. Peter FINNEGAN)	Irlande
M. Ryohei IMUTA ( <i>pour</i> M. Fumitake KOBAYASHI)	Japon
M. Ahmed Saad Younes HASHASH ( <i>pour</i> M. Abdualla ALMASRI)	Libye
Mme Filomena GRACHANE ( <i>pour</i> M. Alfredo Vasco NOGUEIRA NAMPETE)	Mozambique
M. Bashir Amine YERO ( <i>pour</i> M. Sani Magaji TAMBAWAL)	Nigéria
Mme Izabela CHENCIAN ( <i>pour</i> M. Mario-Ovidiu OPREA)	Roumanie
M. Naim ÇOBAN ( <i>pour</i> M. Talip UZUN)	Türkiye
M. NGUYEN Manh Hung ( <i>pour</i> M. CUONG Bui Van)	Vietnam

#### AUTRES PRÉSENTS

M. Ahcène DJOUAARA	Algérie
M. Armand PALM	Burkina Faso
M. Ghislain ESSABE	Gabon
M. Gholamreza Nouri GHEZELJEH	Iran
M. Stephen NJENGA	Kenya
M. Efraim JANE	Namibie

Mme Wilmary TSAMAREB	Namibie
M. Rui COSTA	Portugal
M. Korakot KONGTHONG	Thaïlande
M. Kanon SUKPORNCHAIKAK	Thaïlande
M. Stephen KAWIMBE	Zambie
M. Charles N. KADONYA	Assemblée législative Est-Africaine (ALEA)
M. Emiliana TUHOYE	Assemblée législative Est-Africaine (ALEA)
Mme Wawa DAHAS	Parlement panafricain
M. Benoit ONAMBELE	Assemblée parlementaire de la Francophonie
Yapoka MUNGAMA	SADC PF
M. Unaro MANGENDJE	SADC PF

Table des matières

PREMIÈRE SÉANCE .....	10
Mardi 24 octobre (matin).....	10
1. Ouverture de la session.....	10
2. Questions administratives : nouveaux membres .....	10
3. Ordre du jour .....	11
4. Interprétation.....	16
5. Paiement des cotisations.....	16
6. Élections au Comité exécutif .....	16
7. Collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP) et projets de guides ASGP .....	17
8. Nouvelle communication institutionnelle de l'ASGP .....	17
9. Souhais de bienvenue et présentation du système parlementaire angolais par M. Pedro Agostinho de Neri, secrétaire général de l'Assemblée nationale d'Angola .....	17
10. Remarques de conclusion.....	18
DEUXIÈME SÉANCE.....	19
Mardi 24 octobre (après-midi) .....	19
1. Remarques introductives.....	19
2. « L'accueil des nouveaux parlementaires » (Mme Barbara Dithapo et Mme Laurence Marzal) .....	19
3. Communication : Mme Sarah Davies, secrétaire générale adjointe de la Chambre des communes du Royaume-Uni, « Intelligence artificielle au parlement et rôle du secrétaire général : une stratégie en six étapes ».....	20
4. Communication : Dr. Michael Schäfer, Secrétaire général du Bundestag (Allemagne), « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle » .....	29
5. Communication : M. Naim Çoban, secrétaire général adjoint de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle ».....	33
6. Communication : Dr Georg Kleemann, Secrétaire général adjoint du Bundesrat (Allemagne), « Plus forts ensemble. De la coopération entre les administrations parlementaires » .....	36
7. Communication : M. Albino de Azevedo Soares, Secrétaire général de l'Assemblée de la République du Portugal, « La coopération parlementaire entre les parlements lusophones ».....	39
8. Communication : M. Philippe Delivet, Directeur des relations internationales et du protocole du Sénat français, « La coopération entre administrations parlementaires ».....	44
9. Communication : M. Damien Cesselin, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, « La coopération entre les administrations parlementaires » .....	44
10. Remarques de conclusion.....	49
TROISIÈME SÉANCE.....	50

Mercredi 25 octobre (matin) .....	50
1. Remarques introductives.....	50
2. Membres excusés.....	50
3. Ordre du jour .....	51
4. Communication : M. Rui Pereira Costa, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée de la République du Portugal, « La communication au Parlement : de nouveaux défis à l'ère du numérique ».....	52
5. Communication : Mme Steejit Taipiboonsuk, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des représentants de Thaïlande, « Bâtir un parlement ouvert : favoriser la transparence et la responsabilité ».....	57
6. Communication : M. George Xolile, Secrétaire général du Parlement d'Afrique du Sud, « Renforcer le contrôle parlementaire et la responsabilité : recommandations de la commission d'enquête judiciaire sur les allégations d'ingérence de l'État dans le secteur public ». ....	64
6. Communication de M. Edgar Sequeira Martins, secrétaire général du parlement national du Timor Leste « Promouvoir la transparence et la responsabilité des parlements grâce à une meilleure communication institutionnelle » .....	73
7. Débat général : « Le renouveau de la démocratie représentative en période de crise : défis et opportunités » .....	76
8. Remarques de conclusion.....	83
QUATRIÈME SÉANCE.....	84
Mercredi 25 octobre (après-midi).....	84
1. Remarques introductives.....	84
2. Présentation des projets récents du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP par M. Andy RICHARDSON.....	84
3. Présentation des groupes de travail de l'UIP en matière d'action climatique des parlements.....	84
4. Questionnaire sur le rôle du secrétaire général au XXI <sup>ème</sup> siècle : focus sur l'intelligence artificielle, par M. Remco Nehmelman, secrétaire général du Sénat des Pays-Bas .....	85
5. Communication de M. Mahmoud Etman, Secrétaire général du Sénat égyptien, sur « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle » .....	87
6. Élections.....	90
7. Remarques de conclusion.....	91
CINQUIÈME SÉANCE .....	92
Judi 26 octobre (matin).....	92
1. Remarques introductives.....	92
2. Débat général (sous la forme de groupes informels de discussion) : « Les relations entre l'administration et les parlementaires » .....	92
3. Remarques de conclusion.....	93

SIXIÈME SÉANCE.....	94
Jeudi 26 octobre (après-midi) .....	94
1. Remarques introductives.....	94
2. Présentation des développements récents de l'Union interparlementaire.....	94
3. Communication : M. Ahmed Manna, secrétaire général de la Chambre des représentants d'Égypte, « Les changements au Parlement suite à la pandémie » .....	95
4. Communication : M. Shri Sumant Narain, co-secrétaire de la Rajya Sabha d'Inde, « Les changements au Parlement suite à la pandémie ».....	97
5. Questions administratives : présentation du projet de budget de l'Association pour l'année 2024.....	98
6. Ordre du jour prévisionnel de la session de mars 2024 (Genève).....	98
7. Remarques de conclusion.....	99

## PREMIÈRE SÉANCE

Mardi 24 octobre (matin)

Présidence de M. Najib EL KHADI, Président.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 11 HEURES 13.

### 1. Ouverture de la session

**M. le président Najib El Khadi** a ouvert la session et a souhaité la bienvenue aux membres. Il a remercié les hôtes du parlement angolais, et en particulier le secrétaire général M. Pedro Agostinho de Neri, pour leur chaleureux accueil et la richesse du programme proposé à Luanda pour les membres de l'ASGP.

### 2. Questions administratives : nouveaux membres

**M. le président Najib El Khadi** a indiqué que le secrétariat avait reçu plusieurs demandes d'adhésion qui ont été acceptées par le Comité exécutif. Il en a donné la liste :

1. **M. Tenzin THINLEY**  
*Secrétaire général du Conseil national, Bhoutan (remplace M. Chencho TSHERING)*
2. **M. LIM Bunhok**  
*Secrétaire général adjoint de l'Assemblée nationale, Cambodge (remplace M. SRUN Dara)*
3. **M. Damien CHAMUSSY**  
*Secrétaire général de l'Assemblée nationale et de la Présidence, France (remplace M. Michel MOREAU)*
4. **M. Alireza Sharifi BARZEGAR**  
*Secrétaire général du Parlement islamique d'Iran (remplace M. Ali Mohammad GHOLIHA)*
5. **M. Geert Jan HAMILTON**  
*Secrétaire général de la Chambre des représentants, Pays-Bas et membre honoraire de l'ASGP (remplace Mme Simone ROOS)*
6. **Mme Zeydi Cristina ZELAYA DELGADO**  
*Secrétaire générale de l'Assemblée nationale, Nicaragua*

7. **M. Sani Magaji TAMBAWAL**  
Greffier de l'Assemblée nationale, Nigéria (remplace M. Amos OLATUNDE)
8. **Dr. Yahaya DANZARIA**  
Greffier de la Chambre des représentants, Nigéria (remplace M. Francis Chinedu AKUBUEZE)
9. **M. Francis Chinedu AKUBUEZE**  
Greffier du Sénat, Nigéria (remplace M. Dauda Ibrahim EL LADAN)
10. **Dr. Giovanni FORNO FLORES**  
Secrétaire général du Congrès de la République, Pérou (remplace M. José Francisco CEVASCO PIEDRA)
11. **M. Domingos José DA TRINDADE BOA MORTE**  
Secrétaire général de l'Assemblée national, Sao Tomé-et-Principe
12. **Mme Kushani ROHANADEERA**  
Secrétaire général du Parlement, Sri Lanka (remplace M. Dhammika DASANAYAKE)
13. **M. Edgar SEQUEIRA MARTINS**  
Secrétaire général du Parlement national, Timor Leste (remplace M. Adelino A. DE JESUS)
14. **M. Lotfi BELAZI**  
Secrétaire général de la Chambre des députés, Tunisie
15. **M. Talip UZUN**  
Secrétaire général de la Grande Assemblée nationale, Türkiye (remplace M. Mehmet Ali KUMBUZOĞLU)
16. **M. Tom GOLDSMITH**  
Greffier de la Chambre des communes, Royaume-Uni (remplace Sir John BENDER)



Les nouveaux membres ont été *acceptés*.

### 3. Ordre du jour

**M. le président Najib El Khadi** a invité les membres à consulter l'ordre du jour, tel qu'approuvé par le Comité exécutif, disponible sur le site internet de l'Association et projeté sur les écrans de la salle plénière.

Il a indiqué que le Comité exécutif avait autorisé la présentation de deux communications par les secrétaires généraux de trois pays – l'Allemagne, l'Égypte et le Portugal – car il restait suffisamment de place à l'ordre du jour.

**MARDI 24 OCTOBRE**

**09.00 – 10.30**

Réunion du Comité exécutif

**11.00 – 12.30**

Ouverture de la session

Ordre du jour de la session, accueil des nouveaux membres, annonces relatives aux élections, présentation du nouveau site web

Souhails de bienvenue et présentation du système parlementaire angolais par M. Pedro Agostinho de Neri, Secrétaire général de l'Assemblée nationale d'Angola

**14.30 – 14.50**

Point d'étape sur le projet ASGP-IPU, « L'accueil des nouveaux parlementaires » (Mme Barbara Dithapo et Mme Laurence Marzal)

**15.00 - 17.30**

**THÈME : Les compétences des administrations parlementaires en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)**

- Communication : Mme Sarah Davies, secrétaire générale adjointe de la Chambre des communes du Royaume-Uni, « Intelligence artificielle au parlement et rôle du secrétaire général : une stratégie en six étapes »

- Communication : Dr. Michael Schäfer, Secrétaire général du Bundestag (Allemagne), « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle »

- Communication : M. Naim Çoban, secrétaire général adjoint de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle »

- Communication : Mr Mahmoud Etman, Secrétaire général du Sénat égyptien, « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle ».

**THÈME : Coopération entre administrations parlementaires**

- Communication : Dr Georg Kleemann, Secrétaire général adjoint du Bundesrat (Allemagne), « Plus forts ensemble. De la coopération entre les administrations parlementaires ».

- Communication : M. Philippe Delivet, Directeur des affaires internationales du Sénat français, « La coopération entre administrations parlementaires »

- Communication : M. Albino de Azevedo Soares, Secrétaire général de l'Assemblée de la République du Portugal, « La coopération parlementaire entre les parlements lusophones »

- Communication : M. Damien Cesselin, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, « La coopération entre les administrations parlementaires »

**19.30 – 22.00**

Soirée culturelle de l'UIP, Baia Luanda

**MERCREDI 25 OCTOBRE**

**9.00 – 9.45**

Réunion du Comité exécutif

**10.00 – 11.30**

**THÈME : Promouvoir la transparence et la responsabilité des parlements grâce à une meilleure communication institutionnelle**

- Communication : M. Rui Pereira Costa, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée de la République du Portugal, « La communication au Parlement : de nouveaux défis à l'ère du numérique ».

- Communication : M. Alireza Sharifi Barzegar, Secrétaire général du Parlement islamique d'Iran, « Transparence et responsabilité : les deux composantes nécessaires à une gestion optimale des administrations parlementaires »

- Communication : Mme Steejit Taipiboonsuk, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des représentants de Thaïlande, « Bâtir un parlement ouvert : favoriser la transparence et la responsabilité »

- Communication : M. Xolile George, Secrétaire général du Parlement d'Afrique du Sud, « Renforcer le contrôle parlementaire et la responsabilité : recommandations de la commission d'enquête judiciaire sur les allégations d'ingérence de l'État dans le secteur public ».

**11.30 - 12.30**

**DÉBAT GÉNÉRAL : Le renouveau de la démocratie représentative en période de crise : défis et opportunités ?**

Modérateur : M. Georg Kleemann, secrétaire général adjoint du Bundesrat

- Quels sont les défis auxquels la démocratie représentative doit faire face ?
- Faut-il modifier les pratiques des parlements pour s'adapter au monde moderne ?

- Comment les parlements peuvent-ils renouveler la démocratie représentative ?

**14.30 – 16.00**

Conférence conjointe ASGP-UIP : La transformation numérique des parlements

**16.00 - 16.20**

Présentation des projets récents du Centre pour l'innovation au parlement (CIP) par M. Andy Richardson

**16.20 - 17.30**

Présentation des projets récents de l'ASGP :

- Groupes de travail de l'UIP en matière d'action climatique des parlements, en amont de la COP28

- Guide sur le rôle du Secrétaire général au XXI<sup>e</sup> siècle : focus sur l'intelligence artificielle (M. le vice-président Remco Nehmelman)

**17.00**

Heure limite de dépôt des candidatures pour l'élection destinée à pourvoir deux postes de membre ordinaire au Comité exécutif

**19.00 - 22.00**

Réception offerte par le secrétaire général de l'Assemblée nationale d'Angola, M. Pedro Agostinho de Neri

**JEUDI 26 OCTOBRE**

**9.00 – 9.45**

Réunion du Comité exécutif

**10.00 - 12.30**

**DÉBAT GÉNÉRAL avec groupes informels de discussion : Les relations entre l'administration et les parlementaires**

Modérateur : M. José Pedro MONTERO, second secrétaire général du Sénat d'Uruguay

- Est-il nécessaire de définir des règles pour encadrer les relations entre le personnel administratif des Parlements et les parlementaires (ex : codes de conduite, rôles clairement définis, etc. ?)

- Comment le contexte politique dans lequel travaillent les parlementaires (mandats courts, contrôle par les médias, pression de la part des partis) influence-t-il leur relation avec l'administration ?

- L'environnement politique justifie-t-il que les règles appliquées au sein des parlements soient distinctes des règles appliquées dans d'autres cadres de travail ?

Les secrétaires généraux échangeront informellement sur le thème du débat général au sein de groupes linguistiques (français, anglais, arabe, espagnol). Un rapporteur présentera, pour chaque groupe, les conclusions.

Présentation des conclusions par chaque rapporteur en plénière

**14.30 – 15.00**

Présentation sur les développements récents au sein de l'UIP

**15.00**

Présentation sur les développements récents au sein de l'UIP

Présentation des candidats et, éventuellement, élection destinée à pourvoir les deux postes de membre ordinaire du Comité exécutif

**THÈME : Quels changements la pandémie a-t-elle installé durablement dans les parlements ?**

- Communication : M. Ahmed Manna, secrétaire général de la Chambre des représentants d'Égypte, « Les changements au Parlement suite à la pandémie »

- Communication: Shri Sumant Narain, co-secrétaire de la Rajya Sabha d'Inde, « Les changements au Parlement suite à la pandémie »

- Questions administratives
- Présentation du projet de budget 2024 de l'Association
- Projet d'ordre du jour de la session de printemps 2024

**17.00**

Clôture de la session



L'ordre du jour a été *accepté*.

**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres ayant proposé de présenter une communication, puis a indiqué que le Comité exécutif avait décidé de reconduire les limites habituelles de temps de parole pour les réunions : dix minutes pour les modérateurs introduisant un débat général, et dix minutes supplémentaires en conclusion ; dix minutes pour les personnes présentant une communication – ce temps n'incluant pas les questions et réponses ; cinq minutes pour les autres interventions.

Il a invité les membres à réfléchir à des idées de thème ou de débat général pour la session de printemps.

#### 4. Interprétation

**M. le président Najib El Khadi** a indiqué que l'interprétariat serait assuré en français et en anglais – les deux langues de travail de l'ASGP –, en arabe, grâce au soutien de l'Association des secrétaires généraux des parlements arabes, ainsi qu'en portugais et en turc. Il a rappelé que les membres ne peuvent s'exprimer que dans l'une des langues faisant l'objet d'interprétation simultanée.

Il a indiqué que l'ASGP expérimenterait une nouvelle plateforme d'interprétation à distance, Zoom, à Genève, en mars 2024. Cette nouvelle plateforme aura pour effet de réduire le coût pour les parlements souhaitant bénéficier d'un service d'interprétation à leurs propres frais au cours des sessions.

#### 5. Paiement des cotisations

**M. le président Najib El Khadi** a indiqué que la plupart des membres étaient à jour du paiement de leurs cotisations et a invité tout membre ayant un doute à vérifier la situation de son assemblée auprès du secrétariat.

Il a enfin rappelé que le Règlement de l'Association prévoit une procédure de suspension de l'adhésion après trois années de cotisations impayées, et de privation du droit de vote après deux années de cotisations impayées.

#### 6. Élections au Comité exécutif

**M. le président Najib El Khadi** a précisé que deux postes de membre ordinaire du Comité exécutif étaient actuellement vacants, et que des élections seraient organisées si plus de deux candidatures étaient déposées.

Il a précisé que la date limite de dépôt des candidatures était fixée au mercredi 25 octobre 2023, à 17 heures, et que l'éventuelle élection aurait lieu le lendemain.

Il a invité les membres à consulter la note relative aux élections publiée sur le site internet, qui rappelle toutes les règles pour se porter candidat et pour voter aux élections.

Il a ensuite rappelé que le règlement de l'ASGP prévoit que la composition du Comité exécutif doit respecter une représentation la plus équilibrée possible des zones géographiques et des deux langues officielles de l'Association, et qu'il convient de veiller à ce que les femmes y soient suffisamment représentées. Il a souligné que les candidats sont traditionnellement des membres actifs de

l'Association. Il a également invité les membres à consulter la composition actuelle du Comité exécutif sur le site internet de l'association.

Il a enfin rappelé que seuls les membres à jour du paiement de leurs cotisations peuvent être candidats et voter aux élections. Il a indiqué que les membres concernés seraient contactés par le secrétariat en amont de l'élection.

#### **7. Collaboration avec l'Union interparlementaire (UIP) et projets de guides ASGP**

**M. le président Najib El Khadi** a indiqué que la collaboration de l'ASGP avec l'UIP se poursuivrait lors de cette session, avec l'organisation de plusieurs rencontres entre les deux organisations. Ces rencontres sont prévues à l'ordre du jour.

#### **8. Nouvelle communication institutionnelle de l'ASGP**

**M. le président Najib El Khadi** a annoncé que la communication de l'ASGP s'était modernisée, avec un nouveau site internet ([www.asgp.co/fr](http://www.asgp.co/fr)) et un nouveau logo décliné dans les deux langues officielles de l'Association.

**Mme Elektra Garvie-Adams, co-secrétaire**, a présenté brièvement les principales fonctionnalités du site internet.

#### **9. Souhais de bienvenue et présentation du système parlementaire angolais par M. Pedro Agostinho de Neri, secrétaire général de l'Assemblée nationale d'Angola**

**M. Pedro Agostinho de Neri** a présenté le système parlementaire angolais.

Sa présentation est disponible, en portugais, sur ce lien : <https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/11/Pedro-de-Neri-Powerpoint.pdf>



**M. le président Najib El Khadi** a remercié M. Pedro Agostinho de Neri pour sa présentation et l'a remercié pour son geste de demande de minute de silence en l'honneur des victimes du tremblement de terre au Maroc.

**M. Pedro Agostinho de Neri** a offert un livre sur l'histoire du parlement angolais au président de l'ASGP [*Applaudissements*].

10. Remarques de conclusion

**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres et les a invités à se réunir à 14 heures 30 pour la suite des travaux.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 20.**

## DEUXIÈME SÉANCE

Mardi 24 octobre (après-midi)

Présidence de M. Najib EL KHADI, Président.

---

LA SÉANCE EST OUVERTE À 14 HEURES 40.

### 1. Remarques introductives

**M. le président Najib El Khadi** a accueilli les membres à la deuxième séance de la session et a présenté l'ordre du jour de l'après-midi.

### 2. « L'accueil des nouveaux parlementaires » (Mme Barbara Dithapo et Mme Laurence Marzal)

**Mmes Barbara Dithapo et Laurence Marzal** ont indiqué que le projet avait commencé par une courte étude en français, conduite dans treize parlements francophones, notamment au Tchad (2021), en Haïti (2022) et à Djibouti (2023).

Les réussites et les points d'amélioration de cette étude ont été présentés à l'ASGP lors de la 145<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. En mars 2023, lors de la 146<sup>ème</sup> Assemblée qui s'est tenue à Bahreïn, l'ASGP a convenu de procéder à une étude plus importante sur ce sujet, qui serait envoyée à l'ensemble des secrétaires généraux membres de l'ASGP.

Mme Barbara Dithapo, secrétaire générale de l'Assemblée nationale du Botswana et membre du Comité exécutif, a été désignée par ce dernier pour assurer le suivi de ce projet entre l'ASGP et l'UIP.

Ce projet poursuit trois objectifs : vérifier comment les parlements se préparent à l'accueil des nouveaux députés en couvrant l'environnement réglementaire, les activités préalables à l'accueil et les processus de prestation de serment, le cas échéant ; vérifier l'efficacité des activités de renforcement des capacités ; vérifier, enfin, la pertinence et l'adéquation des programmes mis en place.

Le questionnaire s'efforcera de recueillir les bonnes pratiques des parlements afin d'établir une approche comparée des mesures mises en place dans les différents parlements, et ainsi améliorer les procédures d'accueil des nouveaux députés dans l'ensemble des pays membres de l'Union interparlementaire.

Le questionnaire final sera envoyé au cours de la dernière semaine de novembre 2023, avec un objectif de 80 % de réponses de la part des membres de l'ASGP.

**M. le président Najib El Khadi** a relevé que ce projet était important car le premier contact entre l'administration parlementaire et les parlementaires constitue un moment très sensible pour l'administration. Il a incité les secrétaires généraux à assurer le suivi des réponses au questionnaire qui serait envoyé après la session.



## THÈME : LES COMPÉTENCES DES ADMINISTRATIONS PARLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET D'UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

3. Communication : Mme Sarah Davies, secrétaire générale adjointe de la Chambre des communes du Royaume-Uni, « Intelligence artificielle au parlement et rôle du secrétaire général : une stratégie en six étapes »

**Mme Sarah Davies** a présenté la communication suivante :

*Résumé : Ce document présente certaines des stratégies adoptées par le Parlement britannique pour discuter des risques et des opportunités que représentent les derniers développements en matière d'intelligence artificielle (IA). Il s'ajoute au questionnaire diffusé par le Comité exécutif. Je propose aux secrétaires généraux un plan en six points comme point de départ d'un examen de la manière dont leurs parlements utilisent l'IA.*

**Qui parle de l'IA à qui au sein de votre Parlement ? S'agit-il d'une discussion purement "digitale" ? Existe-t-il dans votre Parlement un forum réunissant les personnels intéressés, tels qu'énumérés dans le présent document ?**

**Quelles sont vos sources d'expertise en matière de données et d'IA ? Vos sources s'étendent-elles à des personnels internes aussi bien qu'externes ? Quel rôle jouent vos bibliothèques et vos experts en données ?**

**Votre Parlement a-t-il produit des instructions à l'attention du personnel sur l'utilisation de l'IA générative telle que ChatGPT ? Si oui, sont-elles largement partagées ?**

**Évaluez-vous les opportunités et les risques potentiels liés aux chambres parlementaires dans des domaines clés tels que les questions, l'indexation, la transcription des débats et la législation ?**

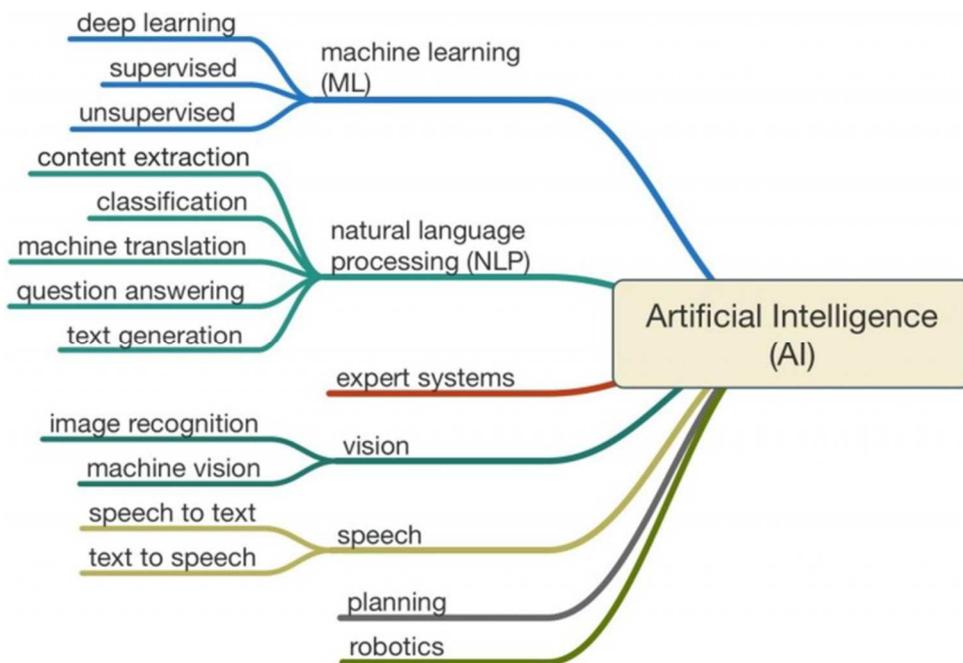
**Votre Parlement a-t-il mis des API à la disposition de ChatGPT, ou a-t-il un calendrier pour la prise d'une telle décision ?**

**Êtes-vous sûr que votre fonction de contrôle dispose de l'expertise nécessaire pour examiner ces développements de manière efficace, et qu'elle est reliée à ceux qui évaluent les implications pour les opérations de front-of-house et de back-office au sein de votre Parlement ?**

## Introduction

1. Le développement de formes d'"intelligence artificielle" et les discussions sur leur potentiel durent depuis des décennies, dans les pas des travaux novateurs du mathématicien Alan Turing dans les années 1950 (d'où le terme de "test de Turing" pour les systèmes d'IA). Nous connaissons tous certaines des formes d'IA les plus utilisées : les algorithmes nous indiquent déjà ce que nous pourrions vouloir regarder, acheter ou lire, et lorsque nous utilisons nos smartphones, nous avons l'habitude de travailler avec des suggestions qui nous sont proposées par le biais de textes prédictifs. Le graphique ci-dessous permet de décomposer certaines des choses dont nous parlons lorsque nous évoquons l'"IA".

**Figure 2 : Exemples d'IA étroite** (*en anglais uniquement*)



2. Les discussions récentes se sont concentrées sur les développements rapides des outils d'IA générative, tels que ChatGPT. Lancé par l'organisation OpenAI en novembre 2022, ChatGPT est un chatbot d'intelligence artificielle construit à partir d'un vaste modèle d'apprentissage linguistique. En mars 2023, OpenAI a lancé GPT-4, dont les performances sont supérieures et qui peut être intégré dans une série d'outils, notamment l'outil de recherche Bing de Microsoft. Cela a permis de mieux faire connaître l'IA en général, à un moment où ces

systèmes de traitement deviennent de plus en plus puissants et où le "big data" est utilisé dans le monde réel pour des systèmes qui touchent notre vie de multiples façons - notation des examens pendant la pandémie, traitement médical des scanners de routine, etc.

3. Plusieurs conférences ont abordé cette question sous l'angle parlementaire (dernièrement le Forum LegisTech - 4e édition : l'émergence de l'IA dans les parlements), une équipe du Parlement européen a exploré les opportunités de l'IA pour le travail de l'institution et un travail législatif intense a eu lieu au sein du Congrès américain (<https://crsreports.congress.gov/product/pdf/R/R47644>).
4. Plusieurs parlements ont produit des études répertoriant leurs expériences et celles des autres, par exemple ce document de recherche du Parlement de Nouvelle-Galles du Sud, [\*The use of artificial intelligence by government : parliamentary and legal issues\*](#) (L'utilisation de l'intelligence artificielle par le gouvernement : questions parlementaires et juridiques).
5. Le récent *Guide sur la transformation numérique des parlements* de l'ASGP-UIP aborde l'IA dans plusieurs contextes : en tant que tendance technologique et en tant que source potentielle de transcription automatique. Le rapport est disponible en quatre langues : [Français](#), [Anglais](#), [Arabe](#) et [Espagnol](#) sur [le site de l'UIP](#). L'UIP organise également un événement spécifique sur les développements législatifs, pour lequel les inscriptions sont actuellement ouvertes : <https://www.ipu.org/fr/event/transformer-les-parlements-lintelligence-artificielle-dans-le-travail-legislatif>

### **Que font les parlements et comment cela affecte-t-il la façon dont nous utilisons l'IA ?**

6. Les parlements créent des mécanismes permettant de prendre des décisions politiques dans un cadre réglementaire stable, mais suffisamment souple pour évoluer et s'adapter. Ils génèrent généralement d'importants volumes de textes et de données par le biais de processus tels que l'adoption de lois, la réception de documents, l'examen de la politique gouvernementale et la transcription des débats et des séances des commissions. Une grande partie de ces informations est publiée et diffusée.
7. Gérer un parlement implique également d'organiser leur fonctionnement administratif, souvent dans le contexte fiscal relativement serré du secteur public. Les parlements sont des organisations multifonctionnelles qui ont sans doute tendance à travailler en vase clos et dont les structures peuvent être lentes à s'adapter aux nouveaux développements. Cela génère donc un risque que la réponse d'une administration à une situation nouvelle (comme celle qui

présente l'IA) se fasse de manière désordonnée et déconnectée. L'un des rôles clés du secrétaire général est d'identifier ces situations inédites et de prendre les mesures nécessaires pour que les bonnes personnes travaillent ensemble, quelle que soit leur équipe au sein du Parlement.

8. À la Chambre des Communes du Royaume-Uni, j'ai identifié ce défi il y a environ six mois et j'ai organisé une série de discussions pluridisciplinaires, qui sont même arrivées à l'ordre du jour de notre conseil d'administration avec des présentations aux hauts fonctionnaires dans le cadre de notre travail sur les "tendances 2030". Ce document présente quelques-uns des résultats et des enseignements tirés de ces discussions.

**Premier point du plan : Qui parle de l'IA à qui au sein de votre Parlement ? S'agit-il d'une discussion purement "digitale" ? Existe-t-il dans votre Parlement un forum réunissant les personnels intéressés, tels qu'énumérés dans le présent document ?**

**Deuxième point du plan : Quelles sont vos sources d'expertise en matière de données et d'IA ? Vos sources s'étendent-elles à des personnels internes aussi bien qu'externes ? Quel rôle jouent vos bibliothèques et vos experts en données ?**

9. Par expérience, nous avons constaté que les fonctions suivantes doivent être représentées autour de la table lors des discussions parlementaires sur l'IA :
  - les spécialistes de la procédure (en particulier ceux qui s'occupent de l'indexation et de la législation, et des processus linguistiques tels que le dépôt de questions).
  - Les équipes de transcription (« Hansard »)
  - Les indexeurs de données (qui peuvent être basés au sein du service bibliothèque ou du service numérique)
  - Les collègues du secteur numérique, notamment développeurs et les spécialistes de cybersécurité et de sécurité de l'information
  - Les experts en gestion de l'information
  - Les collègues du service bibliothèque
  - Les collègues qui soutiennent les commissions parlementaires
  - Eventuellement des rédacteurs juridiques du gouvernement
  - Possiblement un représentant d'un autre Parlement pour partager leurs expériences, éventuellement des leaders numériques du gouvernement, des organisations partenaires ou des directeurs non exécutifs externes.
10. Trois autres principes clefs, peu importe qui prend part aux discussions, sont qu'il doit y avoir **des sceptiques et des enthousiastes autour de la table**, qu'il y ait **une prise de conscience au niveau du directeur général/conseil**

**d'administration des problèmes principaux** (y compris la formation pour les non-experts occupant des postes de direction), et qu'il y ait une prise de conscience du **contexte politique des discussions sur l'IA et des implications potentielles pour les services aux parlementaires.**

11. Certaines formes d'IA peuvent être utilisées pour améliorer l'efficacité des parlements. Ces usages incluent la génération de candidatures pour des emplois (ce qui peut avoir un impact sur le recrutement), le développement de méthodes d'engagement avec le public et d'interaction avec les citoyens, ou encore la gestion administrative ou commerciale. Dans le même temps, il est important de noter que l'IA exacerbe les difficultés rencontrées par de nombreux parlements au moment de recruter du personnel spécialisé dans le numérique, compte tenu des contraintes salariales du secteur public. Ces opportunités et ces risques pourraient faire l'objet d'un document à part entière et ne sont pas abordés en détail ici.

**Troisième point du plan : votre Parlement a-t-il produit des instructions à l'attention du personnel sur l'utilisation de l'IA générative telle que ChatGPT ? Si oui, sont-elles largement partagées ?**

12. L'un des premiers résultats tangibles de notre série de discussions a été la mise en place de nouvelles instructions pour le personnel utilisant l'IA générative au sein de notre Parlement. Il s'agit notamment d'une nouvelle ressource numérique sur l'IA générative et d'instructions personnalisées sur l'utilisation de l'IA générative via des appareils du Parlement. La ressource numérique souligne que « si elles sont bien utilisées, les technologies de l'IA (y compris l'IA générative) ont le potentiel d'apporter des avantages au Parlement, par exemple en améliorant l'efficacité et la productivité et en permettant de nouvelles perspectives et capacités. Cependant, il est important de reconnaître que l'utilisation de ces technologies comporte également des risques et des défis importants, notamment en lien avec la vie privée, la partialité, la sécurité et la responsabilité ».

13. Le détail des instructions est résumé par un tableau des bonnes et mauvaises pratiques :

<b>Bonnes pratiques</b>	<b>A éviter</b>
Se conformer aux instructions actuelles sur l'utilisation des données et sur l'installation de nouveaux logiciels sur les appareils du Parlement. N'oubliez pas la législation sur la protection des données.	N'utilisez pas d'outils d'IA qui revendiquent ensuite des droits de propriété intellectuelle sur le contenu parlementaire saisi.
Être transparent quand des données ont été générées à l'aide de l'IA.	Ne saisissez pas de données personnelles ou d'information sujettes à des restrictions d'accès.

Comprendre ce que l'IA générative sait faire et ce qu'elle ne sait pas faire (par exemple, ce n'est pas un moteur de recherche).	Ne pas utiliser l'IA générative sur un dispositif parlementaire sans tenir compte des conseils et des instructions du service informatique (voir la ressource numérique sur l'IA).
En cas de doute, demander conseil au service informatique (en commençant par les points de contact dédiés).	Ne vous fiez pas aux résultats sans faire preuve de la rigueur nécessaire. Vérifiez auprès des bibliothèques si vous voulez être plus sûr de votre recherche.
Participer à des événements et au forum numérique de discussion pour partager les bonnes pratiques.	Ne saisissez pas d'informations qui pourraient être perçues comme montrant l'aval ou l'intention du Parlement.
Explorer, expérimenter et comprendre l'IA générative en tenant compte de ces conseils et d'autres.	N'utilisez pas d'adresses électroniques du Parlement pour vous inscrire à des services d'IA générative.
Si vous découvrez une utilisation potentielle de l'IA générative dans votre travail, en informer vos collègues du service informatique. En parler d'abord à votre point de contact dédié.	

**Quatrième point du plan : Évaluez-vous les opportunités et les risques potentiels liés aux chambres parlementaires dans des domaines clés tels que les questions, l'indexation, la transcription et la législation ?**

14. Compte tenu de l'omniprésence des textes au sein des parlements, l'IA représente un fort potentiel lié à la gestion de l'information et de son exploitation. Par exemple, l'IA peut-elle contribuer à la rédaction des questions au gouvernement, à l'indexation des précédents procéduraux, au processus de transcription, à la suggestion d'amendements aux projets de loi, ou à tout autre aspect du processus législatif ? Ces discussions n'en sont qu'à leurs débuts à la Chambre des Communes du Royaume-Uni, sauf en ce qui concerne la transcription - le service de transcription Hansard a intégré des éléments d'apprentissage linguistique dans son processus de transcription depuis plus de cinq ans.
  
15. Un défi particulier se pose lorsque les experts en procédure manquent d'expérience numérique et sont tellement occupés par les activités procédurales habituelles qu'il devient difficile de prendre du recul et d'explorer les avantages et les défis potentiels d'un changement de processus. Des questions se posent également sur le calendrier et le rapport qualité-prix. Les parlements doivent-ils être des "adopteurs précoces" ou adopter une approche plus prudente, en suivant d'autres secteurs et en tirant les leçons de leur expérience ? Il existe également un risque que les nombreux opérateurs commerciaux de ce secteur vendent des solutions aux parlements sur la base d'informations incomplètes, les administrations devenant alors trop dépendantes des fournisseurs externes.

16. Les problèmes de réputation liés aux parlements et à l'IA peuvent revêtir d'autres aspects. Des collègues du service audiovisuel se sont inquiétés de la possible diffusion de fausses images (« deepfakes »), bien que cela ne se soit pas encore produit dans un contexte parlementaire au Royaume-Uni.

### Indexation

17. À quoi sert un index ? L'index du journal sert à beaucoup de choses, mais il est en partie destiné à permettre aux fonctionnaires expérimentés de comprendre les règles et d'identifier des précédents. Un index AI pourrait-il faire la distinction entre les motions de procédure, les motions d'attribution de temps et les motions de programme sur les projets de loi, tout en constatant qu'elles appartiennent toutes à la même catégorie ?

### La rédaction de textes législatifs

18. Une discussion anime les spécialistes de la rédaction législative quant à l'utilisation des grands modèles de langage, tant au sein des parlements qu'au sein des services de rédaction législative.
19. La discussion porte sur la prise de décision automatisée, qui implique l'utilisation de systèmes experts, de l'apprentissage automatique ou d'une combinaison des deux. La prise de décision automatisée décompose une décision en un ensemble de règles et de critères suivant une logique "si alors", de sorte qu'une décision peut être comprise comme une sélection, par un algorithme, parmi des alternatives prédéterminées. Le degré d'implication humaine dans une prise de décision automatisée dépend de la position du système sur le spectre allant de l'automatisation partielle à l'automatisation totale.
20. Certaines des questions relatives à la rédaction de textes législatifs et à l'IA portent sur la manière dont un texte législatif particulier peut être transformé en une prise de décision automatisée et sur la manière dont la prise de décision automatisée peut être intégrée dans le processus de rédaction, tandis que d'autres questions portent sur la manière dont cela peut être contrôlé par le Parlement.
21. Les tribunaux se sont prononcés en Australie et ailleurs sur la question de savoir si une décision prise par un système automatisé est une « décision » aux fins du droit administratif, comme dans *Pintarich v Commissioner of Taxation*. Il y a aussi eu une affaire à Singapour (Quoine) qui a examiné la doctrine de l'erreur contractuelle dans le contexte d'une erreur commise sur une plateforme de prise de décision automatisée de crypto-monnaies, la question étant de savoir si une plateforme de prise de décision automatisée

pouvait conclure une transaction ayant un effet juridiquement contraignant, et si oui, comment la connaissance pouvait être attribuée à la plateforme de prise de décision automatisée pour vérifier si un tel accord avait en fait été conclu par erreur.

22. Reflétant le haut niveau d'intérêt pour ces questions, le Pôle sur les données ouvertes et le Pôle sur la gouvernance des TIC de l'Union Interparlementaire, dans le cadre de son centre pour l'innovation au Parlement, organisent un webinaire sur l'IA dans le processus législatif le lundi 30 octobre, auquel il est encore possible de s'inscrire.

<https://www.ipu.org/fr/event/transformer-les-parlements-lintelligence-artificielle-dans-le-travail-legislatif>

**Cinquième point du plan : Votre Parlement a-t-il mis des API à la disposition de ChatGPT, ou a-t-il un calendrier pour la prise d'une telle décision ?**

23. Compte tenu du fait que l'intelligence artificielle fonctionne à partir de bases de données, ce plan met l'accent sur la nécessité pour les parlements de veiller à ce que leurs propres bases de données soient mises à disposition dans un format approprié. D'après les informations disponibles quant aux sources utilisées par ChatGPT, le site du Parlement britannique le mieux classé est [www.api.parliament.uk](http://www.api.parliament.uk) - les autres sites sont très mal classés. Ce site ne contient que des traités et des règlements d'application des lois, mais il est bien structuré et bien connecté, et il est compatible avec GPT.
24. Des travaux en cours au sein du Parlement britannique sur une plateforme de données ouvertes devraient permettre à ChatGPT et à d'autres d'intégrer plus facilement nos informations dans leurs modèles. Il ne s'agira pas seulement d'API, mais aussi d'une manière structurée et connectée de publier les données qui facilitera la tâche de ces outils, ainsi que celle de Google.
25. Les parlements souhaitent-ils que ChatGTP consomme leurs données et comment cela affecte-t-il la manière dont les données sont produites et diffusées ? Le fait de se concentrer sur une API particulière signifie-t-il que les informations produites sont moins accessibles à d'autres utilisateurs, par exemple certains universitaires ?

**Sixième point du plan : Êtes-vous sûr que votre fonction de contrôle dispose de l'expertise nécessaire pour examiner ces développements de manière efficace, et qu'elle est reliée à ceux qui évaluent les implications pour les opérations de front-of-house et de back-office au sein de votre Parlement ?**

26. À la Chambre des Lords, deux commissions travaillent actuellement sur l'IA. L'une a été créée spécifiquement pour mener une enquête sur l'IA dans les systèmes d'armement (elle compte parmi ses membres un ancien secrétaire

général de la Chambre des Communes qui est aujourd'hui un membre de la Chambre des Lords - Lord Lisvane/Sir Robert Rogers). L'autre commission, la Commission Communications et Digital, mène une enquête sur les grands modèles de langage. D'autres commissions de la Chambre des Lords ont mené des enquêtes similaires par le passé : en 2018, une commission d'enquête spéciale a cherché à savoir si le Royaume-Uni était "prêt, désireux et capable" d'utiliser l'IA, et en 2021, la Commission Justice et Affaires Intérieures a publié un rapport sur l'utilisation de l'IA par la police et la justice.

27. À la Chambre des Communes, la Commission Science, Innovation et Technologie a pris les devants avec son rapport de juillet 2023 intitulé *The governance of artificial intelligence : interim report* (La gouvernance de l'intelligence artificielle : rapport intermédiaire), qui présente ce qu'il décrit comme les douze défis de la gouvernance de l'IA.  
<https://publications.parliament.uk/pa/cm5803/cmselect/cmsctech/1769/summary.html> (en anglais uniquement)

28. Les discussions interfonctionnelles que nous menons incluent des collègues et des experts du service des commissions parlementaires, quand bien même nous pourrions faire davantage pour coordonner les travaux dans ce domaine.

## **Conclusion**

29. Le présent document s'appuie sur l'expérience que j'ai acquise, en tant que secrétaire générale adjointe et néophyte dans le monde du numérique, lorsque j'ai organisé des discussions au sein du Parlement sur les défis, les opportunités et les risques liés à l'IA. Dans le cadre de ma maîtrise en psychologie organisationnelle à Birkbeck, Université de Londres, j'analyserai les réactions des administrations parlementaires aux nouveaux mécanismes tels que l'IA, et je serais heureuse de recevoir des commentaires sur ce document et le plan en six points.



**M. Kibria Mazumdar (Bangladesh)** a souhaité savoir si l'intelligence artificielle pouvait être un outil efficace contre les cyberattaques.

**Mme Sarah Davies** a répondu par l'affirmative : l'étude des risques dans l'espace numérique couvre la question des cyberattaques. Elle a souligné qu'elle n'était pas une experte en la matière, mais qu'il est en effet possible d'utiliser l'intelligence artificielle pour contrer ce genre d'attaques. Elle a ajouté que les équipes de cybersécurité sont de plus en plus occupées à lutter contre ce genre d'attaques.

**M. Kibria Mazumdar (Bangladesh)** a ajouté que le Bangladesh a commencé à utiliser les technologies d'intelligence artificielle et en 2024, le parlement bangladais expérimentera également cette technologie.

**Mme Melissa English (Irlande)** a demandé si la Chambre des communes avait recours à l'intelligence artificielle générative pour générer des contenus. Elle a précisé qu'au parlement irlandais, la bibliothèque dispose d'un logiciel d'intelligence artificielle permettant de produire et de corriger des documents. Un document est produit en quelques secondes par l'intelligence artificielle, alors que cela prendrait des heures au personnel pour effectuer une tâche similaire. Elle a souhaité savoir si un tel système existe au parlement britannique.

**Mme Sarah Davies** a relevé que les équipes en charge de la documentation à la Chambre des communes s'intéressent à ce type d'utilisation d'intelligence artificielle, qui permet de produire rapidement des documents standardisés.

Elle a précisé que des versions de l'intelligence artificielle générative sont utilisées par les membres des comités restreints et que, par le passé, certains logiciels ont pu être utilisés pour générer des synthèses de données et ainsi faire gagner du temps au personnel.

Elle a néanmoins relevé que les résultats obtenus avaient suscité un avis mitigé de la part des personnels du service de documentation : selon la nature des données introduites dans le logiciel, les résultats sont plus ou moins fiables. Si un membre du personnel est bloqué sur un sujet et ne sait pas par où commencer, l'intelligence artificielle peut fournir un point de départ, ou une inspiration pour un document.

Il importe néanmoins de rester prudents et de vérifier l'information générée : l'intelligence artificielle générative peut produire des documents superficiels, qui sont en apparence parfaits mais dont les citations ou les allégations sont fausses, voire inventées. De tels documents peuvent être convaincants, or ils ne sont pas justes.

Elle a conclu son propos en soulignant la nécessité de trouver un équilibre entre les avantages de l'intelligence artificielle en termes d'économie de temps, et le risque que les informations fournies ne soient pas correctes.

**4. Communication : Dr. Michael Schäfer, Secrétaire général du Bundestag (Allemagne), « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle »**

**M. Michael Schäfer** a présenté la communication suivante :

« Chers collègues,

Lorsque nous parlons de l'utilisation potentielle de l'intelligence artificielle (IA) au sein du Parlement, nous abordons là un sujet touchant à un endroit particulièrement sensible.

En effet, un Parlement n'est guère la même chose que, par exemple, une classe d'écoliers qui s'amuse à recourir à un bot informatique pour se faire écrire une dissertation sur Charlemagne. Non, l'IA au sein du Parlement, cela veut dire l'IA au cœur de la démocratie.

Il importe alors d'autant plus que nous discutons des possibilités d'utilisation de l'IA au sein du Parlement d'une manière très sensible, précise et critique. À cet égard, il convient de distinguer entre les différents domaines d'application.

Le premier concerne le député lui-même, ce qui offre des possibilités majeures, mais soulève en même temps toute une série de risques et de questions en matière d'intégrité et de responsabilité politiques. Recourir à l'intelligence artificielle pour l'organisation du bureau pose politiquement moins de problèmes que son utilisation pour la préparation de discours ou de tribunes d'un député.

Vaste sujet, sur lequel il y aurait beaucoup à dire. Étant donné que l'utilisation de l'IA dans le cadre de l'exercice du mandat de député ne fait pas partie des sujets discutés en priorité lors de notre réunion des secrétaires généraux et directeurs des administrations parlementaires, je me limiterai aujourd'hui en n'abordant que deux autres sujets qui entrent classiquement dans le champ de travail d'une administration du Parlement : d'une part, l'organisation du Parlement ; d'autre part, le soutien du travail parlementaire sur le fond des sujets.

Là également, dans ces deux domaines, des aspects très intéressants se présentent.

Une étude étonnante menée par un groupe de chercheurs après coopération avec les parlements grec et argentin a identifié plus de 210 possibilités de recourir à l'IA au sein d'un Parlement<sup>1</sup>. Classiquement, il s'agit de questions de gestion des services : ainsi, l'organisation du service de transport pourrait-elle être optimisée par l'IA. Les locaux et l'affectation du personnel pourraient être mieux gérés et organisés. Le service d'accueil des visiteurs pourrait être rendu plus efficace, tout comme la gestion des installations de chauffage et des dispositifs de ventilation.

Et c'est justement ici, avec ce parallélisme qui vient d'être établi entre visiteurs et installations de chauffage, que nous nous trouvons confrontés à un premier point de conflit caché tout à fait central. Est-il réellement souhaitable, est-il même justifiable

---

<sup>1</sup> Cette étude est disponible, en anglais, sur le lien suivant : <https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/10/Academic-article-on-using-AI-for-legislation.pdf>

d'un point de vue éthique, d'analyser, de traiter et de gérer de la même manière l'afflux de visiteurs et l'écoulement des eaux ?

L'intégrité du contenu politique d'un Parlement se trouve-t-elle changée, si ce sont des algorithmes qui fournissent de plus en plus les données servant de base à une prise de décision, voire si ce sont ces algorithmes eux-mêmes qui décident ? Quel est le rôle que nous sommes prêts à concéder aux algorithmes dans le travail parlementaire ?

L'un des principes fondamentaux du Bundestag allemand, c'est la transparence. Elle ne se reflète pas uniquement dans l'architecture du bâtiment tout de verre, mais elle constitue également une condition nécessaire du processus législatif.

De plus en plus de réunions des commissions et d'auditions sont publiques et retransmises sur Internet.

Mais quel est, au juste, l'objet des négociations qui s'y déroulent ? Les citoyens – et notamment aussi les députés – peuvent-ils discerner s'ils délibèrent sur un texte rédigé à l'aide d'IA ?

Et, au fait, de quelle manière l'objet de la délibération a-t-il été élaboré ? Qui a réalisé quels travaux préparatoires ?

En ce qui concerne les parties intéressées et le lobbying, le Bundestag a réalisé un grand pas en avant ces dernières années, lorsqu'il documente dans sa propre base de données des milliers de données, de coordonnées et d'informations sur les finances des groupes d'intérêt enregistrés.

Il est en revanche beaucoup plus difficile d'apporter la démonstration de l'influence de l'IA sur l'élaboration d'un projet de loi. Les services des études du Parlement ont-ils confié à un collaborateur humain ou à l'IA la tâche d'établir un rapport demandé par un député ou une commission ? Dans l'affirmative de la seconde possibilité : selon quels critères et dans quel milieu de recherche l'IA a-t-elle exécuté sa tâche ? Qu'a-t-elle découvert, qu'a-t-elle omis ?

Mais surtout, a-t-elle procédé d'une manière non-partisane et neutre, comme il se doit pour une analyse élaborée par les services des études ?

Nous venons de voir que le sujet de l'utilisation de l'IA touche à de nombreux domaines de l'administration parlementaire. Je suis profondément convaincu que tant en matière administrative que dans le cadre du processus de délibération politique, l'IA révolutionnera et, forcément, bouleversera notre travail à de nombreux égards. La question n'est donc pas de savoir « si » l'IA changera notre quotidien. À la longue, notre travail quotidien au sein du Parlement ne saura plus se

passer de l'IA. Cette dernière rendra notre travail plus facile et plus efficace. Nous ne saurions toutefois pas fermer les yeux face aux risques qu'elle peut engendrer.

Je suis persuadé qu'en définitive, il nous faudra une sorte de code établissant un cadre éthique pour le développement et l'utilisation de l'IA aux fins du travail parlementaire.

Comment l'être humain peut-il préserver son autonomie et garder la maîtrise ? Qui est responsable de quelle étape du travail, qui en gère les processus ? Comment rendons-nous visible l'utilisation de l'IA et la rendons transparente et intelligible pour le peuple souverain ?

Si nous ignorons ces questions, nous risquons de sérieusement porter préjudice au système parlementaire, tant en ce qui concerne sa substance que son acceptation.

La question de l'autonomie de l'humain qui se pose de manière générale lorsque nous discutons et devons trouver une réponse sur le sujet de l'IA se pose avec d'autant plus d'acuité lorsqu'elle touche au Parlement d'un régime libéral et démocratique : car c'est dans cette enceinte que se cristallisent les aspirations, les débats et les élans de tout un peuple. Une IA agissant dans un tel cadre sensible doit être examinée de près.

Autant je suis certain que l'IA pourra soutenir de manière utile et efficace le travail parlementaire, autant je suis également persuadé que nous avons besoin d'un type de contrôle parlementaire à l'encontre de l'IA utilisée au sein des Parlements.

La question est la suivante : comment pouvons-nous garantir que les systèmes d'IA sont mis en place et utilisés en conformité avec les règles parlementaires ?

Ces réflexions stratégiques doivent constituer le fondement dès les premiers pas entrepris. Il est indispensable d'établir un cadre qui respecte les contraintes juridiques, qui est fiable, qui identifie ouvertement les risques qui se présentent, et qui implique toutes les parties prenantes.

Chers collègues, il me tenait particulièrement à cœur de m'exprimer aujourd'hui sur ce sujet.

Non pas pour vous présenter avec fierté les progrès et les solutions que nous avons déjà réalisés au Bundestag allemand dans ce domaine, mais pour attirer votre attention sur les questions et les défis qui nous préoccupent actuellement au Bundestag.

Nous sommes juste au commencement, et nous avançons en tâtonnant. Depuis quelques mois, un groupe de travail spécial créé au sein de notre administration se penche sur la question de l'utilisation de l'IA au Bundestag allemand. Notre objectif

est d'en identifier les champs d'application et de développer des outils pour les cadres et les équipes, afin de poser les bases pour des projets visant l'utilisation de l'IA au cours du processus législatif et au sein de l'administration parlementaire. Ça et là – par exemple pour la rédaction de procès-verbaux ou encore dans le domaine du suivi de la presse – nous avons déjà commencé à tester des applications concrètes de l'IA. Mais plus nous entrons dans la matière, plus les questions soulevées se révèlent complexes.

C'est justement pour cette raison que je suis très reconnaissant que nous ayons accordé à ce sujet primordial une place de choix sur l'ordre du jour de notre conférence. Aucun autre sujet n'a la capacité de bouleverser les Parlements, partout dans le monde. Afin d'assurer que nous orientons les choses dans la bonne direction et que nous restions à tout moment les maîtres de l'évolution ultérieure, il importe d'entretenir une coopération internationale étroite dépassant le cadre des seuls Parlements.

Je me réjouis alors des échanges intéressants, féconds et continuels sur l'intelligence artificielle au sein de nos Parlements.

Je vous remercie de votre attention.



**M. Michael Schäfer** a conclu sa communication en espérant que le débat pourrait être poursuivi après la réunion d'aujourd'hui, et a souhaité qu'un réseau de secrétaires généraux puisse être constitué sur le sujet.

**M. le président Najib El Khadi** a remercié l'orateur et a demandé des clarifications concernant les dérapages et les risques de l'utilisation de l'intelligence artificielle au sein des parlements, qui peuvent fausser la procédure parlementaire.

**M. Michael Schäfer** a donné l'exemple de la transparence pour les parlementaires ayant reçu un mandat. Il a expliqué que leur implication dans le travail législatif doit rester personnelle et ne doit pas être remplacée par le travail d'une machine – l'intelligence artificielle. Il s'est dit convaincu que cela pourrait arriver, et que ce ne serait pas souhaitable.

5. Communication: M. Naim Çoban, secrétaire général adjoint de la Grande Assemblée nationale de Türkiye, « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle »

**M. Naim Çoban** a présenté la communication suivante :

## **« Introduction**

La Grande Assemblée Nationale de Türkiye a toujours été une institution qui utilise les moyens technologiques existants de la meilleure façon et qui est ouverte aux développements dans ce domaine afin d'améliorer la qualité de ses services. Dans ce cadre, elle a entrepris des efforts pour mettre en œuvre des pratiques fondées sur l'intelligence artificielle dans le cadre des projets de système d'information sur les procès-verbaux et de système d'archivage des photographies.

Au cours du processus de transformation numérique, les actions en double ont été évitées en ciblant la singularité des données dans l'infrastructure d'information de l'Assemblée. D'autres systèmes ont été conçus dans une structure intégrée autour des principaux systèmes d'information.

## **Travaux sur l'intelligence artificielle dans le cadre du système d'information sur les procès-verbaux**

Grâce à l'utilisation de la technologie de l'intelligence artificielle, les procès-verbaux des réunions des activités législatives, en particulier la réunion de l'Assemblée générale, seront :

- convertis automatiquement en format texte grâce à la technologie de l'intelligence artificielle,
- gérés,
- imprimés et publiés,
- renvoyés au processus d'archivage.

Cette pratique devrait contribuer efficacement au processus de transition vers un Parlement sans papier.

## **Objectifs de l'utilisation de l'intelligence artificielle**

Il s'agit de la reconnaissance automatique de la personne qui intervient lors de la réunion et de la transformation de son discours en procès-verbal écrit sans erreur d'accent. Le projet vise à créer des procès-verbaux plus rapidement, sans erreur et en économisant du papier.

## **Étapes de l'application du système d'information sur les procès-verbaux**

À chaque période électorale, les données biométriques des membres du Parlement sont relevées et transférées au système, puis synchronisées avec les informations sur les personnes et transmises au système. Les données biométriques **fournies** à l'intelligence artificielle sont utilisées dans la fonction de « **la reconnaissance de l'intervenant** ». Les données biométriques des anciens et nouveaux élus inscrits

dans le système sont stockées dans la base de données pour être réutilisées lorsqu'ils sont réélus. À l'aide de l'intelligence artificielle, le système se perfectionne au fur et à mesure que des données biométriques sont transférées dans le système et les informations des personnes sont synchronisées. Ainsi, la reconnaissance des personnes fonctionne sans erreur.

Chaque fois que le contenu du discours est corrigé, les règles d'orthographe sont apprises par le système. La fonction de « **la reconnaissance vocale** » est améliorée et la fonction de transcription de la voix est assurée.

### **Travaux sur l'intelligence artificielle dans le système d'archivage de photos**

À la demande des députés, nous sommes tenus de sélectionner leurs photos parmi les millions de photos de nos archives et de les fournir dans un court délai. Les algorithmes d'intelligence artificielle avancés qui permettent d'effectuer le processus de reconnaissance des visages rapidement et avec une grande précision, permettent aussi d'identifier, d'étiqueter et de classer par personne des visages inconnus sur une photographie, y compris sur des photographies de groupe prises collectivement.

### **Conclusion**

La Grande Assemblée Nationale de Türkiye vise à intégrer la technologie de l'intelligence artificielle dans les projets prévus dans un avenir proche en s'adaptant à l'intelligence artificielle qui se transforme et évolue rapidement dans le cadre des évolutions et des tendances d'ordre mondial. »



**M. Ahcène Djouaara (Algérie)** a souhaité savoir quelles sont les premières mesures à mettre en place dans les parlements pour à la fois tirer bénéfice des applications d'intelligence artificielle et se prémunir des dangers potentiels de ces mêmes applications.

**M. le vice-président José Pedro Montero (Uruguay)** a demandé des précisions concernant la régulation des informations fournies par l'intelligence artificielle.

**M. Naim Çoban** a répondu à son collègue algérien que les opportunités et les risques du développement de l'intelligence artificielle doivent être gérés conjointement. Compte tenu de l'augmentation des services numériques dans les parlements, il a estimé que l'éducation aux outils numériques doit également être augmentée dans les parlements, tant pour les administrations que pour les parlementaires. Il a ajouté qu'il reste du travail à effectuer pour garantir la sécurité des outils numériques.

En réponse à l'Uruguay, l'orateur a indiqué qu'une entité compétente régule ces questions. Il a souligné que le facteur humain ne peut être contourné dans le triptyque : parlementaires, services informatiques et intelligence artificielle.

S'agissant des difficultés et des défis rencontrés dans l'utilisation de l'intelligence artificielle, il a expliqué que certains parlementaires lisent leurs textes de manière très explicite et il est alors facile pour l'intelligence artificielle de retranscrire le texte. Tel n'est pas le cas lorsque l'environnement est bruyant, que le discours est ponctué d'anecdotes ou de plaisanteries : dans ces cas de figure, l'intelligence artificielle se révèle bien moins performante et doit faire l'objet d'un contrôle humain. Il a indiqué que la troisième phase du projet de mise en place de l'intelligence artificielle est une phase d'amélioration continue.

\*\*\* Suspension de séance pendant une dizaine de minutes \*\*\*



## THÈME : LA COOPÉRATION ENTRE ADMINISTRATIONS PARLEMENTAIRES

6. Communication : Dr Georg Kleemann, Secrétaire général adjoint du Bundesrat (Allemagne), « Plus forts ensemble. De la coopération entre les administrations parlementaires »

**M. Georg Kleemann (Allemagne)** a présenté la communication suivante :

« Si les parlements, comme on l'entend souvent dire, sont la salle des machines de la démocratie, alors nous, les administrations parlementaires, sommes les rouages du moteur qui permet à cette machine de fonctionner. Et comme pour toutes les machines, il faut la graisser un peu de temps en temps, afin que ses rouages puissent continuer à servir de manière fiable. En outre, pour choisir une formulation plus moderne, tout ordinateur a besoin d'une mise à jour de temps à autre. Dans notre cas, cette mise à jour, c'est l'échange. L'échange d'informations, d'idées et de bonnes pratiques, afin de préparer nos administrations à affronter de nouveaux défis, et afin de nous assurer que nos collaborateurs puissent travailler pour le bien des citoyennes et des citoyens.

C'est aussi la raison pour laquelle j'apprécie tant les rencontres de ce groupe - la diversité des éclairages, l'intérêt des débats et des suggestions. Cet échange n'est pour notre institution, et certainement pour la majorité d'entre vous, qu'un aspect parmi plusieurs autres lorsqu'il s'agit de « la coopération entre administrations parlementaires ». J'aimerais partager avec vous aujourd'hui quelques réflexions sur la coopération dans le cadre de mesures de conseil et de soutien, du point de vue d'une administration somme toute assez réduite en effectifs - et ce faisant souligner

les différentes options existantes pour profiter de synergies, comme l'annonce le titre de ma contribution, « plus forts ensemble ».

### 1. Où et comment nous nous engageons

Toute mesure commence par une requête venant d'un parlement partenaire - requête pouvant s'adresser directement à nous, ou bien à l'un des partenaires avec lesquels nous coopérons dans ce domaine. Idéalement, cette requête initiale donnera déjà une idée relativement concrète des domaines et du cadre dans lequel notre soutien est amené à se dérouler.

À l'heure de choisir les projets dans lesquels nous pourrions nous investir, nous devons opérer avec une certaine circonspection, ne serait-ce qu'en raison des limitations de nos effectifs - 200 personnes, de la Secrétaire générale au portier - afin de pouvoir assurer une qualité de conseil à la hauteur de notre exigence. Cela dit, il nous importe aussi de montrer qu'une petite administration est également capable d'effectuer un travail efficace et de bonne qualité.

Nous concentrons principalement notre engagement sur des projets servant à conseiller d'autres secondes chambres. C'est dans ce domaine que notre expertise est la plus vaste. Cela dit, nous nous considérons comme des interlocuteurs adéquats dès qu'il s'agit de questions de fédéralisme et de décentralisation, indépendamment du fait qu'une première ou une seconde chambre soit concernée.

Tenant compte de nos ressources réduites en termes de personnel, nous apprécions les cas où nos expertes et nos experts peuvent se concentrer sur les conseils portant sur le contenu, tandis que le traitement administratif est pris en charge par des tiers. À ce propos, nous avons notamment apprécié la coopération avec INTER PARES, une organisation européenne qui accompagne des projets de pair à pair dans le domaine de la coopération parlementaire, ou encore avec les fondations politiques allemandes.

### 2. Ce qui est important pour nous

Lorsque nous nous engageons dans une mesure de conseil, nous attachons une importance particulière aux deux aspects suivants : d'une part, une coopération d'égal à égal, et d'autre part, la durabilité de notre engagement.

Nous souhaitons élaborer avec nos partenaires des solutions sur mesure correspondant à leurs besoins sur place. Nous voyons nos procédés comme l'une des options possibles du fonctionnement des processus parlementaires. Cela dit, ce qui fonctionne chez nous n'est pas forcément adapté à d'autres cas. C'est pourquoi nous sommes tributaires de l'aide des collègues du parlement partenaire pour comprendre, dans un premier temps, le contexte local, les règles et coutumes locales, sur la base desquels nous pourrions ensuite développer ensemble des solutions qui serviront à nos partenaires, maintenant et à l'avenir. Le pair à pair, c'est-à-dire les échanges

entre collègues sur les meilleures pratiques, peut en cela constituer le fondement d'une vraie coopération.

Un engagement durable ne se limite généralement pas à des interventions ponctuelles, il se développe plutôt dans la durée. Idéalement, ce processus se solde par un produit concret. C'est ainsi qu'en 2016 et 2017 nous avons, avec les collègues du Bundestag et en coopération avec le parlement du Myanmar, bâti un service d'accueil sur place et développé des supports d'information pour les relations publiques. L'année dernière, en coopération avec le Sénat français et les collègues du Sénat de Côte d'Ivoire, nous avons formulé des supports didactiques pour l'élaboration de projets de loi et d'amendements. Nous allons bientôt poursuivre ce travail sous forme d'ateliers pratiques. Les techniques de visioconférence nous facilitent désormais bien les choses, car elles permettent de suivre et d'accompagner de beaucoup plus près le progrès de tels projets. Je souhaite d'ailleurs expressément encourager les collègues qui font la requête d'une telle mesure à accepter notre offre d'un suivi, y compris lorsque la mesure officielle aura pris fin, à ne pas hésiter à s'adresser aux partenaires s'il devait y avoir un problème dans la phase d'application, ou si des questions restaient en suspens, afin de poursuivre ainsi la coopération.

### 3. Ce que nous avons appris

La pandémie du Covid-19 vient de nous montrer que de nombreuses consultations, négociations, conférences et autres pouvaient aussi être menées à bien à distance, par visioconférence. Cependant, nous avons aussi constaté que la rencontre virtuelle ne remplaçait pas entièrement la réelle. Il est évident que cette constatation s'applique également aux mesures de conseil de pair à pair. Elles vivent aussi du contact personnel entre les collaborateurs participant au projet, et de la confiance qui se crée ce faisant. La technologie est néanmoins un complément précieux, car il n'est pas réaliste de se rendre sur place continuellement pendant toute la durée d'un projet, et la vidéo permet d'assurer un contact ininterrompu.

Ceci m'amène au point suivant : pour réussir, les mesures de conseil ont besoin de temps et elles coûtent du temps également. Ceci vaut d'ailleurs pour les deux parties. Les collaborateurs s'investissent généralement en complément de leurs tâches habituelles. Il nous faut donc veiller à ménager nos ressources les plus précieuses, à savoir nos collaborateurs. Ceci implique de prévoir un budget de temps suffisamment ample lors du montage des projets de conseil.

J'aimerais en outre évoquer un autre aspect du sujet, l'importance de la coordination avec d'autres acteurs. Nous pouvons uniquement élaborer des solutions sur mesure lorsque nos conseils sont cohérents, non seulement pour une chambre, mais pour un parlement, pour un pays. Dans de nombreux cas, il serait donc avantageux de voir grand plutôt que petit, par exemple de conseiller ensemble les première et seconde chambres.

*Last but not least*, notre projet au Myanmar nous a malheureusement montré que même avec la meilleure préparation et exécution, nous ne pouvons pas garantir un succès à long terme si les circonstances politiques évoluent. La stabilité politique constitue donc un facteur essentiel et le fondement du succès de tout projet de conseil - un facteur que nous ne pouvons cependant pas influencer.

Malgré tout, ceci ne devrait pas nous décourager de poursuivre notre engagement là où l'on sollicite notre conseil et notre coopération, là où nous pouvons contribuer à ce que les rouages de la démocratie tournent encore plus harmonieusement - tant chez nos partenaires qu'ici même, chez nous, étant donné qu'en règle générale, nous sommes plus forts ensemble.



**7. Communication : M. Albino de Azevedo Soares, Secrétaire général de l'Assemblée de la République du Portugal, « La coopération parlementaire entre les parlements lusophones »**

**M. Albino de Azevedo Soares** a présenté la communication suivante :

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux,

Chers collègues,

*L'Assembleia da República* du Portugal a une longue histoire de coopération interparlementaire, consacrant une part importante de ses ressources à des partenariats avec des parlements et des organisations internationales.

Du point de vue du Portugal, l'idée de participer et de promouvoir des projets de coopération avec d'autres parlements est d'améliorer l'activité parlementaire, tant sur le plan politique qu'administratif, en partant du principe que la résilience des processus démocratiques et des institutions représentatives est une garantie de paix et de développement et que le partage d'expériences, en matière de dialogue et de partenariat, contribue à la consolidation de l'État de droit.

Les particularités des parlements déterminent une gamme unique de défis qui, malgré les différences entre les modèles politiques et administratifs, touchent toutes les institutions. Pour répondre à ces défis, la coopération interparlementaire est un mécanisme d'excellence qui contribue à l'amélioration continue des processus internes, permettant de trouver des solutions innovantes basées sur l'expérience d'autres parlements.

C'est dans ce cadre que *L'Assembleia da República* du Portugal a signé plusieurs protocoles d'accord avec divers parlements et participé à des projets de coopération

multilatérale promus ou financés par des institutions européennes et des organisations parlementaires internationales.

Cependant, c'est la coopération entre l'*Assembleia da República* et les parlements de langue portugaise qui mérite d'être soulignée ici, non seulement en raison de l'intensité et des résultats obtenus, mais aussi en raison de son modèle, qui s'est affiné au cours des dernières décennies. Ce modèle unique, structuré et parfaitement consolidé de coopération interparlementaire ne repose pas sur des proximités régionales ou politiques, mais sur les liens amicaux, linguistiques et culturels entre les peuples respectifs, réunissant des parlementaires et des administrations parlementaires situés sur quatre continents : l'Afrique, l'Amérique du Sud, l'Asie et l'Europe.

C'est l'expérience portugaise que je souhaite partager, avec un élément curieux à souligner, compte tenu du sujet et du pays où se déroule cette réunion. La première action de coopération parlementaire portugaise, telle que nous la concevons, a eu lieu ici même, en Angola, en 1987, il y a 36 ans, dans le cadre d'un projet promu par l'Union interparlementaire.

Les partenariats avec les parlements de langue portugaise sont organisés par la signature de protocoles de coopération. Ces instruments définissent l'ambition, les objectifs et les domaines à développer. En d'autres termes, les protocoles de coopération sont des instruments fondateurs de l'intention et définissent la forme de la coopération, avec une durée de temps qui est automatiquement renouvelée pour des périodes égales et successives. Les protocoles ont une particularité : ils sont signés par le Président de l'*Assembleia da República* et ses homologues, ce qui signifie qu'ils jouent un rôle décisif dans la prise des engagements auxquels ils se lient.

Il s'agit de documents complets qui fournissent un cadre pour l'échange d'expériences au niveau politique et administratif, reflétant les priorités identifiées dans le dialogue entre les présidents des parlements.

Les premiers protocoles ont été signés avec le Cabo Verde et Sao Tomé-et-Principe, en 1995, puis avec le Mozambique, en 1996, la Guinée-Bissau, en 1997, l'Angola, en 1998 et le Timor-Oriental, en 2000. Il convient également de noter que l'*Assembleia da República* a signé, cette année, un protocole de coopération avec la Chambre des députés du Brésil.

Une fois l'engagement politique consolidé, il appartient aux administrations parlementaires de rendre le partenariat opérationnel par la signature d'un programme de coopération par les secrétaires généraux respectifs. Ce document définit les conditions logistiques à fournir par les parties, ainsi que le contenu et le type d'actions à mener.

En règle générale, le programme prend en charge la dimension politique prévue par le protocole de coopération, en établissant le type de soutien que les services de chaque parlement doivent apporter aux initiatives des députés qui relèvent de ce type d'activité, telles que les visites de travail mutuelles ou la participation à des séminaires.

Le volet technico-administratif, qui vise la formation technique du personnel parlementaire, couvre généralement des domaines transversaux à l'activité parlementaire : le processus législatif et l'appui parlementaire, la rédaction et l'audiovisuel, la documentation, les archives et l'information législative, les ressources humaines, la gestion du patrimoine et la gestion financière, les relations publiques, le protocole et les relations internationales, ainsi que les technologies de l'information.

En règle générale, les programmes de coopération durent trois ans, avec une évaluation à mi-parcours après un an et demi. Les types d'actions couverts par les programmes varient en fonction des intérêts et des priorités convenus entre les parties, mais les stages à l'*Assembleia da República* d'une durée de deux semaines et les séminaires organisés dans les parlements partenaires d'une durée d'une semaine sont les modèles les plus courants de partage des connaissances. D'autres modalités comprennent l'assistance technique en matière de technologies de l'information et de la communication, l'envoi de documentation, de livres et d'éditions de l'*Assembleia da República*, ainsi que le renforcement du matériel informatique et des logiciels liés à l'activité parlementaire.

Les coûts associés aux actions menées dans le cadre des programmes de coopération tendent à être partagés entre l'*Assembleia da República* et le parlement partenaire. Chaque parlement prend en charge les billets d'avion et les indemnités journalières de ses fonctionnaires, ainsi que leur assurance vie et leur assurance voyage. En revanche, il incombe au parlement d'accueil d'assurer l'hébergement, le transport local et le déjeuner des fonctionnaires qui effectuent une visite de travail, ainsi que de fournir toutes les informations, la documentation et les autres supports nécessaires à la réalisation des activités de formation.

Outre les activités de renforcement des capacités et de formation professionnelle menées dans le cadre de visites mutuelles de fonctionnaires parlementaires, l'*Assembleia da República*, en collaboration avec ses partenaires, encourage également le placement de consultants dans divers parlements de langue portugaise sur une base permanente.

C'est le cas à l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau et au Parlement national du Timor-Oriental, où travaillent deux lectrices de la langue portugaise, et à l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe, avec l'engagement d'un consultant dédié au domaine de la bibliothèque et des archives.

Enfin, dans le cadre de ces partenariats, le Parlement portugais cherche également à impliquer le monde académique, en mobilisant des universités ou des prestataires externes pour développer des solutions sur mesure.

La structure conçue pour ces programmes de coopération permet également de développer des projets plus complexes. A titre d'exemple, on peut citer la récente rédaction d'un manuel sur le fonctionnement des commissions parlementaires, préparé en partenariat par les services de l'*Assembleia da República* et de l'Assemblée nationale populaire de Guinée-Bissau, avec le soutien du programme INTER PARES. Cet exercice, qui a mobilisé des équipes des deux parlements et s'est appuyé sur le règlement intérieur du Parlement guinéen, détaille le processus législatif et les pouvoirs de contrôle politique des commissions parlementaires, en s'appuyant sur des flux, des comptes-rendus et des exemples de documents fréquemment produits. Une copie physique de ce manuel a été remise à tous les députés de Guinée-Bissau en août dernier, au début de la nouvelle législature.

L'Assemblée nationale du Cabo Verde est en train de concevoir et de mettre en œuvre un plan de gestion documentaire. Ce projet a débuté en 2018 avec l'acquisition d'un système d'archivage audiovisuel. Des techniciens cap-verdiens et portugais ont contribué au développement d'un logiciel capable de répondre aux besoins identifiés et qui permettra de mettre à disposition du public la collection audiovisuelle du Parlement cap-verdien.

Un autre projet remarquable est le développement d'un catalogue collectif des bibliothèques des parlements de langue portugaise qui vise à mettre en œuvre un logiciel unique (NYRON) pour gérer et soutenir les différentes bibliothèques des parlements lusophones. La solution technologique, basée à Lisbonne, permet la consultation immédiate de toutes les collections disponibles dans les différents parlements, ainsi que le partage éventuel d'ouvrages. L'Assemblée nationale d'Angola, l'Assemblée nationale du Cabo Verde et l'Assemblée nationale de Sao Tomé-et-Principe ont été les premiers parlements à adhérer au projet, et la mise en œuvre est en cours dans trois autres parlements de langue portugaise.

La coopération entre les parlements de langue portugaise a également une dimension multilatérale, par le biais de l'Association des secrétaires généraux des parlements de langue portugaise (ASG-PLP), créée le 30 janvier 1998.

Lors de la réunion annuelle de cette association, les secrétaires généraux des parlements de langue portugaise élaborent un plan d'activités qui comprend généralement des réunions de fonctionnaires de domaines spécifiques (informatique, relations internationales, bibliothèque et archives), ainsi que des séminaires thématiques et des cours de formation.

Dans le cadre des activités promues par l'Association, l'*Assembleia da República* du Portugal organise chaque année un cours de formation interparlementaire destiné aux

fonctionnaires de tous les parlements de langue portugaise : Angola, Brésil, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mozambique, Portugal et Timor-Oriental. Ce cours de deux semaines compte généralement entre 20 et 30 participants et vise à aborder les différentes dimensions de l'administration parlementaire sous l'égide d'un thème général et transversal. En 2023, le thème choisi a été « Les parlements au XXI<sup>e</sup> siècle ».

Avant de conclure, je voudrais souligner que ce qui rend possible tout cet exercice, ces protocoles, ces programmes et ces actions, c'est la présence humaine qui fait face quotidiennement à la réalité et aux défis qui caractérisent l'activité parlementaire : les fonctionnaires parlementaires. En matière de gestion administrative parlementaire, il n'y a pas d'experts externes qui puissent partager leur expérience. Ce sont les fonctionnaires, avec les connaissances qu'ils ont acquises au fil des années dans leurs domaines de spécialisation respectifs, qui constituent notre meilleur atout. La preuve en est le nombre de demandes que nous recevons, au niveau européen et mondial, pour la mise à disposition de fonctionnaires pour des formations à l'étranger.

En tant que secrétaires généraux, il nous incombe de gérer l'équilibre entre la mise à disposition de ressources pour des projets de coopération et la garantie que les activités principales du parlement ne sont pas affectées.

Néanmoins, le message que je veux laisser ici est qu'il vaut la peine d'investir dans la dimension internationale, en particulier dans la coopération entre les parlements.

Ce sont des fonctionnaires parlementaires portugais qui se sont rendus au Timor-Oriental en 2002 pour soutenir l'Assemblée constituante de ce Parlement, en partenariat avec leurs collègues timorais. Ce sont des fonctionnaires parlementaires portugais qui reviennent de missions de coopération avec de nouvelles idées, de nouvelles solutions et des propositions pour améliorer le service.

Je vous laisse avec le défi suivant : si nous avons les connaissances, les fonctionnaires, les structures et les instruments, nous devons intensifier la coopération interparlementaire, non seulement en tant que plate-forme traditionnelle de partage des connaissances, mais aussi en tant que mécanisme d'incubation de solutions créatives, de meilleures pratiques et de dépassement des défis communs.

Dans ce contexte, l'Association des secrétaires généraux des parlements pourrait s'avérer un excellent véhicule pour promouvoir ce type d'activité.

Monsieur le Président, voilà le défi. Merci beaucoup. »



8. Communication : M. Philippe Delivet, Directeur des relations internationales et du protocole du Sénat français, « La coopération entre administrations parlementaires »

M. **Philippe Delivet** a présenté une communication, dont le texte est disponible sur le lien suivant : <https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/10/PhDELIVET-La-cooperation-entre-administrations-parlementaires.pdf>.

9. Communication : M. Damien Cesselin, Secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie, « La coopération entre les administrations parlementaires »

**M. Damien Cesselin** a présenté la communication suivante :

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux,  
Chers collègues,

La coopération entre administrations parlementaires est l'un des métiers principaux de l'institution dont j'ai l'honneur de diriger l'administration, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Pour être précis, il absorbe plus du tiers de notre budget et s'appuie sur le même quantum de temps de travail de l'équipe administrative.

Je crois pouvoir dire que l'APF est devenue un acteur incontournable de la coopération interparlementaire dans l'ensemble de l'espace francophone, et que nous ne cessons de la promouvoir et de l'approfondir, malgré certaines tendances contraires.

Premièrement, nous ramons à contre-courant de la multiplication des atteintes contre le parlementarisme, avec le succès croissant des partis populistes, la défiance des citoyens envers les institutions représentatives, l'élargissement des pouvoirs des exécutifs au détriment des parlements et la succession de coups d'État récents, qui entraînent systématiquement une dissolution des Parlements élus – pas seulement dans la Francophonie d'ailleurs.

Deuxièmement, on observe de nouvelles tendances qui viennent à rebours de l'ouverture internationale des parlements : le recentrage des élus sur les travaux internes de leurs assemblées, les crises socio-économiques qui poussent les élus à se préoccuper davantage des besoins de leurs administrés en circonscription voire, dans certains pays, le rejet d'une coopération internationale cogérée avec la Francophonie.

La coopération interparlementaire demeure pourtant indispensable, en vue d'affirmer l'universalité des principes démocratiques, de renforcer l'État de droit et de faire respecter le droit des personnes, trois objectifs qui constituent l'un des fils rouges de l'APF, au regard de la lettre de ses Statuts mais aussi de l'esprit de la tradition dont elle s'est progressivement dotée. Je rappelle qu'en 1967, au moment de sa création, cela n'allait pas de soi, en cette période de décolonisation : les institutions qui émergeaient alors pour promouvoir la Francophonie se bornaient à un rôle purement linguistique et culturel, les sujets plus politiques paraissant encore trop délicats à aborder.

C'est dire si l'APF a été pionnière et en avance sur son temps en voulant agir sur le plan politique. Écoutez ce qu'en disait Victor Bodson, Président de la Chambre des députés du Luxembourg, lorsqu'il accueillait la réunion constitutive de l'APF : « Nous ne poursuivons pas d'autre objectif politique que d'assurer et développer nos libertés, et en même temps la démocratie parlementaire, qui est pour certains pays une tradition séculaire, tandis que beaucoup de nations jeunes, ici représentées, n'ont acquis que plus récemment leur indépendance nationale et leurs libertés démocratiques à part entière ».

\*  
\*       \*

Pour atteindre ces objectifs, l'APF a longtemps agi par le biais d'un seul levier : le levier classique du débat, exercice auquel nos assemblées parlementaires sont largement rompues, ces discussions politiques entre les élus qui favorisent l'échange d'information, la confrontation des opinions et les prises de position susceptibles de faire agir les gouvernements.

Il a fallu attendre le début des années 1990 pour que l'APF ose mobiliser un autre levier, plus novateur, à travers la mise en place de nos premiers programmes de coopération parlementaire. Ces programmes se sont vite structurés autour de trois catégories : la diffusion de la langue française ; le renforcement des capacités technico-juridiques des parlementaires ; la formation des fonctionnaires. On pourrait citer une quatrième catégorie, apparue dans les années 2000 et que l'APF développe de plus en plus : les programmes jeunesse, qui permettent de mieux faire connaître les parlements et le bien-fondé du système démocratique auprès des jeunes générations, comme le Parlement francophone des jeunes.

\*  
\*       \*

Pour mener à bien tous ces programmes, l'APF s'appuie essentiellement sur une subvention fléchée de l'Organisation internationale de la Francophonie. Depuis quelques années, elle peut compter aussi sur les subventions fléchées d'autres bailleurs francophones comme Wallonie-Bruxelles International ou l'Agence

française de développement. La confiance de ces bailleurs permet à l'APF de proposer un programme annuel de coopération de 700 000 à 800 000 euros par an.

D'autres organismes offrent un appui technique à l'APF pour son programme de coopération, notamment l'Université Senghor d'Alexandrie, le Centre parlementaire d'Asie, l'Institut national du service public français, l'Université Laval de Québec, la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université de Luxembourg et ponctuellement les organismes onusiens, notamment ONU-Femmes, le PNUD ou l'UNICEF. Quant à l'Association des Secrétaires généraux des Parlements francophones, l'ASGPF, pendant francophone de l'ASGP, elle apporte un concours précieux à l'APF en identifiant des formateurs pour réaliser des offres de formations au profit des fonctionnaires parlementaires.

\*  
\*       \*

Les actions au profit des fonctionnaires prennent une part croissante dans nos programmes de coopération, avec une large gamme d'offre.

La plus ancienne catégorie est la formation annuelle certifiante de très haut niveau que le Parlement français coorganise avec l'INSP, l'ancienne ENA française ; le Programme international court sur l'organisation du travail parlementaire. L'APF l'appuie en octroyant des bourses à une douzaine de fonctionnaires de ses parlements, qu'elle sélectionne sur dossier. Nous allons bientôt clore la période d'appel à candidatures : il est encore temps de postuler pour les collaborateurs des parlements francophones.

L'APF soutient aussi d'autres formations organisées par des Parlements du Nord, proposées à tous les fonctionnaires francophones, comme le Programme international de formation parlementaire organisé par l'Assemblée nationale du Québec et l'Université de Laval, impliquant également l'Assemblée nationale sénégalaise, ou le séminaire de formation coorganisé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Chambre des députés du Luxembourg.

L'APF dispense en outre, avec l'Université Senghor, des formations certifiantes sur place à la demande des Parlements, sur des thèmes spécifiques. Deux fois par an, elle permet ainsi à une cinquantaine de fonctionnaires d'un parlement, généralement africain, de bénéficier sur une semaine d'une formation dispensée par des hauts-fonctionnaires issus de l'ASGPF. Cette action a été baptisée formation « Geoffrey Dieudonné », en hommage à un administrateur du Parlement de Wallonie-Bruxelles victime d'une attaque terroriste à Bamako, il y a bientôt huit ans, alors qu'il participait à une telle formation au Mali.

Une nouvelle formation certifiante avec l'Université Senghor a aussi vu le jour cette année, en partenariat avec l'OIF. Organisée en ligne, elle permettra à une dizaine de

nos fonctionnaires d'améliorer leurs capacités en matière de conception de politiques publiques en faveur de l'égalité femmes-hommes.

Enfin, l'APF accueille chaque année, pendant deux mois, un ou deux hauts-fonctionnaires de parlements francophones en stage immersif dans son équipe à Paris.

Cette large panoplie de stages, très précieux tant pour l'APF que pour les bénéficiaires, renforce concrètement la densité des relations interparlementaires : cette expérience permet aux stagiaires de nouer des liens durables avec les correspondants des 92 parlements représentés dans notre Assemblée. Puis, une fois revenus dans leur parlement, ils deviennent des alliés fidèles de l'APF pour la suite de leur carrière.

Du reste, outre ces actions réalisées spécifiquement à l'attention des fonctionnaires, nos programmes de coopération au profit des parlementaires bénéficient également aux fonctionnaires. En effet, un grand nombre d'entre eux participent systématiquement aux séminaires et ateliers organisés au profit des députés et sénateurs de nos parlements.

\*  
\*       \*

Au total, sur l'exercice budgétaire qui s'achève, les actions spécifiquement destinées aux fonctionnaires représentent un engagement de près de 130 000 euros. Et ce sont plus de 200 fonctionnaires parlementaires qui ont bénéficié de nos programmes, à travers les cinq continents. Permettez-moi d'insister sur ce rayonnement planétaire de l'APF : en plus d'avoir agi sur le terrain dans des parlements francophones africains qui se situent traditionnellement au cœur de la Francophonie, comme ceux du Niger ou du Tchad, elle a permis à des fonctionnaires plus en périphérie de la Francophonie traditionnelle d'accéder à ces offres de formation. Je citerai par exemple ce fonctionnaire du Parlement du Vanuatu que nous avons pris en charge pour la formation à Paris, ou encore cette chef de commission du Sénat cambodgien, pour laquelle l'effort était double puisque le français n'était pas sa langue maternelle.

Ce fut aussi le cas de bon nombre de fonctionnaires d'Europe centrale et orientale, où l'on tend à croire que l'anglais ou l'allemand ont totalement supplanté le français. Nous avons eu pourtant une participation très riche et très qualitative de hauts-fonctionnaires de ces pays, comme l'Albanie, l'Arménie, la Géorgie ou le Monténégro. Il faut saluer leur mérite d'effectuer ces formations intégralement en français. Cela nous convainc dans l'idée de continuer de proposer ces offres de programmes qui entretiennent l'attractivité de la langue française et prouvent l'utilité pour ce public d'avoir investi dans l'apprentissage du français.

\*  
\*       \*

Je soulignerai un autre élément positif que représentent ces actions pour les fonctionnaires : elles nous permettent de conserver un lien avec les parlements en transition. Selon nos statuts, nous devons cesser nos programmes de coopération avec les parlements dans les pays où l'ordre constitutionnel a été rompu. Cette situation s'est hélas multipliée ces dernières années et nous comptons aujourd'hui 9 parlements suspendus, dont 7 sur le continent africain.

Mais, considérant que l'administration parlementaire n'est pas tenue pour responsable de ces situations politiques et qu'elle est régulièrement maintenue après les périodes de transition, l'APF se veut pragmatique et continue d'offrir ses appuis aux administrations des parlements suspendus.

C'est notamment le cas du Conseil national tchadien, qui conserve son enthousiasme pour la Francophonie parlementaire, et qui a bénéficié d'une formation à N'Djamena, d'un stage immersif et d'une bourse pour le programme de haut niveau sur l'organisation du travail parlementaire à Paris.

Nous travaillons également avec l'OIF sur l'accompagnement de l'administration de l'Assemblée législative de transition du Burkina Faso en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel. Et nous avons bon espoir de maintenir notre coopération avec les fonctionnaires de l'Assemblée nationale et du Sénat de Transition gabonais après le coup d'État qui a eu lieu fin août.

\*

Je vais maintenant évoquer nos perspectives de coopération interparlementaire. Si l'APF se fait fort de dégager les moyens nécessaires à la poursuite de ses programmes traditionnels, elle cherche également à innover pour s'adapter aux demandes nouvelles de ses élus. C'est pourquoi elle a imaginé l'an dernier un nouveau concept : les corpus législatifs.

L'idée est apparue à la suite des deux lois-cadres adoptées il y a quelques années, sur les thèmes, d'une part, de l'enregistrement obligatoire des enfants à l'état civil et, d'autre part, de la protection des données personnelles. Nos autorités politiques ont décidé en 2022 de mettre en place un nouveau matériau législatif, dans un format plus opérationnel et plus didactique, répliquable dans les différents parlements de l'APF.

En mettant en commun leur expertise, il s'agit de reprendre des législations en vigueur afin de servir de bases de référence. Les ressources ainsi proposées pourront ensuite être adaptées selon les besoins des Parlements, en considération de leurs

spécificités nationales. À l'inverse, nos membres pourront aussi juger utile de valoriser leur propre arsenal législatif en le partageant.

Chaque corpus législatif permettra de mettre l'accent sur des mesures emblématiques et concrètes, dont les élus pourront se saisir pour légiférer ou mieux contrôler l'action gouvernementale. Il rassemblera des éléments techniques clefs en main que les fonctionnaires parlementaires pourront utiliser pour accompagner la mise en œuvre de ces mesures dans leur parlement.

Un premier projet de corpus législatif, relatif à la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat dans l'espace francophone, a été lancé, avec le concours de l'OIF et de son Institut de la Francophonie pour le développement durable, l'IFDD. Ce projet va aboutir en janvier prochain. Nous avons déjà recueilli une grande variété de bonnes pratiques de mesures mises en œuvre par des parlements nationaux, mais aussi infra-étatiques, comme celui de Québec. Ces mesures seront ensuite mises en valeur auprès des parlements qui en feront la demande l'an prochain.

Après la lutte contre les changements climatiques, un deuxième projet a démarré sur les lanceurs d'alerte, et d'autres seront prochainement amorcés, sur la lutte contre les déchets plastique, la valorisation des ressources naturelles ou encore les associations à but non lucratif.

Ce nouveau type d'action de coopération représentera l'avantage d'apporter des solutions à la fois politiques et administratives, sans chercher de façon illusoire à harmoniser les législations dans tout l'espace francophone, mais visant à trouver des voies de convergence. Les corpus législatifs, à terme, constitueront le socle de l'offre de séminaires que nous offrons aux parlementaires.



**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres pour leur participation et a souligné l'importance du partage d'idées et de bonnes pratiques au sein de l'ASGP.

## 10. Remarques de conclusion

**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres d'avoir participé à cette journée et les a invités à revenir le lendemain, à 10 heures, pour la suite des travaux.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 HEURES.



## TROISIÈME SÉANCE

Mercredi 25 octobre (matin)

Présidence de M. Najib EL KHADI, Président.

LA SÉANCE EST OUVERTE À 10 HEURES 15.

### 1. Remarques introductives

**M. le président Najib El Khadi** a accueilli les membres à la deuxième séance de la session et a présenté l'ordre du jour de l'après-midi.

Il a informé les membres qu'à la suite d'une demande de partenariat effectuée par une équipe de chercheurs en droit parlementaire, à l'occasion d'un colloque sur le thème « Le Parlement et le temps », le Comité exécutif a décidé que les informations relatives aux travaux de recherche en droit parlementaire pourraient être diffusées à l'ensemble des membres de l'Association, afin que chaque secrétaire général puisse assister à de tels colloques ou événements, de manière bilatérale.

### 2. Membres excusés

**M. le président Najib El Khadi** a donné lecture de la liste des membres excusés lors de cette session :

Mme Claressa SURTEES	Australie
Mme Kareema ALABBASI	Bahreïn
M. K.M. Abdus SALAM	Bangladesh
Mme Stefana KARASLAVOVA	Bulgarie
M. Eric JANSE	Canada
M. Gérald LAFRENIÈRE	Canada
M. Miguel LANDEROS PERKIC	Chili
M. Manuel CAVERO	Espagne

M. Fernando DORADO FRIAS	Espagne
M. Eric TAVERNIER	France
M. Georgios MYLONAKIS	Grèce
Mme Ragna ÁRNADÓTTIR	Islande
M. Fumitake KOBAYASHI	Japon
M. György SUCH	Hongrie
M. Fumiyaso ITO	Japon
M. LEE Kwang-jae	Corée (République de)
M. Reginald S. VELASCO	Philippines
M. Adam NIEMCZEWSKI	Pologne
Mme Ruth Lucia DE WINDT	Suriname
M. Philippe SCHWAB	Suisse
M. Talip UZUN	Türkiye
M. Simon BURTON	Royaume-Uni
Mme Chloe MAWSON	Royaume-Uni
M. Tom GOLDSMITH	Royaume-Uni
M. CUONG Bui Van	Vietnam
Mme Despina CHATZIVASSILIOU-TSOVILIS	Conseil de l'Europe

### 3. Ordre du jour

**M. le président Najib El Khadi** a indiqué que le Comité exécutif avait accepté le report, en dernier point de l'ordre du jour de l'après-midi, de la communication de M. Mahmoud ETMAN, secrétaire général du Sénat égyptien, et l'ajout d'une communication du Timor oriental sur le thème : « *Promouvoir la*

*transparence et la responsabilité des parlements grâce à une meilleure communication institutionnelle ».*

L'ordre du jour ainsi modifié a été *accepté*.



**THÈME : PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET LA RESPONSABILITÉ DES  
PARLEMENTS GRÂCE À UNE MEILLEURE COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE**

4. Communication : M. Rui Pereira Costa, Secrétaire général adjoint de l'Assemblée de la République du Portugal, « La communication au Parlement : de nouveaux défis à l'ère du numérique »

**M. Rui Pereira Costa** a présenté la communication suivante :

« Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les secrétaires généraux,  
Chers collègues,

Jamais auparavant les parlements n'ont eu à leur disposition un large éventail d'outils leur permettant de communiquer simultanément avec un si grand nombre de citoyens, ce qui était impensable il y a quelques décennies. Cependant, ces capacités impliquent une série de nouveaux défis qui doivent être relevés de toute urgence.

Aujourd'hui, les canaux disponibles pour critiquer l'institution parlementaire sont multiples, facilement accessibles, gratuits et sans filtre particulier. La satire, la condamnation ou même l'insulte à l'égard des membres des organes souverains ou de l'institution parlementaire elle-même sont monnaie courante sur les médias sociaux ou dans les commentaires des journaux numériques. Si cette réalité a toujours existé, les nouvelles technologies ont amplifié ces messages, renforçant le discrédit institutionnel et créant du bruit par rapport aux messages à faire passer.

Dans le cas du Portugal, l'exposition du Parlement à la critique est le résultat de sa propre politique de transparence. L'institution est examinée par la société parce qu'elle rend toutes les informations publiques disponibles sur ses principales plateformes numériques, le portail Internet et l'ARTV/Chaîne parlementaire (une chaîne de télévision dédiée avec une programmation 24 heures sur 24 qui diffuse principalement les sessions plénières et les réunions des commissions) et parce qu'elle ouvre ses portes aux journalistes et aux citoyens.

En même temps, l'activité parlementaire peut être suivie en direct, recherchée de manière structurée dans les différentes bases de données ou traitée pour d'autres plateformes à l'aide d'ensembles de données ouvertes et de séries mises à disposition

sur le portail Internet. L'un des objectifs de la politique de transparence est certainement de rehausser le profil de l'institution et de l'exposer à un examen. Toutefois, dans une certaine mesure, le résultat obtenu renforce l'image traditionnelle négative de l'institution. D'une part, en raison de l'exposition des acteurs politiques, dont le comportement peut être plus facilement examiné par le biais des différentes plateformes numériques.

Toutefois, il s'agit d'une question strictement politique et non d'une question de communication. Dans la définition des politiques de transparence, il a été convenu qu'il est de la responsabilité du Parlement de fournir des informations brutes sur toutes les questions publiques, telles que les absences des députés. D'autre part, l'appétit pour l'anecdotique prend le pas sur le contenu parlementaire et nous avons tous d'innombrables cas à partager avec des épisodes anecdotiques qui, à un moment ou à un autre, remplissent les pages des journaux, font l'actualité à la télévision ou deviennent viraux, comme on dit aujourd'hui, sur les réseaux sociaux.

Ce qui est certain, c'est que l'ouverture des parlements aux médias et aux citoyens, ainsi que la mise à disposition de toutes les informations publiques, ne semblent pas suffire à donner une image positive de l'institution. Le Parlement se doit de communiquer lui-même. La stratégie de communication du Parlement ne peut évidemment pas se fonder sur le principe « donner aux citoyens ce qu'ils veulent », mais elle ne peut pas les oublier lorsqu'il s'agit de communiquer sur l'institution parlementaire dans toute sa complexité. D'abord parce que la réalité parlementaire est complexe et que tout ne peut être simplifié sous peine d'être banalisé et dénaturé. Ensuite, parce que les citoyens sont nombreux et très différents et que le Parlement doit tenir compte de cette diversité. Le Parlement doit communiquer afin de projeter l'image d'une institution plurielle, transparente, contrôlée par la société et proche des électeurs, en faisant connaître l'organe souverain et ses activités et en promouvant la participation citoyenne.

C'est dans ce contexte que le Parlement portugais, en plus d'établir la transparence envers les citoyens comme politique structurante, a cherché à stabiliser les différents outils à sa disposition pour rendre l'information disponible.

Il s'agit notamment du portail Internet, de la Chaîne parlementaire, des pages sur les réseaux sociaux, d'une lettre d'information mensuelle, d'informations envoyées par courrier électronique (communiqués de presse, invitations à des événements), d'annonces dans les journaux et à la télévision (contributions à des initiatives faisant l'objet d'un débat public, activités culturelles) et, bien entendu, de contacts en face à face ou par téléphone.

Alors que le Journal officiel était, pour tous les parlements, le moyen de communication par excellence de l'activité parlementaire, à partir des années 1990, le passage à l'ère numérique a introduit de nouveaux modes de communication. L'informatisation des services et la création de bases de données ont permis d'intégrer

et de structurer l'information parlementaire, et le Journal officiel a commencé à faire l'objet d'un traitement documentaire exhaustif, à l'aide d'outils de catalogage et d'indexation.

Dans le cas du Portugal, le premier site Internet de l'*Assembleia da República* a été inauguré en 1996, avec un contenu essentiellement statique. Depuis lors, le portail du Parlement a été restructuré à plusieurs reprises, intégrant progressivement de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités pour la participation citoyenne, comme la possibilité d'envoyer des contributions à la discussion spécialisée des initiatives législatives, la création de plateformes de participation citoyenne pour la soumission et la collecte de signatures pour les pétitions, les initiatives législatives citoyennes et les initiatives référendaires citoyennes, et la création d'une réserve de suggestions.

Depuis 2006, la plénière est diffusée sur la propre chaîne du Parlement, en clair. Par la suite, en 2015, une nouvelle plateforme Web TV de la Chaîne parlementaire a été mise en place, celle-ci permet, entre autres fonctionnalités, de sélectionner l'émission en direct que l'on souhaite regarder si plusieurs réunions ont lieu en même temps. Aujourd'hui, la Chaîne parlementaire diffuse plus de 3 000 heures annuelles de débats parlementaires en direct dans le monde entier, en permettant aux téléspectateurs de choisir entre 12 diffusions simultanées et en fournissant à toutes les chaînes de télévision portugaises les images qui font l'actualité quotidienne. Avec le développement de ces plateformes, il est devenu de plus en plus urgent de sélectionner le type de contenu que le Parlement doit mettre à disposition. Pour clarifier cela, le Groupe de travail parlement numérique a été créé, avec des représentants de tous les groupes parlementaires et avec la participation des services, dans le but d'exploiter le potentiel des nouvelles technologies pour renforcer la relation entre les citoyens et l'*Assembleia da República*, après avoir travaillé sur tous les domaines pertinents concernant la transformation numérique et la communication du Parlement.

Outre sa présence sur les médias sociaux, le Parlement produit également du contenu dans le but d'informer, mais aussi d'expliquer et d'inclure les citoyens dans le débat politique. Les lignes directrices de la communication institutionnelle le déterminent, tout en respectant les règles d'impartialité, de rigueur et d'équité dans la représentation des forces politiques parlementaires.

La communication numérique ne comble certainement pas le fossé entre les citoyens et l'institution. L'éloignement des citoyens se justifie dans une certaine mesure par un manque de confiance dans la politique et ses acteurs, et certainement aussi par un manque d'intérêt pour les questions traitées.

Les principales raisons de ce manque d'identification entre les citoyens et les hommes politiques ont été identifiées depuis longtemps : l'hermétisme des partis, le fonctionnement bureaucratique des organes souverains, l'opacité des processus décisionnels, le manque d'identification entre les objectifs individuels et les intérêts

collectifs, les comportements parfois inappropriés des agents publics et politiques et, de plus en plus, l'état de désinformation dans lequel nous vivons contribuent tous à un éloignement progressif entre les électeurs et les représentants élus, qui se traduit par des niveaux alarmants d'abstention.

L'un des moyens d'inverser cette tendance ne peut être que de communiquer efficacement sur ce que les institutions font au nom des citoyens, c'est-à-dire d'informer la société de manière rigoureuse, complète et, si possible, attrayante, sans craindre d'admettre les fautes ou de souligner clairement les avantages de l'activité parlementaire pour cette même société.

Cet effort revêt une urgence nouvelle face à la diffusion croissante de la désinformation qui affecte l'ensemble de l'espace public, y compris la communication parlementaire.

Nous ressentons tous la difficulté de faire passer un message sur le terrain marécageux et mouvant de la désinformation, qui n'est plus constitué d'agents et de règles connus et acceptés par tous, mais de la myriade de sources d'information que nous sommes tous, ajoutant ou retranchant des aspects à chaque histoire et diffusant consciemment ou inconsciemment des « faits » qui conditionnent la réalité, alors qu'ils n'ont souvent aucun rapport avec elle.

Aujourd'hui, l'information parlementaire ne peut se limiter à la mise à disposition universelle de données ouvertes et transparentes. Dans une société où la vérité est, comme nous l'avons vu, atomisée, elle doit être rigoureuse et cohérente, mais aussi active et efficace. En d'autres termes, il est important de s'adresser aux citoyens en dehors du contexte parlementaire, en leur fournissant des informations pertinentes et intelligibles. La mise à disposition des travaux parlementaires en direct et sur différentes plateformes, la possibilité de consulter la documentation des réunions, la publication constante d'études, de rapports et d'avis ne servent pas à grand-chose si elles ne sont pas accompagnées d'outils permettant aux électeurs de contacter le Parlement et de toujours recevoir une réponse.

Et dans ce processus continu d'adaptation à l'ère numérique, les services parlementaires doivent promouvoir une culture interne axée sur l'innovation permanente. Dans ce contexte, je voudrais souligner un projet en cours qui consiste à utiliser l'intelligence artificielle pour améliorer automatiquement la relation entre des contenus parfois dispersés, afin de pouvoir offrir le maximum d'informations à la suite de chaque recherche.

Je conclus en disant ceci : la communication officielle des parlements, la plus transparente et la moins éditée possible, doit donc se préoccuper de faire sortir le Parlement de la société, tout en l'y faisant entrer.

Je dirais donc que le message officiel du Parlement doit répondre à quatre critères fondamentaux, entre autres :

- Il doit être ciblé et aller dans la même direction, quel que soit l'organe parlementaire qui le transmet ou le moyen de communication par lequel il est véhiculé ;
- Être transparent, car c'est le moyen le plus rapide de légitimer le pouvoir démocratiquement conféré par les citoyens à leurs représentants ;
- Être rigoureux, car aucune communication n'est efficace si elle est approximative, partielle ou tronquée et donc discréditable ; et
- Être rapide, car le temps nécessaire à la communication affecte souvent sa véracité.

C'est ce que nous nous efforçons de faire au Parlement portugais, et nous nous y engageons pleinement. Je vous remercie de votre attention. »



**Mme Sarah Davies (Royaume-Uni)** a demandé à l'orateur si une réflexion avait été conduite sur la différence qui existe entre la communication faite par le parlement et l'implication des citoyens. Les parlements doivent-ils considérer que ces deux éléments relèvent de la même approche, ou qu'ils constituent deux sujets distincts ?

**M. Rui Pereira Costa** a répondu qu'au parlement portugais, les citoyens sont partie prenante du processus parlementaire. Des plateformes électroniques leur permettent de participer aux initiatives législatives, de déposer des projets d'initiatives référendaires ou des pétitions, qui requièrent 60 000 signatures. Ces initiatives sont adressées directement au parlement. Il a considéré qu'il s'agissait d'une forme d'interaction directe particulièrement intéressante et a précisé que, depuis leur création, ces instruments rencontrent un grand succès et ont permis aux citoyens de participer aux travaux parlementaires.

Il a ajouté que beaucoup d'autres initiatives ont été mises en place. Le parlement ouvre ses portes pour des visites quatre fois par an, par exemple. Lors de ces visites, des explications sur les différents espaces du parlement sont présentées, et le travail parlementaire est expliqué aux visiteurs. Il a estimé qu'il s'agit de la meilleure manière de faire participer les citoyens à nos activités. Ces visites rencontrent beaucoup de succès. Parmi toutes ces initiatives, la plus importante selon l'orateur est l'organisation du « Parlement des jeunes ». Deux sessions sont organisées par an, auxquelles participent des milliers d'élèves et d'étudiants de l'ensemble des pays.

**M. Naim Çoban (Türkiye)** a relevé que faire preuve de transparence peut mener à davantage de critiques, notamment sur le travail parlementaire. Il a ajouté que la critique fait partie du jeu mais doit rester raisonnable, et ne pas basculer dans

la diffamation. Il a demandé à l'orateur comment la communication institutionnelle s'adapte à ces critiques : existe-t-il un processus standardisé pour y faire face ?

**M. Rui Pereira Costa** a expliqué que les critiques à l'égard des politiques sont une chose récurrente, et que les médias ont une vraie responsabilité. Il a ajouté que le parlement portugais s'assure que l'information soit transparente et diffusée en temps et en heure, ce qui en fait l'institution la plus transparente du Portugal. Le nom des parlementaires et leur groupe d'appartenance, leur rémunération, leurs déplacements, leurs documents et interventions sont tous rendus publics.

Il a ajouté qu'il peut être difficile de rendre compte au public de ce qui se passe au parlement. Les citoyens pensent souvent que les parlementaires ne font rien, or c'est totalement faux. Cela démontre que la communication n'est pas suffisamment efficace et que les parlements ne savent pas encore expliquer de manière efficiente leur travail.

**M. Armand Palm (Burkina Faso)** a demandé comment les services techniques traitent les données transmises par les citoyens. Ces données sont-elles mises à disposition de manière brute, ou après un travail de retraitement par les services ?

**M. Rui Pereira Costa** a répondu que pour les initiatives citoyennes et référendaires, les données pré-remplies par les citoyens sur une plateforme disponible sur le site internet du parlement sont examinées par les services. Ces derniers jugent la recevabilité de l'initiative ainsi que son respect ou non des règles fixées par le Règlement. En cas de recevabilité, l'initiative est examinée en commission puis soumise au vote des parlementaires.

**5. Communication : Mme Steejit Taipiboonsuk, Secrétaire générale adjointe de la Chambre des représentants de Thaïlande, « Bâtir un parlement ouvert : favoriser la transparence et la responsabilité »**

**Mme Steejit Taipiboonsuk** a présenté la communication suivante :

« Cette communication explore la nécessité du parlement ouvert dans le contexte de la Chambre des représentants de Thaïlande. Elle étudie la vision du « Parlement intelligent », la stratégie du « Parlement numérique », et des activités destinées à créer le « Parlement ouvert ». La communication examine également la manière dont ces initiatives correspondent aux standards internationaux du Parlement ouvert et aux canaux de communication au sein du Parlement de Thaïlande. Son objectif ultime est de promouvoir la transparence, la responsabilité et l'intégration à l'intérieur de la gouvernance parlementaire, en la rendant plus accessible et plus réceptive aux besoins des citoyens.

## **Introduction**

À l'époque de la transformation numérique et de la participation accrue des citoyens, la notion de « Parlement ouvert » prend une grande importance à l'échelle mondiale. Le Parlement ouvert dispose d'un caractère transparent, responsable, et s'engage activement auprès des citoyens. Dans le contexte de la Chambre des représentants de Thaïlande, cette communication expose la vision, la stratégie et des activités destinées à créer un tel système parlementaire transparent et responsable.

## **Standards Internationaux du Parlement ouvert**

La communauté mondiale soutient les initiatives du Parlement ouvert guidées par la déclaration pour l'ouverture parlementaire. Ce cadre de travail qui a été lancé à la Conférence mondiale 2012 sur l'e-Parlement exige des systèmes parlementaires transparents, inclusifs et accessibles. La déclaration met l'accent sur quatre domaines clés suivants:

1° Promouvoir l'ouverture : favoriser l'engagement des citoyens et garantir l'accès aux données parlementaires avec des restrictions légales limitées ;

2° Renforcer la transparence : publier régulièrement des informations parlementaires différentes, promouvoir la responsabilité ;

3° Garantir l'accès : rendre des informations parlementaires accessibles facilement à travers divers moyens, y compris les médias et les plateformes en ligne ;

4° Faciliter la communication électronique : fournir des données en ligne bien structurées et des sites Internet d'utilisation facile pour le public, assurer un engagement en donnant la priorité à la vie privée.

## **Parlement intelligent – La vision pour l'efficacité**

Depuis 2020, « le Parlement Intelligent » devient la vision du Secrétariat de la Chambre des représentants qui ouvre la voie afin d'atteindre un niveau de capacité plus élevé et son plein potentiel de performance. Il transforme le Secrétariat en Parlement numérique et transparent, et soutient le travail efficace et utile de l'institution législative pour le peuple. C'est là que notre vision du Parlement Intelligent selon l'acronyme anglais du terme « SMART » revête une grande importance:

- S pour Sophistiqué : avoir des compétences, des connaissances et l'expertise d'un expert dans le travail législatif à haut potentiel pour réagir aux changements ;
- M pour la Morale et l'Éthique: s'engager à adhérer à la moralité et à l'éthique, soutenir les bonnes valeurs fondamentales et la culture, et promouvoir le bonheur au sein du lieu de travail ;

- A pour assumer la responsabilité et garantir la transparence: avoir une bonne gouvernance, se rendre compte de la gestion des risques, de l'impact social, ainsi que de l'efficacité, et adhérer à la transparence et à la responsabilité ;
- R pour la Résilience et la compétitivité: avoir la capacité de répondre aux changements et aux avantages concurrentiels au moyen d'une approche centrée sur les personnes, et construire un partenariat avec tous les secteurs à l'échelle nationale et internationale ;
- T pour la Technologie et la Transformation numérique: être un Parlement numérique axé sur la créativité et l'exploitation de la technologie numérique, des innovations, des informations et du capital humain.

La vision du Parlement Intelligent s'aligne sur l'objectif primordial d'améliorer l'efficacité parlementaire. Elle est alors utilisée comme une communication interne afin de susciter une prise de conscience et d'approfondir des connaissances du personnel parlementaire dans le cadre de la vision du Parlement Intelligent et renforcer la participation et le travail d'équipe parmi les agents. En plus, la vision du Parlement Intelligent met en valeur la promotion de l'excellence du Secrétariat.

En septembre 2023, nous avons organisé un événement appelé la semaine du Parlement Intelligent au cours de laquelle les meilleures pratiques en matière de services publics sont présentées par des émissions-débats, des expositions virtuelles et des conférences spéciales.

### **Tendance clé : Stratégie sur la transformation numérique du Parlement**

Pour réaliser la volonté d'ouverture du parlement, la mise en place du plan du Parlement numérique 2023 - 2027 s'avère essentielle. Cette démarche de transformation numérique nous permet de modifier l'environnement de travail et d'intégrer la participation du public.

Non seulement la mise en œuvre du plan du Parlement numérique s'adapte aux enjeux d'aujourd'hui, mais même elle est une transformation stratégique visant à atteindre nos objectifs du Parlement intelligent. Nous avons précédemment adopté le premier plan quinquennal du Parlement numérique en 2018 qui sert à l'heure actuelle à l'élaboration d'un nouveau plan dans le cadre de l'architecture d'entreprise. Ce dernier s'applique par le Bureau des Technologies de l'information du Secrétariat de la Chambre des représentants et du Secrétariat du Sénat à la gestion des environnements informatiques et des infrastructures du numérique. Le plan du Parlement numérique 2023 – 2027 couvre cinq aspects ci-dessous :

1° Parlement avec des avancées techniques : la priorité est d'accélérer un système d'information unique et une plateforme parlementaire pour l'amélioration de l'efficacité opérationnelle d'une manière très simple, plus complète et sans couture parmi les bureaux.

2° Organisation axée sur les données : il se base sur les trois plans primordiaux dont y compris le standard d'échange de données, la plateforme des mégadonnées et les systèmes d'aide à la décision.

3° Numérique et innovation au service de la participation et de l'engagement : la priorité est d'accroître la transparence dans le mécanisme de la collecte d'informations, le moyen d'entendre la voix du peuple et celui de recueillir des opinions ainsi que des votes des intervenants. En outre, on a pour objectif de créer les outils de communication numérique permettant de renforcer les réseaux et l'alliance dans le processus démocratique à l'ère du numérique.

4° Numérique responsable et durabilité : la priorité est d'établir les infrastructures numériques pour assurer la technologie adaptable aux besoins de notre usage, d'instaurer des mesures de sécurité et de sûreté dans le processus des travaux parlementaires et la prévention des risques technologiques, d'organiser un espace de travail flexible pour répondre à l'évolution du monde de travail ainsi que de favoriser l'accès du mode multi-utilisateurs.

5° Culture numérique : ceci nous concerne le développement du personnel, la transition des effectifs vers le parlement numérique de même que le guide de la modification de la structure organisationnelle.

Il comprend en plus le Plan pour fournir un soutien au renforcement des compétences numériques en harmonie avec la Stratégie de développement des compétences numériques des Secrétariats au sein du Parlement. En effet, le Plan du Parlement numérique ne répond pas uniquement à l'ère de digitalisation, elle est également nécessaire pour changer les modes d'organisation des travaux parlementaires en tenant compte de l'amélioration de qualité des services et de la participation citoyenne. Notamment, il faut instaurer une gouvernance efficace, accessible et associé à l'engagement public dans la vie démocratique. En ayant l'intention d'implanter de Parlement intelligent, numérique et ouvert, la stratégie pour le Parlement numérique est considérée comme un facteur clé pour le succès.

### **Communication publique au sein de la Chambre des représentants de Thaïlande**

Pour ambition de se diriger vers le Parlement ouvert et responsable, la communication efficace est le cœur de la réalisation de notre démarche stratégique. En somme, la Chambre des représentants de Thaïlande met en valeur différents canaux de communication qui peuvent encourager le dialogue entre le parlement et les citoyens :

1° Radiodiffusion parlementaire : elle joue un rôle prépondérant de diffuser des informations sur les travaux parlementaires et des discussions. Avec cette station, les citoyens sont garantis la diffusion directe des débats parlementaires. De même,

elle leur fournit le moyen d'accès au centre de la procédure législative et permet aux gens de tous milieux de suivre les actualités et de s'informer des sujets importants.

2° Chaîne parlementaire de télévision : elle est un autre outil utile pour communiquer au public qui est intégrée dans notre stratégie de la communication. Les émissions par cette chaîne contribuent à la compréhension complète des activités législatives et permettent aux citoyens d'attester les débats, les discussions et la prise des décisions. Au travers de la chaîne parlementaire, la cellule familiale peut ainsi se rapprocher de la procédure parlementaire.

3° Plateformes de réseaux sociaux : au temps de la connectivité numérique, les plateformes de réseaux sociaux deviennent les moyens de plus en plus puissants en matière de la communication et du lancement d'appel à l'engagement. La Chambre des représentants gère sa présence active sur les différents réseaux sociaux parmi lesquels sont Facebook, X (ou Twitter), You Tube, Instagram et Tik Tok. De plus, ils permettent aux citoyens d'approcher des activités parlementaires et de prendre part à la discussion sur les divers sujets.

Les canaux de communication publique paraissent comme le pivot de la création du parlement intelligent, numérique et ouvert et remettent les citoyens au cœur du processus démocratique. La communication ouverte favorise le dialogue entre le gouvernement et les citoyens et devient donc une clé de succès pour faire avancer une démocratie plus forte ainsi que plus participative.

### **Les activités pour le Parlement ouvert**

Dans nos efforts pour bâtir un Parlement ouvert, celui-ci va promouvoir la transparence et la responsabilité. Nous avons donc mis en œuvre une série d'activités concrètes destinées à faire participer activement les citoyens dans le processus parlementaire.

#### **1° Conservation des données numériques pour le Parlement ouvert**

L'une des activités clés du Parlement ouvert est notre engagement en faveur de la conservation des données numériques. En mars 2023, le Secrétariat de la Chambre des représentants a organisé un atelier sur la conservation des données numériques pour le Parlement ouvert en vue de garantir les données numériques parlementaires bien conservées, accessibles et compréhensibles. Cette initiative visant à assurer que les données parlementaires soient non seulement accessibles, mais également conservables avec une accessibilité et une réutilisation à long terme. La conservation des données numériques implique de simplifier de l'information, de le présenter d'une manière conviviale et de rendre facilement accessible aux citoyens.

#### **2° Jeunesse et Innovation pour le Parlement Ouvert**

En juin 2023, le Secrétariat de la Chambre des représentants a également encouragé les jeunes talents et les idées innovantes à travers un projet sur “Jeunesse et Innovation pour le Parlement Ouvert” en promouvant la participation active des jeunes citoyens à déterminer la forme de la gouvernance parlementaire dans l’avenir. Nous avons accueilli de nouvelles perspectives et des solutions créatives pour relever les défis, assurant notre Parlement d’être dynamique et de s’adapter à l’évolution des besoins changeants dans le contexte de la promotion d’un environnement d’innovation au sein du Parlement. Dans ce projet, nous comblons les écarts générationnels en encourageant les jeunes citoyens à participer au processus de prise de décision et à chercher à intégrer leurs idées, préoccupations et aspirations dans nos politiques et actions.

Ces activités rendent collectivement notre Parlement ouvert plus dynamique, accessible et inclusive. Elles permettent aux citoyens de jouer un rôle actif dans l’élaboration de l’ordre du jour, tenant une responsabilité aux citoyens représentatifs et contribuant au développement dynamique d’une démocratie.

### **Le rôle de dirigeant dans la promotion d’un Parlement ouvert**

Selon notre engagement à favoriser la transparence et la responsabilité dans nos processus législatifs, M. Padipat Suntiphada, le Premier Vice-Président de la Chambre des représentants, a lancé un projet visant à créer une base de données ouverte de cette Chambre et assurant l’accessibilité et la compréhensibilité pour tous. Ce projet se compose de 2 phases :

– 1ère phase: cette phase consiste à créer une base de données numérique conviviale pour regrouper les détails des membres, mettre à jour des résultats des votes et suivre des projets de lois. En outre, nous visons à améliorer la transparence de réunions des commissions parlementaires, à améliorer la fonctionnalité du site web du Bureau du budget parlementaire et à faciliter l’accès aux audiences publiques.

– 2ème Phase: cette phase se concentre sur l’intégration de la technologie de reconnaissance faciale pour des enregistrements précis des votes parlementaires.

De plus, nous avons l’intention de publier le Hansard (le compte rendu) et des rapports officiels, ainsi que des rapports sténographiques et des clips vidéo de questions et réponses parlementaires, pour garantir un accès complet aux comptes rendus parlementaires.

### **Des défis sur le parcours du Parlement ouvert**

Notre vision ambitieuse pour le Parlement Ouvert vise à favoriser la transparence et la responsabilité dans nos processus législatifs. Alors que nous sommes résolu dans notre engagement envers cette cause, nous reconnaissons que le voyage n'est pas sans défis.

L'un des principaux défis, auxquels nous sommes confrontés, est la difficulté d'assurer l'accessibilité des informations déterminantes à tous les citoyens. La gamme de données et de documents générés lors de procédure parlementaire peut parfois être dispersée sur diverses plateformes.

En outre, la structure de notre site web peut parfois être considérée comme le non-système, celui-ci la rend moins facile que nous le souhaiterions. À l'ère du numérique où l'information est à portée de main, il est indispensable que nos sites web sont organisés de manière à rendre les informations faciles à trouver, à comprendre et à utiliser.

Par ailleurs, il y a une possibilité pour améliorer la lisibilité de nos informations par machine. Nous sommes conscients que les données lisibles par machine sont essentielles pour une analyse efficace des données et une automatisation, et ceci est l'objectif que nous voulons atteindre.

Ces défis sont importants, mais nous croyons avec fermeté qu'ils ne sont pas trop difficile à franchir. Donc, nous les considérons comme des opportunités de croissance et de développement, et aussi, restons déterminés à résoudre des problèmes afin de rendre notre système parlementaire plus ouvert et plus accessible à nos citoyens.

### **Conclusion et appel à contributions**

En conclusion, la vision du Parlement intelligent, la stratégie du Parlement numérique et les activités collectivement pour le Parlement Ouvert visant à transformer la Chambre des Représentants de la Thaïlande en modèle de transparence, de responsabilité et d'inclusivité. Ce changement de paradigme est une réponse à l'évolution des besoins et de l'espoir des citoyens dans un monde de plus en plus connecté. Cette vision signifie un engagement à rendre la gouvernance parlementaire plus accessible, plus réceptive et plus responsable aux personnes utilisant le service. Construire un Parlement Ouvert n'est pas seulement une vision ; mais c'est un appel à l'action pour redéfinir la démocratie à l'ère numérique.

Nous invitons les membres de l'ASGP à partager leurs réflexions, idées et suggestions pour surmonter ces défis et rendre notre système parlementaire plus ouvert et responsable. Toutes les contributions sont inestimables pour nous aider à améliorer et à renforcer notre engagement envers un Parlement ouvert. »



**M. le président Najib El Khadi** a remercié l'oratrice pour sa présentation et a ouvert le débat.

**M. Mahmoud Etman (Égypte)** a souhaité savoir si le développement des canaux de diffusion de l'activité parlementaire a permis aux citoyens de formuler des requêtes de nature législative.

**M. Naim Çoban (Türkiye)** a demandé quels sont les défis rencontrés par le parlement thaïlandais dans le processus de développement de la communication. Il a également souhaité savoir quel est le rôle du secrétaire général dans ce processus.

**Mme Sarah Davies (Royaume-Uni)** a commenté la diapositive sur l'organisation des données et en particulier le risque de recueillir de nombreuses données dispersées. Elle a précisé que l'un des risques identifiés au parlement britannique est lié à la gestion des données internes et internes. Elle a ajouté que le personnel chargé des procédures a tendance à conserver les dossiers dans leur propre boîte mail plutôt que dans des documents partagés, et il est en conséquence parfois difficile de retracer les décisions qui ont été prises. Elle a demandé si le parlement thaïlandais a fait des progrès dans ce domaine.

**Mme Steejit Taipiboonsuk** a répondu que le trop-plein d'informations – qui viennent des personnes, des emails, mais aussi des médias traditionnels tels que la télévision et la radio – peut être délétère. En Thaïlande, la radio est utilisée pour communiquer avec les provinces les plus reculées. Le travail parlementaire est diffusé par la télévision dans les autres cas. Pour les plus jeunes, le parlement thaïlandais s'efforce de diffuser cette information sur les réseaux sociaux. L'un des grands défis est cependant de retracer l'information sur tous ces canaux afin qu'elle reste accessible et fiable.

S'agissant du projet avec les jeunes, le parlement thaïlandais s'efforce de fournir plus d'efforts vis-à-vis des jeunes. Le parlement compte près de 40 % de nouveaux députés, qui sont très actifs pour changer les choses. L'idée d'un « parlement ouvert » a émergé au sein de ce groupe au parlement.

**6. Communication : M. George Xolile, Secrétaire général du Parlement d'Afrique du Sud, « Renforcer le contrôle parlementaire et la responsabilité : recommandations de la commission d'enquête judiciaire sur les allégations d'ingérence de l'État dans le secteur public ».**

**M. George Xolile** a présenté la communication suivante :

### **« Introduction**

L'Afrique du Sud est devenue une démocratie il y a près de trois décennies lorsqu'elle a adopté la Constitution définitive (1996)<sup>2</sup>. Au cours de cette période, le Parlement a

---

<sup>2</sup> Constitution de la République d'Afrique du Sud (1996).

développé ses procédures et ses pratiques, y compris celles liées au contrôle et à la responsabilité de l'exécutif. Ces mesures ont été prises progressivement, mais aussi en réponse à des échecs et à des moments décisifs. Ce document examinera les progrès réalisés par le Parlement en matière de contrôle et réfléchira à l'orientation stratégique et à l'avenir de l'institution. Comme étude de cas, le document se concentrera sur la façon dont le Parlement a fait face à la corruption et plus particulièrement à l'expérience de la « capture de l'État ».

La Constitution sud-africaine a instauré un État responsable et transparent ainsi qu'un système de freins et de contrepoids pour se prémunir contre les abus de pouvoir. En tant que branche de l'État, le corps législatif est élu par le peuple pour représenter ses intérêts, adopter des lois et contrôler l'action de l'exécutif. Le Parlement se compose de l'Assemblée nationale et du Conseil national des provinces. L'Assemblée nationale est élue à la proportionnelle et a pour mission de représenter directement le peuple, tandis que le Conseil national des provinces est composé de délégations de chacune des neuf provinces. La Constitution sud-africaine a instauré un État responsable et transparent, ainsi qu'un système de freins et de contrepoids pour se prémunir contre les abus de pouvoir. En tant qu'organe de l'État, le corps législatif est élu par le peuple pour représenter ses intérêts, adopter des lois et contrôler l'action de l'exécutif. Le Parlement se compose de l'Assemblée nationale et du Conseil national des provinces. L'Assemblée nationale est élue à la proportionnelle et a pour mission de représenter directement le peuple, tandis que le Conseil national des provinces est composé de délégations de chacune des neuf provinces.

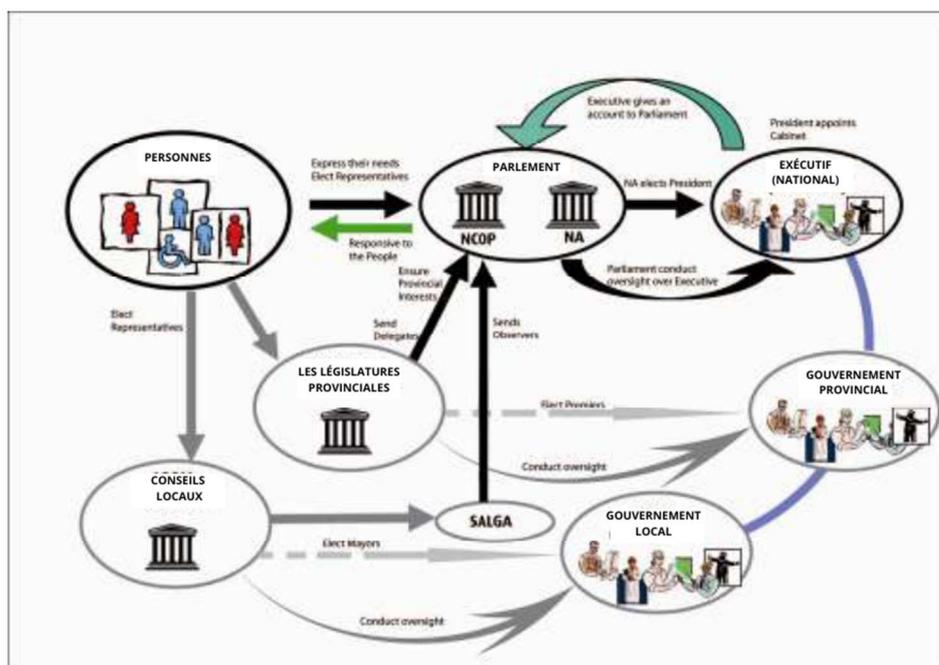
Dès l'avènement de la démocratie, le Parlement s'est attaché à transformer le cadre juridique afin d'aligner le statut sur la Constitution. Il s'agissait notamment de lois visant à renforcer le pouvoir des députés, à réglementer la fonction publique et les finances de l'État et à consolider d'autres institutions indépendantes soutenant la démocratie (les « institutions du chapitre neuf »). Le Parlement a également révisé son propre règlement - l'Assemblée nationale en 2016 et le Conseil national des provinces en 2021. Le règlement commun du Parlement est actuellement en cours de révision. Au fur et à mesure de la transformation du système juridique, le Parlement s'est concentré sur ses autres fonctions, notamment le contrôle de l'exécutif, et a commandé plusieurs études à cette fin.

En 1999, des experts en droit ont publié le rapport sur le contrôle parlementaire et la responsabilité (le rapport Corder)<sup>3</sup>. Sur la base des résultats de cette étude et de l'analyse subséquente effectuée par le Parlement, un modèle de surveillance et de responsabilité (le modèle OVAC) a été élaboré<sup>4</sup>. Le modèle a mis en évidence la nécessité de renforcer les pouvoirs du Parlement afin de garantir que le gouvernement reste réactif et responsable.

---

<sup>3</sup> Rapport sur le Contrôle Parlementaire et la Responsabilité (Corder, Jagwanth et Soltau) (1999).

<sup>4</sup> Le Modèle de Contrôle et de Responsabilité, Parlement de la République d'Afrique du Sud (1999).



*Le Modèle de Contrôle et de Responsabilité, Parlement de la République d'Afrique du Sud*

Une évaluation indépendante du Parlement a suivi en 2009<sup>5</sup> et, en 2017, le groupe de haut niveau sur l'évaluation de la législation clé et l'accélération du changement fondamental a publié ses conclusions.<sup>6</sup> Le Parlement a également été guidé par la jurisprudence et les précédents et a établi des relations avec d'autres institutions de l'État telles que la Commission du Service Public, le Protecteur Public et l'Auditeur Général.

Bien que le Parlement ait évolué, la société sud-africaine reste confrontée à des défis socio-économiques persistants : pauvreté, chômage et inégalités. Ces problèmes ont été exacerbés par la pandémie de Covid, l'augmentation du coût des denrées alimentaires de base, les pénuries d'énergie, l'urbanisation et d'autres phénomènes émergents. Cela signifie que le Parlement doit poursuivre son introspection et affiner son approche stratégique en ce qui concerne le contrôle et la responsabilité de l'Exécutif.

### **Contrôle parlementaire et corruption**

L'une des tâches du Parlement a été de veiller à ce que les maigres ressources de l'État ne soient pas mal utilisées, gaspillées ou volées. Le Parlement a donc diagnostiqué la corruption comme un risque potentiel et a donc adopté une pléthore de lois pour en limiter la prévalence. Il s'agit notamment de la Loi sur la Fonction

<sup>5</sup> Rapport du Panel Indépendant d'Évaluation du Parlement (2009).

<sup>6</sup> Rapport du Panel de Haut Niveau sur l'évaluation de la Législation Clé et l'Accélération du Changement Fondamental (2017).

Publique (1994), de la Loi sur l'Éthique des Membres de l'Exécutif (1998), de la Loi sur la Gestion des Finances Publiques (1999), de la Loi sur les Divulgations Protégées (2000) et de la Loi sur la Prévention et la Lutte contre les Activités Corrompues (2004). Le Parlement a également adopté un code d'Éthique pour ses propres membres.<sup>7</sup> La corruption a néanmoins persisté et, en 2016, elle était devenue un thème dominant dans le discours public. Celle-ci a été influencée, en partie, par le "Rapport sur la Capture de l'État", publié par le Protecteur Public<sup>8</sup> de l'époque.

Le rapport sur la Capture de l'État portait sur des plaintes relatives à des allégations de conduite inappropriée et contraire à l'éthique de la part du président de l'époque et d'autres fonctionnaires, ainsi qu'à l'implication indue d'intérêts privés dans la nomination et la révocation de ministres et de directeurs d'entreprises publiques (SOE). Le Protecteur Public a constaté que, en ce qui concerne les plaintes, il existait des preuves d'irrégularités à grande échelle. En outre, il a été prouvé que certaines personnes extérieures à l'État avaient exercé des pouvoirs indus, en particulier dans certaines SOE. Dans le même temps, le Protecteur Public a reconnu que son enquête avait montré que son bureau ne disposait pas des ressources nécessaires pour traiter toutes les questions soulevées.<sup>9</sup> Elle a donc proposé que le président "*nomme une commission d'enquête dirigée par un juge choisi exclusivement par le président de la Cour suprême qui fournira un nom au président*"<sup>10</sup> pour donner suite aux allégations.<sup>11</sup>

## **La Commission sur la capture d'État**

Le président a créé la Commission Judiciaire d'Enquête sur les Allégations de Capture d'État, de Corruption et de Fraude dans le Secteur Public, y compris les Organes d'État, (la Commission de Capture d'État) par le biais d'une Proclamation dans le Journal officiel du Gouvernement le 25 janvier 2018.<sup>12</sup> La commission sur la Capture d'État était présidée par le juge Raymond Zondo, alors vice-président de la Cour Suprême d'Afrique du Sud. La commission sur la Capture d'État a remis son rapport au président, qui l'a présenté au Parlement le 23 octobre 2022, soit quatre ans plus tard.<sup>13</sup>

---

<sup>7</sup> Plus récemment, le Parlement a adopté la loi sur le financement des partis politiques (2018) et le projet de loi sur le gouvernement local : Municipal Systems Amendment Bill (2021).

<sup>8</sup> *Rapport sur la Capture d'Etat*. Protecteur public de l'Afrique du Sud, 2017. Les rapports du Protecteur Public sont disponibles en ligne.

<sup>9</sup> *Rapport sur la Capture d'Etat*. Paragraphe 8.1, page 352.

<sup>10</sup> *Rapport sur la Capture d'Etat*. Paragraphe 8.4, page 353.

<sup>11</sup> Les recommandations du protecteur public sont contraignantes. Voir l'arrêt de la Cour constitutionnelle [République d'Afrique du Sud v. Protecteur public de la République d'Afrique du Sud et autres (41636/19) [2019]].

<sup>12</sup> Journal du gouvernement, proclamation 3 de 2018 (n° 41436).

<sup>13</sup> Rapport de la Commission Judiciaire d'Enquête sur les Allégations de Capture d'Etat, de Corruption et de Fraude dans le Secteur Public, y compris les Organes d'Etat (2022).

Dans le cadre de son mandat, la Commission sur la capture de l'État a examiné l'évolution du contrôle parlementaire et son incapacité apparente à arrêter la capture de l'État. Elle a ensuite identifié un certain nombre de faiblesses du pouvoir législatif et la manière d'y remédier. Pour commencer, la Commission sur la Capture de l'État a préconisé une approche plus proactive et plus cohérente du contrôle et l'imposition de ce que le rapport Corder a appelé la “ *responsabilité amendée* ”<sup>14</sup>, qui exige que les défauts du gouvernement soient corrigés lorsqu'ils ont été découverts.

Il convient de noter que la Commission sur la Capture d'État s'est appuyée sur les preuves produites par le Parlement dans le cadre de deux enquêtes, l'une en 2016 lorsque la commission ad hoc sur la South African Broadcasting Commission (SABC) a été créée et a formulé des conclusions critiques, notamment que le radiodiffuseur public était compromis par un manque de gouvernance et que le conseil d'administration ne s'était pas acquitté de ses obligations fiduciaires. La seconde a eu lieu en 2017 lorsque la commission du Portefeuille sur les entreprises publiques a mené sa propre enquête sur Eskom Hld SOC Ltd (service public d'électricité) et a formulé des conclusions critiques concernant le rôle de l'ancien PDG et les avantages qu'il a reçus. Selon le juge Zondo, ces mesures constituent "un exemple de contrôle parlementaire approprié et montrent que, lorsqu'il y a une volonté, il y a un moyen." <sup>15</sup>

Les recommandations de la Commission sur la Capture d'État à l'intention du Parlement peuvent être classées en quatre catégories. Premièrement, elle a appelé à des réformes statutaires, y compris des changements dans le système électoral et l'augmentation des privilèges et protections accordés aux membres afin qu'ils puissent exercer leurs fonctions sans craindre des conséquences préjudiciables de la part de leurs partis politiques. En ce qui concerne les règles du Parlement, il a soutenu la création d'un comité de contrôle de la présidence et l'institutionnalisation d'un système de suivi des résolutions parlementaires. La Commission sur la Capture d'État a également plaidé pour que les parlementaires disposent de capacités et de ressources supplémentaires. La dernière catégorie de propositions, la plus vaste, concernait les lacunes des ministères et des agences gouvernementales. Il s'agissait, entre autres, de –

- Défaillances de gestion dans les départements et les SOE ;
- Faiblesses en matière de passation de marchés et de comptabilité dans l'ensemble de l'État ;
- la mise en œuvre de lois sur l'éthique et de codes de conduite pour les titulaires de fonctions publiques et les fonctionnaires ; et
- l'efficacité des instruments de lutte contre la corruption existante.

---

<sup>14</sup> Rapport sur le Contrôle Parlementaire et la Responsabilité (Corder, Jagwanth et Soltau) (1999).

<sup>15</sup> <https://www.iol.co.za/capetimes/news/politics/zondo-makes-damning-findings-against-parliament-on-oversight-role-to-hold-executive-accountable-28a785ad-62f5-4f73-8032-9d56011a9b74>

## **Réformes visant à renforcer le contrôle et la responsabilité du Parlement**

Comme indiqué ci-dessus, le Parlement a été saisi depuis un certain temps d'efforts visant à améliorer ses pratiques de contrôle et à favoriser la responsabilité. À la suite du rapport Corder et du modèle OVAC, le Parlement a adopté la Loi sur les projets de Loi de Finances et les Questions connexes (2009) qui a donné au corps législatif les moyens d'amender les budgets des départements de l'État. La Loi a également créé un Bureau du Budget Parlementaire (PBO) pour offrir des conseils et des analyses indépendants, objectifs et professionnels au Parlement sur des questions liées au budget et à d'autres projets de loi sur l'argent. L'Assemblée nationale a ensuite adopté des règles pour réglementer les motions de censure et la mise en accusation du président. Ces règles ont été invoquées à plusieurs reprises, certains votes ayant eu lieu par scrutin secret. En ce qui concerne l'administration, des conseillers en contenu ou des experts en la matière ont été nommés au sein de chaque comité de surveillance afin de guider stratégiquement les comités sur les portefeuilles qu'ils supervisent. Plus récemment, un Institut parlementaire a été créé pour consolider et propager les meilleures pratiques dans l'ensemble du secteur<sup>16</sup> législatif et soutenir le développement continu des membres et du personnel.

En réponse au rapport de la Commission sur la capture de l'État, le Parlement a commencé à évaluer la manière dont les recommandations pourraient être mises en œuvre. Pour souligner certains des résultats de ce processus, le Parlement a réaffirmé que les récentes réformes de la Loi Électorale<sup>17</sup> avaient permis aux candidats indépendants de se présenter aux élections et que cela aurait un impact sur les liens entre les partis politiques et les parlementaires.

En ce qui concerne les résolutions de l'Assemblée, la commission du règlement de l'Assemblée nationale a adopté de nouvelles règles qui stipulent que toutes les résolutions présentées à l'Assemblée doivent être motivées et assorties de délais de réponse. Cela permettra de suivre la conformité de l'exécutif. En outre, le président de la Chambre tiendra désormais un registre des résolutions et, en cas de retard, assurera la liaison avec le gouvernement.

En ce qui concerne le contrôle de la présidence par les commissions, la commission du règlement a lancé une étude comparative qui comprenait une visite de référence à la Chambre des communes du Royaume-Uni afin de comprendre les instruments utilisés par d'autres parlements à cette fin. En ce qui concerne les recommandations de la commission sur la Capture de l'État portant sur des portefeuilles spécifiques, les commissions de contrôle concernées ont été chargées de les suivre avec les ministères et agences respectifs et de faire rapport à ce sujet sur une base trimestrielle.

---

<sup>16</sup> Le secteur législatif se compose du Parlement national et de neuf législatures provinciales.

<sup>17</sup> Loi d'Amendement Électorale (Loi 1 de 2023).

## Une nouvelle Direction Stratégique

Les procédures liées à la Commission sur la Capture de l'État sont un exemple de la dynamique en constante évolution qui exige un Parlement réactif et transformateur. S'inspirant de la typologie des parlements<sup>18</sup> de Polsby, le Parlement sud-africain a tiré les leçons des deux dernières décennies de transformation constitutionnelle pour revoir son approche des mandats fondamentaux de l'institution.



*Adaptation d'une typologie des parlements basée sur Nelson Polsby Source Greenstein & Polsby, 1975 cité dans INASP, 2017:25).*

Il est primordial d'améliorer la confiance du public dans l'institution et de faire en sorte que le Parlement soit perçu comme le représentant du peuple.

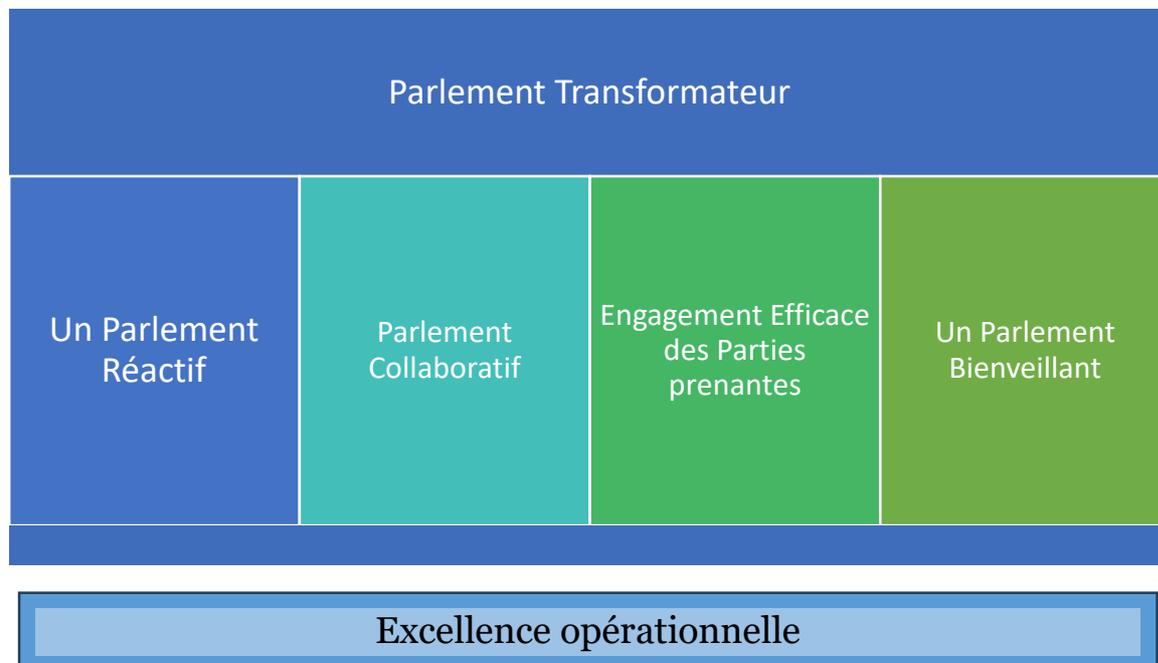
Pour s'assurer qu'il est en mesure de répondre au changement, le Parlement évalue chaque année ses opérations et ses objectifs et prépare un plan de performance et un budget annuels.<sup>19</sup> Le dernier plan a été élaboré sur la base d'un processus de consultation et de la reconnaissance du fait que les circonstances actuelles, au sein de la nation et de l'institution elle-même, exigeaient du Parlement qu'il s'engage sur une nouvelle voie stratégique.

Ce faisant, il a été reconnu que le législateur devait passer d'un contrôle de haut niveau à des interventions qualitatives et génératrices d'impact, en mettant l'accent

<sup>18</sup> Figure : Al Zackaria, J Thomas, R Begg & C Blaser, Adaptation des Typologies des parlements (basées sur Nelson Polsby (Greenstein et Polsby, 1975 cité dans INASP, 2017:25) dans les preuves parlementaires utilisées dans la Représentation, 2021:185.

<sup>19</sup> Parlement d'Afrique du Sud, Plan de Performance Annuel 2023.

sur des résultats tangibles et sur la prestation de services. Pour ce faire, le plan annuel de performance prévoit l'élaboration d'une série d'indicateurs généraux permettant de mesurer les progrès accomplis. Il s'agira notamment d'utiliser la technologie pour élaborer des tableaux de bord pour les commissions, des tableaux de bord pour les indicateurs nationaux et pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations de la commission sur la Capture de l'État.



#### *Le cadre macroéconomique du 7e Parlement*

En partie en réaction aux observations de la Commission sur la Capture de l'État concernant les contraintes de capacité, le corps législatif a également entrepris une analyse de son budget, en particulier des besoins financiers des commissions, et s'est engagé avec le Trésor national à trouver des moyens de remédier aux insuffisances. Cette démarche était également nécessaire en raison de l'incendie qui a détruit la salle de l'Assemblée nationale l'année dernière et de la nécessité concomitante de redéfinir les priorités en matière de financement. Le Parlement s'est également engagé à étendre les services offerts aux membres. La recherche et les services juridiques seront une priorité. En outre, l'institution a l'intention d'intensifier ses programmes de renforcement des capacités et de formation afin de doter les membres de compétences analytiques et techniques. Ces programmes seront associés à de nouveaux systèmes de soutien à la modélisation économique, à l'analyse de données et à la planification de scénarios afin de faciliter la supervision qualitative. La formalisation des partenariats avec les parties prenantes sera également essentielle, en exploitant les forces combinées du secteur législatif - le Parlement national, les assemblées législatives provinciales et l'Association sud-africaine des Collectivités Locales (SALGA). Cette initiative permettra au secteur de travailler ensemble pour faciliter un contrôle efficace des principales priorités.

L'Afrique du Sud tiendra ses septièmes élections démocratiques l'année prochaine. Bien que chaque Parlement ait eu son propre caractère, l'institution a continué à apprendre et à se développer. En ce qui concerne le contrôle, le cadre juridique et procédural a été considérablement élargi pour donner au Parlement les pouvoirs dont il a besoin pour faire progresser la responsabilité. Mais ces pouvoirs n'ont pas été appliqués de manière cohérente et, dans certains cas, des lacunes ont permis aux services publics de stagner et à la corruption de perdurer. C'est pour ces raisons que le Parlement a adopté une nouvelle direction stratégique visant à renforcer le contrôle et la responsabilité de l'Exécutif. »

### **Références**

1. *Constitution de la République d'Afrique du Sud (loi 108 de 1996).*
2. *Rapport sur le Contrôle Parlementaire et la Responsabilité. Corder, Jagwanth et Soltau. Université du Cap Town, 1999.*
3. *Modèle de Contrôle et de Responsabilité, Parlement de la République d'Afrique du Sud, 1999.*
4. *Rapport du groupe Indépendant d'Evaluation du Parlement, 2009.*
5. *Rapport du groupe de Haut Niveau sur l'évaluation de la Législation Clé et l'Accélération du Changement Fondamental, 2017.*
6. *Rapport sur la Capture de l'Etat. Protecteur public d'Afrique du Sud, 2017.*
7. *Cour Constitutionnelle [République d'Afrique du Sud v. Protecteur public de la République d'Afrique du Sud et autres (41636/19) [2019] ZAGPPHC 368 (8 août 2019).*
8. *Journal du gouvernement, proclamation 3 de 2018 (n° 41436).*
9. *Rapport de la Commission Judiciaire d'Enquête sur les Allégations de Capture d'Etat, Corruption et fraude dans le secteur public, y compris les organes de l'État, 2022.*
10. *Pouvoirs, Privilèges et Immunités du Parlement et des Législatures Provinciales, 2004 (Loi 4 de 2004).*
11. *Loi sur les projets de loi de finances et les questions connexes (loi 9 de 2009).*
12. *Loi d'Amendement Électoral (Loi 1 de 2023).*
13. *Parlement d'Afrique du Sud, Plan de performance Annuel, 2023.*



**M. le président Najib El Khadi** a remercié l'orateur pour sa présentation et a ouvert le débat.

**Mme Sarah Davies (Royaume-Uni)** a relevé que la loi sur les pouvoirs et les privilèges prévoit une protection pour les députés. Elle a souhaité savoir si cette loi prévoit une protection également pour les témoins ou les autres personnes qui témoignent devant les commissions d'enquête, qui peuvent par exemple perdre leur emploi du fait de leur témoignage.

**M. Mahmoud Etman (Égypte)** a demandé quelles ont été les suites données aux conclusions de cette commission d'enquête sur la mauvaise gestion de l'État. Le parlement a-t-il pris des mesures en conséquence ?

**M. George Xolile** a répondu que la loi sur les pouvoirs et privilèges protège les parlementaires. Mais lorsqu'il s'agit d'enquêtes avec des informations de nature sensible, une autre loi protège les témoins (*Protective Disclosures Act*), qui veille à ce que ces derniers ne soient pas fragilisés en cas de révélations sensibles.

Différents instruments sont en place : huit parlementaires ont par exemple été impliqués dans l'affaire faisant l'objet de la commission d'enquête, et la commission d'éthique du parlement s'est penchée sur ces cas. Certains membres ont été blanchis, et d'autres ont été sanctionnés. Lorsqu'il y a eu des implications pénales, le parlement a mis en place des outils mais c'est surtout la Cour pénale qui a conduit des enquêtes distinctes.

**6. Communication de M. Edgar Sequeira Martins, secrétaire général du parlement national du Timor Leste « Promouvoir la transparence et la responsabilité des parlements grâce à une meilleure communication institutionnelle »**

Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux et délégués de l'Union interparlementaire,

Je voudrais tout d'abord remercier l'Angola et son Assemblée pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et pour la magnifique organisation de cette Assemblée de l'Union interparlementaire. Pour nous, Timorais, cela a une signification particulière, car l'Angola est un pays frère de langue portugaise, et le succès d'un pays frère est aussi le succès du Timor-Leste.

C'est aussi la première fois que je participe à cette Assemblée, et c'est un grand honneur pour moi de pouvoir partager certaines des expériences des efforts du Parlement national du Timor-Leste pour accroître la participation et l'implication des jeunes dans le processus de définition et d'approbation des politiques publiques.

Chers délégués,

Depuis l'approbation du dernier plan stratégique, le Parlement a donné la priorité à l'implication des citoyens timorais dans toutes ses activités, en créant des conditions spéciales pour attirer la participation des femmes et des jeunes.

C'est dans cet esprit que je souhaite aujourd'hui vous parler de la relation saine qui s'est établie entre les parlementaires et la jeunesse du Timor-Leste. Les jeunes sont l'avenir de notre pays et il est du devoir du Parlement, en tant qu'organe, d'encourager les jeunes à participer à la vie publique qui représente tous les citoyens, non seulement pour les écouter, mais aussi pour créer de nouveaux canaux de communication directe avec eux, afin que leurs opinions soient prises en compte et

que les jeunes apprennent des députés à porter un regard responsable et sérieux sur le développement de leur pays.

Afin de créer et de renforcer cette relation entre les jeunes et les députés, le Parlement a créé, avec l'aide du projet parlementaire du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), un groupe de jeunes parlementaires, composé de députés âgés de moins de 45 ans, qui est devenu une porte ouverte pour une discussion ouverte et transparente sur les questions prioritaires pour les jeunes Timorais.

Mais pour atteindre les jeunes, il était essentiel d'identifier les canaux d'accès aux différents types de jeunes. À cette fin, une étude sur le comportement des jeunes a été réalisée, dans le cadre de laquelle 8 personnes ont été développés, représentant les différents types de jeunes Timorais.

Chacun de ces personnages est associé à un ensemble de caractéristiques descriptives des jeunes, tant urbains que ruraux. Cette étude a donné lieu à un rapport librement accessible aux parlementaires. Grâce aux résultats de cette étude, le Parlement a identifié 8 façons de mieux atteindre les jeunes, avec des canaux de communication très bien définis. Sur cette base, la stratégie de communication a été définie et un plan d'activité a été élaboré.

En coopération avec l'équipe du PNUD chargée de l'engagement des jeunes, diverses activités ont été développées, dont certaines sont très innovantes et que j'expliquerai ci-dessous.

Grâce à des plateformes numériques, il a été possible d'accéder aux opinions des jeunes sur des questions pertinentes pour le pays, telles que l'environnement, les principaux besoins des jeunes et la manière de surmonter des obstacles tels que le chômage des jeunes. Cette innovation a également constitué une première étape dans la transformation numérique du Parlement, en particulier dans ses contacts avec les citoyens.

Il a également été possible de créer un environnement d'interaction avec les députés, les politiciens se déplaçant dans des voitures électriques (TukTuk). L'activité s'est déroulée à Dili et est basée sur l'organisation de trajets en TukTuk électrique vers des écoles et des lieux fréquentés par les jeunes, où des opportunités ont été créées pour promouvoir des discussions sur les politiques publiques entre les jeunes et les députés. Plusieurs vidéos et podcasts ont été produits à partir de ces interactions, créant un buzz positif sur la politique d'ouverture et de transparence du Parlement national.

Plusieurs campagnes numériques et publiques ont été développées pour permettre aux jeunes de faire sentir leur présence et de se faire entendre. La campagne "Hakoak Mehi" sur les rêves des jeunes pour l'avenir en est un exemple. Sur la base de ces "rêves", plusieurs débats ont été organisés, ce qui a permis aux députés de mieux comprendre les préoccupations des jeunes.

Un forum de dialogue et d'apprentissage a également été créé dans le cadre de l'organisation du Parlement des jeunes, qui a consisté à donner à trois jeunes de chaque municipalité l'occasion d'expérimenter le processus de discussion d'une loi. Lors de cette dernière session, nous avons parlé de l'importance de réglementer le travail des enfants. Depuis les réunions des commissions jusqu'au vote en séance plénière, ces jeunes ont pris part au processus. Ensuite, un document contenant les conclusions des politiques à mettre en œuvre a été remis aux membres du parlement.

De manière plus directe, des débats informels ont été organisés avec les députés dans différents lieux, dont certains étaient moins conventionnels, comme une opération de nettoyage de plage au cours de laquelle l'importance de l'environnement et du changement climatique a été discutée.

De manière plus interactive, des sessions dynamiques de cocréation ont été organisées pour la création de politiques publiques et de législations. Ces sessions se sont déroulées dans des écoles, pour des jeunes et des parlementaires. À l'avenir, nous prévoyons d'inclure d'autres éléments essentiels de la société timoraise dans ces sessions de cocréation. Ces sessions ont permis de produire des amendements législatifs et des documents de politique publique.

Des enquêtes ont déjà été menées auprès des jeunes, ce qui nous a permis de connaître leur niveau de compréhension des questions parlementaires et leurs motivations à l'égard des éléments clés d'un changement positif dans le pays. L'objectif est de continuer à réaliser ces questionnaires avec les parlementaires également, et de les partager de manière à construire des ponts de compréhension entre les deux parties.

Toujours dans un souci de respect de la société, nous avons voulu embrasser la diversité en soutenant la parade de la fierté LGBTQI+, en cherchant à créer un espace de dialogue, ce qui n'est pas toujours facile, sur la création d'opportunités pour chacun, indépendamment de son orientation sexuelle, de la personne qu'il a décidé d'être et de celle qui le rend le plus heureux.

Nous avons également créé un environnement permettant aux jeunes d'apprendre et de s'intéresser à la gouvernance du pays en partageant des connaissances sur les finances publiques et en analysant le budget de l'État. Nous avons également voulu prendre pied dans le domaine numérique en concevant un programme d'apprentissage en ligne à l'aide de jeux. Dans ces jeux spécialement développés pour les jeunes, ils ont pu approfondir leurs connaissances des finances publiques et de la manière dont l'État dépense son budget. Toujours dans ce domaine, une campagne d'alphabétisation numérique a été menée pour les députés, afin qu'ils puissent utiliser plus souvent les formes de communication numérique telles que ZOOM, TEAMS et d'autres plates-formes.

Mais le projet le plus excitant est celui sur lequel nous travaillons actuellement, à savoir la création d'un laboratoire de citoyenneté mobile composé d'un bus transformé avec des studios de podcast, des équipements de communication et de vidéo, qui sera utilisé par les députés lors de leurs visites dans les municipalités, les invitant à parler et à partager leurs points de vue sur des questions pertinentes au Timor-Leste. Cette initiative est réellement innovante et vise à renforcer le lien avec les jeunes dans les zones rurales et plus éloignées.

Comme je l'ai montré, l'implication des jeunes Timorais est une priorité du Parlement national du Timor-Leste, qui nous a aidés à comprendre les différentes perspectives des jeunes, à accepter leur activisme politique et la manière dont ils affirment leur engagement envers leur pays. Tout cela a été rendu possible, une fois de plus, par la création d'un Parlement transparent, inclusif et ouvert. Cette ouverture a été favorisée par le PNUD qui, en plus de ces activités, a contribué à la mise en place de "TV Parlamento", un moyen de communication institutionnel du Parlement vers l'extérieur, pour tout le monde. Dans le cadre de notre travail avec les journalistes, nous avons travaillé sur la question de la liberté d'expression et nous avons construit un nouveau bâtiment qui peut accueillir les journalistes pendant les débats, avec des ordinateurs, un accès à Internet et des équipements de communication avancés.

Mesdames et Messieurs les délégués,

Je suis venu vous présenter aujourd'hui ces initiatives novatrices dans l'espoir qu'elles vous inciteront à investir également dans les jeunes de vos pays, comme une promesse d'engagement en faveur d'un développement continu et une occasion constante de dialogue entre tous les secteurs de la société.

Je conclurai donc en vous remerciant d'avoir accueilli le Timor-Leste et en vous souhaitant le meilleur pour la réussite de cette session.

## **7. Débat général : « Le renouveau de la démocratie représentative en période de crise : défis et opportunités »**

**M. le président Najib El Khadi** a invité M. Georg Kleeman à modérer le débat.

**M. Georg Kleeman** a présenté l'introduction suivante :

« Mesdames et Messieurs,  
Chers collègues,

Le monde est en train de changer. Que ce soit sur le plan politique, géopolitique ou social, le XXI<sup>e</sup> siècle nous a déjà confrontés à de nombreux conflits mondiaux : crises économiques et financières, crise migratoire, pandémie globale, changement

climatique, guerres dans de nombreux endroits du monde – et il ne s’agit là que des principaux défis auxquels nos sociétés sont confrontées, et pour lesquels nos institutions démocratiques doivent trouver des solutions. Plus que jamais, ces institutions sont appelées à fournir des réponses que seules, au niveau national, elles auraient du mal à fournir.

Outre ces défis externes, nous assistons depuis plusieurs années à une insatisfaction ainsi qu’à un scepticisme croissants à l’égard du modèle traditionnel de la démocratie représentative. Nos démocraties doivent également faire leurs preuves, et continuer à démontrer que cette forme de gouvernement reste la meilleure dans l’intérêt de tous les citoyens. Dans certains pays, cette « crise interne de la démocratie » se manifeste par de l’abstention, un manque de confiance à l’égard des institutions, des acteurs et des procédures politiques, une baisse de l’adhésion aux partis politiques et, concomitamment, une augmentation des protestations extra-parlementaires. Partout dans le monde, les tendances autocratiques voire anti-démocratiques semblent se multiplier, dans les rues, dans les parlements, et parfois même à la tête des gouvernements.

Les raisons pour lesquelles le peuple tourne le dos aux procédures et acteurs politiques, de même que les défis auxquels la démocratie représentative fait face, sont multiples et souvent à la fois interdépendantes et imbriquées. Je voudrais souligner brièvement quatre points que j’ai remarqués en ce qui concerne l’Allemagne, et qui y font l’objet de discussions.

En premier lieu, il existe un sentiment de non-appartenance au sein de la population, qui considère que ceux qui sont au pouvoir appartiennent à l’« *establishment* », au « règle des élites » ou au « sommet ». Les citoyens ont parfois l’impression de ne plus faire partie du système, et se considèrent eux-même comme de simples observateurs. Ils ont le sentiment que, finalement, seuls certains groupes peuvent influencer les décisions politiques à travers le parlement élu par les citoyens. Ceux qui veulent faire entendre leurs voix par l’intermédiaire des groupes d’intérêt, des organisations non gouvernementales (ONG) ou des lobbyistes verraient leurs demandes aboutir, tandis que les autres seraient écartées. L’insatisfaction nourrit les demandes pour diminuer la représentation et augmenter la participation directe des citoyens dans les décisions politiques. Cette demande interroge cependant le principe même de la démocratie représentative.

D’autre part, comme je l’ai déjà indiqué, les politiques et les sociétés font face à de nombreux défis que le niveau national ne peut plus relever seul. Des phénomènes tels que le changement climatique ou l’environnement dans son ensemble nécessitent une approche concertée – les décisions politiques requièrent inévitablement de la coopération intergouvernementale, éventuellement en concertation avec les instances internationales. Cela pose le défi de la démocratie représentative, car les parlements nationaux tendent à perdre de leur influence au profit du pouvoir exécutif,

ce qui conduit à un processus de décision moins transparent et à une dilution des responsabilités.

S'agissant du processus de décision, la démocratie représentative est parfois accusée d'avoir des procédures inefficaces, qui ne permettent pas de répondre assez vite aux problèmes urgents. La démocratie se nourrit de discours et requiert non seulement des décisions prises à la majorité, mais également une protection efficace des minorités, par exemple la participation la plus large possible de toutes les parties prenantes concernées, dans le cadre de procédures transparentes. Ces procédures peuvent être très chronophages. De plus, au cours des dernières années, la fragmentation du paysage politique et des majorités dans de nombreux parlements n'ont pas facilité la recherche de compromis dans certains pays.

Enfin, il convient de relever qu'une large partie des discours politiques se déroule, de nos jours, en dehors du parlement. Si les réseaux sociaux offrent l'opportunité d'une plus grande participation des citoyens, ils engendrent également de nouveaux risques. La désinformation, les filtres ou la manipulation ciblée de l'opinion publique à travers l'utilisation de l'intelligence artificielle sont des phénomènes de plus en plus perceptibles et ont une influence considérable sur le discours démocratique. Ils engendrent de l'incertitude et sapent davantage la confiance déjà limitée des citoyens dans les institutions politiques et la démocratie représentative.

L'utilisation des réseaux sociaux comme un canal de communication est extrêmement facile et a, dans le même temps, un impact énorme. De plus, l'anonymat que permet internet signifie que des personnes peuvent formuler des opinions et des attaques au vitriol sans en assumer la responsabilité. Ces faits sont également utilisés par les ennemis de la démocratie et par des extrémistes qui prétendent avoir des solutions simples à des problèmes complexes. Ils polarisent le paysage politique avec leurs messages, ce qui rend difficile la tenue d'un débat authentique sur les défis politiques dans une société démocratique.

Chers collègues,

Je pense que nous devrions, nous devons prendre au sérieux ces défis et les affronter, et nous devons essayer d'y apporter des réponses. J'ai hâte de vous écouter et, en plus de mon propos introductif, je souhaite vous poser plusieurs questions que nous devrions prendre en considération pour y apporter des réponses :

- Quel est selon vous le plus grand défi pour la démocratie représentative ?
- Avons-nous besoin d'un renouveau de la démocratie représentative, dans le sens d'un changement de système, ou peut-être est-ce suffisant d'adapter nos procédures et nos pratiques ?
- La démocratie représentative est-elle toujours d'actualité, ou faut-il une participation plus directe des citoyens par le biais de référendums, de conseils ou de comités de citoyens ?

- L'internet et les réseaux sociaux offrent-ils des opportunités pour une plus grande participation, pour un échange accru entre les représentants et le pouvoir souverain ?
- Comment pouvons-nous rendre nos parlements plus résistants face aux ennemis de la démocratie ?
- Que pouvons nous faire, en tant qu'administrations parlementaires, pour renforcer la démocratie représentative ?

Chers collègues, je souhaiterais désormais ouvrir le débat – et j'espère que nous auront des contributions animées, des idées convaincantes et une discussion productive !



**Mme Sarah Davies (Royaume-Uni)** a relevé que les secrétaires généraux doivent réfléchir à la manière dont ils aident les parlementaires, car ces derniers sont souvent en première ligne dans un modèle de démocratie représentative. Elle a indiqué que les administrations parlementaires doivent assurer la sécurité des députés et leur fournir tout le soutien nécessaire pour comprendre et réagir face aux pressions sociales. Cela s'applique aussi aux réseaux sociaux.

Elle a ajouté que les plus jeunes sont moins intéressés par la politique des partis mais davantage intéressés par la politique des sujets. Elle a donné pour exemple les pétitions en ligne qui, sur des sujets précis, avaient permis d'impliquer cette catégorie de la population.

Elle a indiqué que la polarisation des débats est un défi pour les fonctionnaires et leur impartialité, car ils peuvent être accusés de prendre parti. Le Royaume-Uni a créé de nouvelles règles d'impartialité pour le personnel travaillant en contact direct avec les députés : par exemple, il n'est pas possible de « liker » sur X (anciennement Twitter), car cela peut être perçu comme une marque d'impartialité. Ces restrictions visent à protéger les fonctionnaires de toute accusation de partialité.

**M. Philippe Delivet (France)** a rappelé qu'aux termes de la Constitution française de 1958, « *la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants ou par la voie du référendum* ». En pratique, le référendum a été peu utilisé, et le parlement est au cœur de la décision politique.

Il a précisé notamment que le référendum d'initiative partagée (RIP) est une procédure complexe, et que des réflexions sont menées pour la simplifier.

Il a estimé que le défi repose sur la légitimité : le Parlement a la légitimité de l'élection, dans un cadre démocratique assuré par la Constitution. Cette légitimité

n'est pas le fait d'organisations non gouvernementales ou d'associations, qui n'ont pas la légitimité de décider au nom du peuple. Mais cette légitimité doit être en permanence confortée dans les fonctions de législation et de contrôle de l'exécutif. Au Sénat français, beaucoup de travaux de contrôle récents ont été particulièrement appréciés par l'opinion publique. Il en va de même sur le travail législatif, où le caractère apaisé des débats au Sénat est apprécié de l'opinion pour sa rigueur.

Enfin, sur la question de la résilience des parlements ou de la contestation de la démocratie représentative, il a considéré que le mérite de la démocratie est d'admettre le conflit politique mais de le gérer et d'organiser les débats.

Il a conclu qu'il n'existe pas de vérité absolue en démocratie : le peuple peut toujours choisir de changer ses représentants. C'est l'un des grands mérites de la démocratie.

**M. Naim Çoban (Türkiye)** a déclaré que le défi auquel doivent faire face les démocraties représentatives est celui de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, qui doivent être clairement distincts mais organisés de manière harmonieuse. Tout conflit entre ces pouvoirs doit être résolu. Il faut mettre en place les capacités institutionnelles nécessaires.

Il a considéré que les secrétaires généraux doivent être impartiaux dans les services apportés, afin de contribuer à équilibrer les pouvoirs entre eux.

**M. Omar Al Nuaimi (Émirats arabes unis)** a relevé qu'il est difficile de représenter fidèlement l'opinion publique, car il n'est pas possible de savoir ce que le public pense. Beaucoup de parlements ont de plus en plus recours aux réseaux sociaux pour découvrir l'opinion des citoyens sur un certain nombre de sujets. Certains parlements suivent attentivement les sondages d'opinion. Cependant, ces plateformes permettent également de manipuler l'opinion, ce qui est un risque majeur. Une image véhiculée par les réseaux sociaux peut ne pas refléter la réalité.

**M. George Xolile (Afrique du Sud)** s'est demandé comment faire en sorte que les citoyens ne se sentent plus seulement observateurs mais également acteurs des travaux parlementaires. Il a expliqué qu'en Afrique du Sud, la Constitution invite le parlement à faire participer les citoyens dans le domaine législatif. Un module de participation citoyenne s'intéresse à cette question.

La question de l'information et de l'éducation du public est difficile à résoudre. Pour impliquer les citoyens, le parlement est chargé de les sensibiliser sur la procédure législative. Mais il a relevé que sur certains projets de loi récents, des difficultés ont été rencontrées soit parce que la procédure de participation citoyenne n'était pas correctement effectuée, soit parce que travail de conscientisation n'était pas suffisamment abouti, soit parce que les mécanismes en place ont été jugés insuffisants pour garantir la participation des citoyens au processus législatif.

Il a ajouté qu'un autre aspect complexe est le retour d'information car lorsque des auditions publiques se déroulent, il n'existe pas de mécanisme de retour d'information une fois que les citoyens se sont exprimés. Dès lors, ces derniers ne comprennent pas ce qui s'est passé à la suite de leur intervention. Or, il a considéré que lorsque les citoyens s'expriment, il est nécessaire de tenir compte de leur avis afin qu'ils se sentent représentés.

Il a enfin évoqué le système de pétitions qui, pour l'instant, n'est ouvert qu'aux parlementaires, et non aux citoyens. Il a indiqué qu'un mécanisme permettant aux citoyens de déposer directement des pétitions est à l'étude.

**M. Mahmoud Etman (Égypte)** a déclaré qu'une grande partie du discours politique se déroule en dehors du parlement. Le président a en conséquence appelé à un dialogue national, où toutes les parties prenantes de la société ainsi que les confessions religieuses sont représentées, et tous les sujets sont abordés. Ce dialogue a conduit à la mise en œuvre d'initiatives par les autorités compétentes ; par exemple, un grand nombre de détenus ont été amnistiés. Il a déclaré que ce modèle de démocratie directe fonctionne bien avec la démocratie représentative. Il a cité un guide sur la démocratie au XXI<sup>e</sup> siècle, qui suggère que les démocraties uniquement représentatives ne sont plus acceptables dans le monde moderne.

**M. Jean Nguvulu Khoji (République démocratique du Congo)** a relevé que la démocratie représentative est une bonne chose en soi car les élus émanent directement du peuple. Mais dès leur élection – et avant même d'être élus –, les parlementaires se présentent sous une bannière politique. Organisés en partis politiques, ils assurent la défense de leurs intérêts financiers et politiques, tant et si bien qu'ils ne semblent plus agir en faveur des citoyens.

Les députés sont « écartelés » entre les électeurs et leur appartenance politique. Lorsqu'un membre de leur famille politique est en difficulté, ils ont tendance à vouloir ne pas suivre nécessairement la volonté des électeurs mais à assurer la défense de leurs membres politiques. Au lieu d'exercer le contrôle parlementaire de manière objective, ils ont tendance à vouloir protéger leur famille politique. C'est un défi sur lequel il est nécessaire de travailler pour que les députés travaillent pour les électeurs, et non pour leur groupe politique.

**M. Souleymane Touré (Guinée)** a déclaré que les défis sont culturels et dépendent de l'ancrage démocratique, des attentes des citoyens sur l'accès aux informations ou encore de l'impact de la gouvernance démocratique sur la société. Il a considéré que les périodes de crise offrent des opportunités de renouveler la relation entre les citoyens et les élus.

Il a pris note des commentaires de ses collègues relatives à la concurrence entre les familles politiques. Il considère que le travail des parlements consiste à

identifier des outils, des approches inclusives en associant les citoyens dans leur diversité d'idées ; il a ajouté que les citoyens ne peuvent faire confiance à la démocratie représentative s'ils ne font pas confiance aux personnes au pouvoir. Il a ajouté que, si les parlements n'ont pas de moyens pour contrôler l'exécutif, le rejet de la démocratie représentative sera toujours d'actualité.

**M. Sumant Narain (Inde)** s'est interrogé sur l'impartialité des secrétaires généraux. Il s'est demandé si l'élaboration de politiques fondées sur des données objectives peut être la réponse aux difficultés liées à l'impartialité. Il a, en outre, demandé comment les sujets choisis par les commissions de contrôle parlementaire peuvent rester ancrés dans l'actualité. Il s'est enfin demandé, sur la question du changement climatique, comment les secrétaires généraux peuvent collaborer pour trouver des solutions durables.

**M. Jean-Philippe Brochu (Canada)** a noté le grand nombre de défis auxquels est confronté le gouvernement canadien. En premier lieu, concernant la démocratie représentative, il a estimé que la relation entre les représentants du peuple et les citoyens ne peut être une relation à sens unique ; un équilibre doit être trouvé en matière de participation. Les parlements doivent fournir des canaux réels, et pas seulement des canaux de façade, pour que les citoyens puissent faire part de leurs griefs. Il est possible de mettre en place des plateformes de dépôt des pétitions par exemple, mais il faut que ces doléances soient reçues et écoutées.

En second lieu, il a relevé que les fausses informations qui circulent sur les réseaux sociaux sont devenues une problématique majeure au sein des parlements. Il faut s'assurer que les citoyens ont accès à l'information juste et exacte.

Il a enfin indiqué que les citoyens électeurs n'ont pas toujours une bonne compréhension de la nature et du fonctionnement de leurs institutions. Il a ajouté qu'au Canada, la couverture médiatique des initiatives traitées de manière sérieuse par les parlementaires n'est pas toujours satisfaisante.

**M. Georg Kleeman** a remercié les membres pour leurs contributions et a relevé que les démocraties sont, partout, confrontées à des défis de grande ampleur. La question de la légitimité est également très intéressante. Il a ajouté que la démocratie représentative, par nature, repose sur la confiance que les citoyens ont à l'égard de leurs représentants : il est de la responsabilité des parlements de remettre en question et d'explorer, de trouver des pistes pour restaurer cette confiance.

Il a considéré que les suggestions faites au cours des débats sont toutes valables afin que les parlements puissent mieux répondre aux défis mondiaux. L'adaptation des procédures, pour obtenir des solutions supranationales, exige une coordination rapprochée entre les parlements nationaux. Il faut également veiller à ce que les décisions politiques soient bien expliquées aux citoyens, ce qui exige que l'information soit libre et transparente.

Il a relevé les propos de son collègue d'Afrique du Sud : il peut être utile d'écouter le peuple et de mieux comprendre ce qui est dans l'esprit des citoyens. Les conseils de citoyens qui conseillent le parlement, à l'instar de la pratique au Bundestag allemand, ont certainement un rôle à jouer ; il est possible de redonner du pouvoir au peuple pour restaurer sa confiance. Il a estimé qu'il est possible de jouer un rôle, en tant que membre de l'administration parlementaire, en expliquant le fonctionnement du parlement. Une population bien informée et éduquée à la chose politique est mieux à même de comprendre les décisions politiques ; il faut investir plus de ressources pour ouvrir les chambres aux personnes de tout âge.

Il a ajouté que les secrétaires généraux devraient prendre toutes les mesures possibles contre les discours de haine, la désinformation et les menaces à l'encontre des parlementaires.

Il a conclu son propos en déclarant que les crises sont toujours des opportunités, y compris pour renouveler la démocratie représentative. Il a rappelé les propos de Winston Churchill : « la démocratie est un mauvais système, mais elle est le moins mauvais de tous ».

## **8. Remarques de conclusion**

**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres d'avoir participé à cette journée et les a invités à revenir l'après-midi, à 14 heures 30, pour la suite des travaux.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES 45.**

## QUATRIÈME SÉANCE

Mercredi 25 octobre (après-midi)

Présidence de M. Najib EL KHADI, Président.

---

LA SÉANCE EST OUVERTE À 16 HEURES 10, *après la tenue d'une conférence conjointe entre l'ASGP et l'UIP, sur le thème de la transformation numérique des parlements.*

### 1. Remarques introductives

**M. le président Najib El Khadi** a accueilli les membres pour cette quatrième séance de la session de Luanda.

### 2. Présentation des projets récents du Centre pour l'innovation au parlement de l'UIP par M. Andy RICHARDSON

**M. Andy Richardson** a présenté les projets récents du Centre pour l'innovation au parlement (CIP).

**Mme Boemo SEKGOMA (SADC)** a indiqué qu'elle était ravie de la création d'une plateforme qui aidera les parlements de sa région à se connecter et à partager des informations entre eux. Elle a indiqué que ce projet les aidera à travailler ensemble et à résoudre des difficultés auxquelles tous sont confrontés.

**M. Mauro LIMEIRA MENA BARRETO (Brésil)** a ensuite présenté le projet de Centre parlementaire de science des données du CIP.

### 3. Présentation des groupes de travail de l'UIP en matière d'action climatique des parlements

**M. le président Najib El Khadi** a souhaité la bienvenue à Mme Kareen Jabre pour sa présentation du projet de l'UIP, « Parlements pour la planète ». Il a rappelé sa conviction personnelle sur le rôle que peuvent jouer les parlements afin de montrer l'exemple en matière de pratiques durables, d'une part, et pour mobiliser les citoyens, d'autre part.

Il a ajouté que les secrétaires généraux ont une responsabilité pour montrer l'exemple, dans les parlements, et être ainsi à l'avant-garde de la lutte institutionnelle contre le changement climatique.

Il a tenu à assurer l'UIP de la totale coopération de l'ASGP avec les travaux entrepris par l'UIP sur cette thématique.

**Mme Kareen JABRE** a présenté une communication sur le projet de l'UIP « Parlements pour la planète », qui vise à mobiliser les parlements sur la question du changement climatique. La présentation est accessible sur le lien suivant (*en anglais uniquement*) : <https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/12/Parliaments-for-the-Planet-Kareen-JABRE-IPU.pdf>.

#### 4. Questionnaire sur le rôle du secrétaire général au XXI<sup>ème</sup> siècle : focus sur l'intelligence artificielle, par M. Remco Nehmelman, secrétaire général du Sénat des Pays-Bas

**M. le vice-président Remco Nehmelman** a présenté la communication suivante :

« Chers collègues,

« C'est un grand honneur pour moi de vous parler de ce sujet important. L'intelligence artificielle (« AI ») a pris un essor considérable avec l'introduction de ChatGPT. Rassurez-vous, ce discours n'a pas été écrit par ChatGPT même si – comme probablement beaucoup d'entre vous – j'ai déjà testé cet outil.

« L'intelligence artificielle est au cœur de nos préoccupations depuis bien plus longtemps. Aux Pays-Bas, le fonctionnement des algorithmes a été une source majeure de troubles sociaux et politiques lorsque, en 2020, la Chambre des représentants a révélé comment les algorithmes avaient perturbé et détruit la vie de milliers de familles néerlandaises, les systèmes informatiques ayant démontré que des allocations familiales leur avaient été indûment versées. Cela a causé un scandale.

« Le scandale n'était pas imputable aux logiciels : les algorithmes jouent leur rôle ; les lois visant à empêcher ou à détecter les fraudes étaient en cause. Le Gouvernement, le parlement et le système juridique ont été mis en cause. Néanmoins, les algorithmes ont pris leur part à partir du moment où les logiciels ont été modifiés pour se conformer aux lois en vigueur.

« Le scandale qui affecte l'administration fiscale néerlandaise est le plus important du genre, mais il n'est pas isolé. Il y a eu plusieurs scandales de ce type aux Pays-Bas. L'un des plus importants d'entre eux fut une affaire dans laquelle

l'agence gouvernementale responsable des prêts et bourses d'études a également utilisé illégalement des algorithmes discriminatoires pour détecter des fraudes.

« Suite à ces scandales, le Sénat néerlandais a passé les deux dernières années à discuter de l'influence croissante de l'intelligence artificielle dans le processus de prise de décisions, et sur le rôle que pourrait jouer le Sénat. Un débat avec le ministre des affaires numériques a été tenu. L'une de ses conclusions était que les sénateurs souhaiteraient disposer d'une expertise plus spécialisée en matière d'intelligence artificielle au sein du personnel d'appui.

« À l'heure actuelle, nous sommes dans un processus de recrutement de personnel pour mieux comprendre le processus technique sous-jacent de l'intelligence artificielle et des algorithmes, ainsi que ses implications juridiques. Ces travaux de recherche bénéficieront non seulement aux parlementaires, mais également au personnel parlementaire. Comment maîtriser l'intelligence artificielle et doter le personnel et les politiques d'outils pour contrôler le gouvernement : telles sont les questions au centre de l'attention du Sénat néerlandais.

« Le Conseil de l'Europe élabore actuellement un traité sur l'intelligence artificielle avec la contribution des parlements nationaux, après que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a invité le Comité des ministres à élaborer un cadre juridiquement contraignant pour régir l'intelligence artificielle sur la base d'une approche globale, traitant de l'ensemble du cycle de vie des logiciels basés sur l'intelligence artificielle, qui s'adresserait à toutes les parties prenantes et prévoirait des mécanismes pour assurer la mise en œuvre de cet instrument.

« Il est important d'avoir un contrôle démocratique sur l'intelligence artificielle et les algorithmes, car les droits fondamentaux sont en jeu.

« Comme je souhaitais savoir ce que font vos parlements pour exercer ce contrôle démocratique, je vous ai fait parvenir un questionnaire. Ma collaboratrice présentera les résultats de cette enquête dans quelques instants.

« Je me réjouis de pouvoir échanger nos points de vue et d'entendre vos réflexions et vos expériences. »

**Mme Laura Van Der Hest** a indiqué que 35 chambres avaient répondu au questionnaire. 55 % des parlements ayant répondu utilisent l'intelligence artificielle, par exemple pour la transcription automatique des débats et la mise en place de « chatbots ».

La plupart des parlements n'ont pas établi de normes (68 %). 32 % d'entre eux sont en train de travailler pour créer ces normes : elle a évoqué les cas de la Suède ou du Népal notamment. 63 % des questionnaires considèrent que l'intelligence artificielle aura un impact majeur, et la plupart s'estime « un peu préparés ». Certains

s'estiment très bien préparés : tel est le cas notamment du royaume du Bahreïn, du Bangladesh ou encore de la Slovaquie.

S'agissant de la gouvernance, 79 % des parlements n'ont pas encore établi de gouvernance pour l'intelligence artificielle. Certains pays ont mis en place des groupes de travail sur cette question.

La synthèse est disponible (*en anglais uniquement*) sur le lien suivant : [https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/10/Results-of-questionnaire\\_Remco-Nehmelman.pptx](https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/10/Results-of-questionnaire_Remco-Nehmelman.pptx).

**M. le vice-président Remco Nehmelman** a conclu en proposant qu'un groupe de travail réunissant les secrétaires généraux volontaires soit créé.

**M. Naim Çoban (Türkiye)** a relevé que ces échanges ont permis d'établir l'importance de l'intelligence artificielle dans le travail des parlements, les opportunités qu'elle représente ainsi que les défis qu'elle pose. Il a déclaré que les parlements avaient besoin d'une feuille de route pour établir une stratégie sur ces enjeux.

**M. le vice-président Remco Nehmelman** a indiqué qu'aux Pays-Bas, un étudiant en doctorat de l'université d'Utrecht allait effectuer des recherches académiques sur les utilisations de l'intelligence artificielle, effectuant une analyse comparée entre les parlements. Selon lui, les secrétaires généraux devaient être mieux informés sur l'intelligence artificielle avant de prendre des décisions dans cette matière. Il a ajouté que toute feuille de route devrait inclure les personnes, les logiciels, les processus ainsi que les conclusions tirées par les techniciens. Il a également ajouté que de nouveaux emplois seraient créés. Au parlement des Pays-Bas, une équipe de cinq personnes a d'ores et déjà été constituée pour étudier ces questions. Il a conclu en rappelant l'importance de l'entraide entre les secrétaires généraux sur ce sujet.

**M. le président Najib El Khadi** a remercié M. Nehmelman et sa collaboratrice pour le travail fourni et pour leur disponibilité.

5. Communication de M. Mahmoud Etman, Secrétaire général du Sénat égyptien, sur « Les compétences de l'administration parlementaire en matière de réglementation et d'utilisation de l'intelligence artificielle »

**M. Mahmoud Etman** a présenté la communication suivante :

« Chers honorables collègues,

Je voudrais vous exprimer ma gratitude et mes sincères remerciements pour votre aimable invitation à participer à cette importante réunion avec cette distinguée élite

de secrétaires généraux des parlements, pour la consultation, la coordination et l'échange d'expériences juridiques et techniques sur les questions de travail parlementaire posées sur la scène internationale, ce qui contribue à améliorer les performances et le travail des parlements nationaux et à renforcer la coopération entre eux, afin de répondre les revendications et les espoirs de nos peuples.

Permettez-moi d'apprécier le grand rôle joué par l'Association des secrétaires généraux des parlements, représentée par son président, Son Excellence Dr. Najib El Khadi, secrétaire général du Maroc, et son équipe d'assistants afin de soutenir et de développer les mécanismes de la coopération et du travail conjoint entre les secrétariats généraux des parlements pour que l'association puisse atteindre ses objectifs, faire avancer et améliorer les travaux parlementaires internationaux.

Il ne fait aucun doute que nous vivons aujourd'hui dans un monde qui connaît une révolution technologique et numérique accélérée et une utilisation croissante aux applications de l'intelligence artificielle, qui s'imposent dans tous les domaines de la vie, y compris le travail parlementaire, avec les opportunités et les capacités qu'elles offrent dans le domaine de l'analyse des données et l'achèvement rapide des tâches de routine telles que la gestion des documents et la planification des réunions, répondre aux demandes rapidement et efficacement, aider à la prise de décision et faire des recommandations basées sur les informations disponibles, contribuant à améliorer la performance du travail parlementaire.

Bien sûr, l'utilisation de l'intelligence artificielle constitue un des éléments essentiels de la transformation numérique du Parlement. Elle offre à l'administration parlementaire un grand potentiel pour accomplir les tâches qui lui sont assignées de manière efficace et efficiente, Par exemple, l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le domaine des recherches parlementaires peut être d'une grande importance, ce qu'il permet de collecter et d'analyser rapidement et précisément de grandes quantités de données concernant les législations et les décisions parlementaires, et même la transformation de ces données en informations précieuses et en rapports complets et précis.

On peut également, grâce à l'analyse linguistique des textes des discussions menées par les parlementaires lors des réunions des commissions et des séances plénières, de savoir le vocabulaire et les expressions les plus fréquemment utilisés, et d'identifier les événements et les questions les plus importants qui ont été discutés au cours d'une ou plusieurs périodes spécifiques.

De nombreux parlements ont commencé à utiliser l'intelligence artificielle pour analyser les politiques existantes, étudier leurs divers effets et prédire les résultats potentiels, ce qui peut aider à comprendre les tendances et les trajectoires associées à ces politiques, ainsi qu'à utiliser l'intelligence artificielle pour analyser les schémas de vote parlementaire et les attitudes des représentants sur diverses questions et suivre leurs idées et leurs orientations politiques.

D'autre part, les plateformes intelligentes jouent un rôle important dans l'amélioration et le développement du travail parlementaire, le soutien à la communication entre les représentants et les citoyens, car ces plateformes fournissent des informations fiables et actualisées sur le travail du Parlement, comme les ordres du jour des sessions, des commissions, et des projets des lois en discussion, et permettre également aux citoyens d'accéder aux documents, aux rapports, aux comptes rendus et aux discussions parlementaires.

Il ne fait aucun doute que les départements parlementaires ont besoin d'une formation continue sur l'utilisation des technologies modernes et l'utilisation des applications de l'intelligence artificielle pour analyser les bases de données concernant les sessions du Parlement, les projets de loi et à leurs amendements, ainsi qu'aux activités de contrôle du Parlement, et pour convertir les enregistrements audio et vidéo en rapports écrits, et les mettre à la disposition des représentants ou des citoyens via des plateformes ou des portails.

Dans ce contexte, plusieurs mesures peuvent être prises pour renforcer les capacités de l'administration parlementaire à gérer l'intelligence artificielle, comme suit :

1° La disponibilité d'une conduite créative et imaginative qui croit en l'importance et la nécessité de traiter les technologies modernes et les applications de l'intelligence artificielle dans le travail parlementaire, et cherche à obtenir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre ces technologies ;

2° Encourager les employés des différents départements du Parlement à développer leurs compétences professionnelles, à apprendre les concepts et les principes de l'intelligence artificielle, à gérer les systèmes de la gestion électronique, les plateformes de communication et les outils et technologies associés, et à améliorer leurs connaissances des règles de programmation, de l'analyse statistique et l'analyse des données ;

3° Identifier et développer les plans de formation nécessaires et fournir des outils de formation modernes et appropriés pour former les employés aux technologies numériques modernes et aux applications de l'intelligence artificielle, à travers des conférences, des cours pédagogiques et des ateliers ;

4° Travailler à construire une nouvelle culture parmi les employés et les représentants du Parlement sur l'importance de la technologie moderne et des applications de l'intelligence artificielle pour améliorer les services fournis ;

5° Encourager la coopération avec des experts et des spécialistes dans la conception des programmes pour les technologies modernes et les plateformes de l'intelligence artificielle, et à travailler avec eux pour identifier les meilleures applications et les expertises requises au Parlement ;

6° Élaborer des législations et des réglementations qui régulent le traitement de l'intelligence artificielle, garantissent son bon usage, et assurent la préservation de la vie privée, la protection des données, l'exactitude et la crédibilité des analyses et des rapports, tout en procédant à des évaluations périodiques du système de l'intelligence artificielle, ainsi qu'à la sensibilisation et à la formation continue des employés sur la façon d'utiliser l'intelligence artificielle de manière sûre et responsable.

À la fin de mon discours, je vous remercie de votre écoute et je suis convaincu que notre réunion actuelle permettra d'atteindre les buts et les objectifs que nous espérons tous, notamment à la lumière de la participation de cette élite distinguée de secrétaires généraux qui ont une longue histoire dans le travail parlementaire institutionnel. »



**M. Naim Çoban (Türkiye)** a demandé un exemple concret d'utilisation de l'intelligence artificielle au cours de la procédure législative.

**M. Mahmoud Etman (Égypte)** a indiqué que l'Égypte n'utilise pas l'intelligence artificielle dans la procédure législative, mais elle l'utilise pour la retranscription des débats des commissions et séances plénières. L'intelligence artificielle retranscrit les échanges en notes écrites. L'intelligence artificielle a permis de diminuer de 90 % le temps consacré à la rédaction des comptes rendus.

## 6. Élections

M. le président Najib El Khadi a annoncé que le délai pour soumettre une candidature au Comité exécutif était clos, et a informé les membres de la candidature de Mme Steejit Taipiboonsuk, secrétaire générale adjointe de la Chambre des représentants de Thaïlande.

Il a annoncé qu'une élection se tiendrait lors de la prochaine session de Genève, en mars 2024, pour le siège vacant au Comité exécutif.

Il a proposé aux membres de désigner Mme Taipiboonsuk, membre du Comité exécutif, par acclamation.

*[Applaudissements des membres. Mme Steejit Taipiboonsuk est déclarée membre du Comité exécutif par acclamation.]*

**7. Remarques de conclusion**

**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres d'avoir participé à cette journée et les a invités à revenir le lendemain, à 10 heures, pour la suite des travaux.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 HEURES 10.**

## CINQUIÈME SÉANCE

Jeudi 26 octobre (matin)

Présidence de M. Najib EL KHADI, Président.

---

LA SÉANCE EST OUVERTE À 10 HEURES 20.

### 1. Remarques introductives

**M. le président Najib El Khadi** a accueilli les membres à la cinquième séance de la session et a rappelé l'ordre du jour de la journée.

### 2. Débat général (sous la forme de groupes informels de discussion) : « Les relations entre l'administration et les parlementaires »

**M. le vice-président José Pedro MONTERO (Uruguay), modérateur**, a présenté l'introduction suivante :

« Ce débat général se déroulera sous la forme de groupes de discussions linguistiques. Il s'intéressera aux relations entre les parlementaires et l'administration du parlement. Il vise à déterminer si ces relations doivent être régies par des règles, et ce qui se passe si ces règles ne sont pas respectées par les fonctionnaires.

Il est important de tenir compte de l'influence éventuelle entre les fonctionnaires parlementaires et le législateur, de la durée du mandat des parlementaires, et du fait que les fonctionnaires peuvent être autorisés à s'engager dans une politique partisane au sein du parlement. Il s'agit d'un sujet extrêmement intéressant, et il serait intéressant de connaître vos expériences.

Enfin, étant donné que les fonctionnaires travaillent dans la chambre où les lois, y compris les lois portant sur le travail, sont adoptées, existe-t-il une différence entre ce qui régit les fonctionnaires en termes de droit du travail, par rapport à d'autres fonctionnaires de l'administration publique ?

*Les membres se sont ensuite réunis, sous la forme de groupes informels de discussion, pendant une heure, pour échanger sur les différentes questions posées :*

- *Est-il nécessaire de définir des règles pour encadrer les relations entre le personnel administratif des Parlements et les parlementaires (ex : codes de conduite, rôles clairement définis, etc. ?)*
- *Comment le contexte politique dans lequel travaillent les parlementaires (mandats courts, contrôle par les médias, pression de la part des partis) influence-t-il leur relation avec l'administration ?*
- *L'environnement politique justifie-t-il que les règles appliquées au sein des parlements soient distinctes des règles appliquées dans d'autres cadres de travail ?*

**Mme Melissa English (Irlande)**, rapporteure pour le premier groupe anglophone, **M. Ahcène Djouahra (Algérie)**, rapporteur pour le groupe arabophone, **Mme Sarah Davies (Royaume-Uni)**, rapporteure pour le second groupe anglophone, **M. José Carlos (Guinée équatoriale)**, rapporteur pour le groupe lusophone, et **M. Souleymane Touré (Guinée)** ont ensuite présenté les conclusions de leurs groupes respectifs.

**M. le vice-président José Pedro Montero, modérateur**, a vivement remercié les rapporteurs ayant précisé comment se déroule cette relation entre l'administration et les parlements.

### 3. Remarques de conclusion

**M. le président Najib El Khadi** a remercié les membres d'avoir participé à cette journée et les a invités à revenir à 14 heures 30 pour la dernière demi-journée de la session.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 HEURES.

## SIXIÈME SÉANCE

Jeudi 26 octobre (après-midi)

Présidence de M. Najib EL KHADI, Président.

---

LA SÉANCE EST OUVERTE À 14 HEURES 35.

### 1. Remarques introductives

**M. le président Najib El Khadi** a accueilli les membres à la sixième et dernière séance de la session de Luanda.

### 2. Présentation des développements récents de l'Union interparlementaire

**Mme Kareen Jabre** a présenté le nouveau guide pratique de l'UIP sur les droits humains. Ce guide, disponible pour les membres, fournit des outils aux parlementaires pour qu'ils puissent auto-évaluer leur capacité à s'engager sur le genre et les droits humains.

Il s'agit d'un guide pratique avec deux composantes : d'une part, une partie informative concernant le cadre juridique des droits humains, les différentes obligations des États et les définitions clés ainsi que les organes institutionnels essentiels ; d'autre part, une réflexion sur la manière dont les parlements intègrent les droits humains dans leur travail, et ce qu'ils peuvent mettre en place pour promouvoir et accompagner les progrès relatifs aux droits humains.

**Mme Zeina Hilal, responsable du programme Jeunes de l'UIP**, a présenté le guide à l'usage des parlementaires sur la CEDEF. La présentation de ce guide est disponible sur le lien suivant : <https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/10/1.-Kareen-Jabre-CEDAW-handbook-2023-2.pdf>.

**M. Andy Richardson** a présenté le projet « Indicateurs pour des parlements démocratiques ». La présentation de ce projet est disponible sur le lien suivant : <https://asgp.co/wp-content/uploads/2023/10/2.-Indicateurs-democratiques-Andy-Richardson-IPU.pdf>. Le site consacré à ce projet est accessible sur ce lien : [www.parliamentaryindicators.org](http://www.parliamentaryindicators.org).

Il a également présenté les différents travaux de l'Union interparlementaire en matière d'intelligence artificielle.

**3. Communication : M. Ahmed Manna, secrétaire général de la Chambre des représentants d'Égypte, « Les changements au Parlement suite à la pandémie »**

**M. Ahmed Manna (Égypte)** a présenté la communication suivante :

« Chers collègues,

Permettez-moi tout d'abord d'exprimer la profonde fierté que je ressens en vous retrouvant réunis à nouveau sous l'égide de notre plateforme prestigieuse, laquelle reflète à juste titre notre volonté sérieuse d'échanger des expériences et des opinions entre nous tous sur les moyens de développement des travaux menés par les secrétariats généraux de nos parlements respectifs en vue d'aboutir à notre objectif escompté consistant à développer l'action parlementaire de manière à réaliser les espoirs et les ambitions de nos peuples respectifs. Permettez-moi également d'adresser mes sincères remerciements et toute ma gratitude aux frères du Parlement de la République d'Angola pour l'accueil chaleureux, la bonne organisation, et la généreuse hospitalité qui nous a été offerte, ainsi que pour les efforts inlassables et louables qu'ils ne cessent de déployer pour faciliter la tenue de nos réunions.

Depuis que la pandémie de Covid-19 avait étendu sa face hideuse à l'ensemble du monde, elle a entraîné des répercussions fondamentales multidimensionnelles et multiniveaux dans chaque sphère de la vie. Les conséquences désastreuses engendrées par cette pandémie sur les plans économiques, sociaux et politiques ont placé le monde entier devant une épreuve exceptionnelle. Tous les secteurs ont été durement et sévèrement frappés par cette pandémie. Un des secteurs les plus touchés négativement par cette pandémie est celui de l'action parlementaire. À ce stade, la question qui se pose est celle des moyens de développement de l'action parlementaire afin qu'elle soit en mesure d'améliorer sa capacité d'adaptation aux crises mondiales telles que la crise liée à la propagation des épidémies.

Malgré les graves répercussions causées par la pandémie sur l'action parlementaire et le rôle législatif des parlements, certains parlements ont montré une plus grande capacité à s'adapter à la pandémie et à ses conséquences. Ceux-ci ont mis en place de nouveaux mécanismes susceptibles d'assurer une continuité efficace quant au rôle des Assemblées représentatives en matière de législation et de contrôle. La pandémie de Covid-19 a en effet mis en lumière la nécessité urgente d'accélérer la promotion de la transformation numérique des parlements afin de les rendre plus flexibles, et partant, plus aptes à traiter les évolutions et les crises survenues, à utiliser les outils technologiques nécessaires à la tenue des séances en ligne et au vote à distance, et à mettre en place un système d'archivage électronique des procès-verbaux et des registres. Cela a pour but d'amener les parlements à être plus ouverts et plus transparents dans leur fonctionnement et de les inciter à assumer leurs fonctions et leurs tâches respectives avec efficacité et professionnalisme.

Vous conviendrez avec moi qu'il incombe aux secrétariats généraux, en leur qualité d'organe administratif et technique des Parlements, la responsabilité des moyens de développement et de modernisation de l'action parlementaire de manière à aller de pair avec les changements qualitatifs que connaît notre monde contemporain. En ce qui concerne la Chambre des représentants d'Égypte, nous avons une expérience unique concernant le bon fonctionnement des travaux du Parlement égyptien pendant la période de la pandémie de Covid-19. L'État égyptien n'a épargné aucun effort pour sauvegarder et promouvoir la trajectoire démocratique même durant ces conditions exceptionnelles.

La Chambre des représentants d'Égypte a pris la responsabilité de poursuivre la tenue de ses séances parlementaires étant donné la nécessité dans laquelle se trouvait l'État égyptien de parvenir à un soutien législatif et d'adopter des lois pour renforcer les mesures qu'il a prises en vue de contrôler les répercussions de cette pandémie, et ce à travers un plan global permettant d'établir un équilibre judicieux entre la préservation de la santé des parlementaires et des fonctionnaires d'une part et d'autre part la continuité de l'action parlementaire et législative.

L'expérience unique par laquelle la Chambre des représentants d'Égypte est passée dans le domaine de la transformation numérique parlementaire a contribué à la diminution des conséquences de la pandémie sur l'action parlementaire à travers l'augmentation des capacités techniques des ressources humaines et de l'infrastructure informatique et numérique, la mise en place et l'élaboration de l'infrastructure des bases de données législatives, la création d'un système électronique pour les outils législatifs et de contrôle, et l'automatisation complète du travail du Secrétariat général de la Chambre des représentants d'Égypte.

Pour terminer, ces circonstances exceptionnelles et critiques que traverse notre monde contemporain exigent de nous tous de renforcer la coopération entre les secrétariats généraux pour faire face à ces crises urgentes et chroniques. Compte tenu de l'ampleur des défis auxquels nous faisons face, cette coopération est devenue impérative notamment en ce qui concerne les moyens permettant aux Parlements de s'adapter à toute crise soudaine sur le plan mondial, la nécessité de réfléchir sur la mise en place de nouveaux cadres et outils parlementaires qui empêchent que l'action des Parlements ne soit affectée par n'importe quelle crise émergente, afin que nos Parlements puissent assumer leurs rôles démocratiques respectifs et permettre l'accomplissement des rêves des peuples en transformant ces rêves en une réalité concrète sans être affectés par n'importe quelles conditions prévalentes. Merci de votre attention et de votre compréhension. »



**M. Saïd Mokhadem (Conseil consultatif maghrébin)**, a souhaité savoir si le coût financier des mesures qui ont été prises pendant la pandémie a été calculé.

**M. Ahmed Manna** a répondu qu'en raison du coût financier, des mesures rapides devaient être prises afin d'assurer la continuité de la procédure législative. Le parlement égyptien a fait appel à des experts pour coordonner ses tâches et ses activités car tout retard aurait conduit à un gel des activités du parlement. S'agissant des ressources numériques, il a indiqué que le parlement dispose d'un centre informatique de grande qualité, mais que le parlement a parfois recours à des prestataires externes pour entreprendre des travaux spécialisés.

Il a ajouté que l'Égypte se trouve dans une situation particulière car un nouveau parlement est en train d'être construit au Caire ; il est possible que les dépenses soient plus élevées sur le nouveau site.

4. **Communication : M. Shri Sumant Narain, co-secrétaire de la Rajya Sabha d'Inde, « Les changements au Parlement suite à la pandémie »**

**M. Shri Sumant Narain** a présenté la communication suivante :

*[Il n'existe pas de version française]*

**M. Bharat Raj Gautam (Népal)** a demandé si les parlementaires sont autorisés à participer à distance aux séances plénières depuis la fin de la pandémie.

**M. Shri Sumant Nurain (Inde)** a répondu que les élus préfèrent être présents physiquement plutôt que de participer aux débats à distance.

**Mme Sarah Davies (Royaume-Uni)** a demandé davantage de détails sur la manière dont les députés ont vécu la transition vers les documents numériques. Elle a indiqué que, selon sa propre expérience, les membres préfèrent être présents au parlement et souhaitent, parfois, disposer de documents papier.

**M. Shri Sumant Nurain (Inde)** a répondu que la majorité, et peut être même l'intégralité des députés se sont connectés depuis leur espace électronique depuis sa mise en place, où ils peuvent approuver en ligne des documents. Il a ajouté que plusieurs membres de l'ASGP avaient visité le nouveau parlement et constaté que la transition numérique est une réalité. Le papier n'est presque plus utilisé.

**M. Jean-Philippe Brochu (Canada)** a voulu savoir si certaines des mesures temporaires mises en place pendant la pandémie sont toujours en place, ou si elles ont disparu.

**M. Shri Sumant Nurain** a répondu que les réponses orales du Gouvernement au Parlement ont été suspendues pendant la pandémie ; seules les questions écrites ont été maintenues. Cette règle a été abandonnée après la pandémie. Les règles de

distanciation sociale, qui faisaient en sorte que les personnes étaient présentes dans les deux chambres et dans les galeries pour respecter les règles de distanciation, ont également été abandonnées. Cependant, la diminution du papier est désormais une tendance bien ancrée depuis la pandémie.

## **5. Questions administratives : présentation du projet de budget de l'Association pour l'année 2024**

**M. le président Najib El Khadi** a invité la co-secrétaire de l'Association à présenter la réalisation du budget 2022 de l'Association ainsi que le projet de budget de l'Association pour l'année 2024, tels qu'ils ont été approuvés par le Comité exécutif le matin même.

**Mme Capucine Capon, co-secrétaire**, a indiqué que le budget de l'année 2022 s'était caractérisé par un très bon taux de recouvrement des cotisations dues par les membres, ainsi que par une maîtrise des frais de session liée à une baisse des coûts d'interprétation depuis la mise en place, à Kigali, du système d'interprétation des débats à distance.

Elle a indiqué que le projet de budget pour 2024 se fondait sur l'hypothèse de deux sessions à Genève au printemps et à l'automne. Elle a indiqué que le niveau des cotisations appelées était stable et a invité les membres à vérifier que leur cotisation ait pu être réglée en temps et en heure pour assurer le bon fonctionnement des travaux de l'Association.

S'agissant des dépenses prévues en 2024, elle a indiqué que les frais prévisionnels de session liés à l'organisation des deux sessions annuelles sont en légère diminution afin de tenir compte de la diminution des frais d'interprétariat liée à l'expérimentation d'une nouvelle plateforme lors de la prochaine session.

**M. le président Najib El Khadi** a invité la plénière à approuver la réalisation de l'année 2022 et le projet de budget pour l'année 2024.

L'Association a *approuvé* le budget 2022 ainsi que le projet de budget pour l'année 2024.

## **6. Ordre du jour prévisionnel de la session de mars 2024 (Genève)**

**M. le président Najib El Khadi** a invité les membres à prendre connaissance du projet d'ordre du jour pour la session de Genève de mars 2024, tel que décidé par le Comité exécutif.

## **DÉBATS GENERAUX**

### **○ Les relations entre le monde académique et les parlements**

*Format : groupes informels de discussion avec rapporteurs*

Comment les professeurs de droit peuvent-ils échanger avec les praticiens des parlements ?

Le secrétaire général doit-il réguler les relations entre le personnel parlementaire et les chercheurs ?

Comment les experts du monde académique peuvent-ils contribuer aux débats qui se tiennent dans les parlements ?

### **○ Qui contrôle le temps au Parlement ?**

*Format : débat ouvert en plénière*

Quel est l'équilibre entre le temps nécessaire à la procédure législative et l'urgence ?

Faut-il encadrer la durée d'examen des textes législatifs ou celle des travaux de contrôle ?

Comment réguler le temps de parole en séance plénière et en commission ?

### **○ Les comptes rendus des débats parlementaires : quels outils aujourd'hui et demain ?**

*Format : débat ouvert en plénière*

## **THÈMES**

1. De la présence des ministres au parlement, pour rendre compte et donner des explications sur leur gestion au sein du Gouvernement.

2. La parentalité pour les parlementaires

Comment les parlements accompagnent-ils les parlementaires qui deviennent parents ? Quelles sont les règles applicables en termes de congé maternité ou paternité ?

3. De quels moyens le parlement dispose-t-il pour contrôler les dépenses publiques ?



L'Assemblée a *accepté* le projet d'ordre du jour.

## **7. Remarques de conclusion**

**M. le président Najib El Khadi** a remercié l'ensemble des secrétaires généraux pour la qualité des échanges tout au long de la session, et a remercié chaleureusement les hôtes pour leur accueil.

Il a remercié les interprètes qui ont rendu la communication possible entre les pays de l'ensemble du monde, puis a clos la session.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 HEURES 35.**

## ASSOCIATION DES SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES PARLEMENTS

L'Association des secrétaires généraux des Parlements, qui s'est réunie la première fois à Oslo le 16 août 1939, est un organisme consultatif de l'Union interparlementaire. Elle s'efforce de faciliter les contacts personnels entre les titulaires des fonctions de secrétaire général d'une assemblée parlementaire, que cette Chambre appartienne ou non à l'Union.

L'Association a pour mission d'étudier la procédure, la pratique et les méthodes de travail des divers Parlements et de suggérer les mesures propres à améliorer ces méthodes et à assurer la coopération entre les services de ces Parlements. Elle apporte également à l'Union interparlementaire, quand celle-ci le lui demande, sa collaboration sur les questions de sa compétence.

### Comité exécutif (Luanda, octobre 2023)

*Président* : Najid El Khadi (Maroc)

*Vice-président* : José Pedro Montero (Uruguay), Remco Nehmelman (Pays-Bas)

*Membres élus* : Dr Georg Kleemann (Allemagne), Barbara Dithapo (Botswana), Bharat Raj Gautam (Népal), Fiona Kalemba (Malawi), Amadou Thimbo (Sénégal), Omar Al Nuaimi (Émirats Arabes Unis)

*Anciens Présidents et membres honoraires* : Philippe Schwab (Suisse), Doris Katai Katebe Mwinga (Zambie), Marc Bosc (Canada), Hafnaoui Amrani (Algérie), Anders Forsberg (Suède), Ian Harris (Australie), Adelina Sà Carvalho (Portugal), Sir Michael Davies (Royaume-Uni), Doudou Ndiaye (Sénégal), Helge Hjortdal (Danemark), Jacques Ollé-Laprune (France)

### Informations constitutionnelles et parlementaires

Publiée par l'Association des secrétaires généraux des Parlements sous les auspices de l'Union interparlementaire, la revue *Informations constitutionnelles et parlementaires* paraît semestriellement, en français et en anglais. Elle est disponible gratuitement sur le site Internet de l'ASGP : [www.asgp.co/fr](http://www.asgp.co/fr)

Pour toute demande complémentaire, s'adresser aux co-secrétaires :

<b>Secrétariat français :</b>	<b>British Secretariat :</b>
Mme Capucine Capon, Assemblée nationale 126, rue de l'Université 75355 Paris 07 SP, France Tel: (33) 1 40 63 66 65 courriel : <a href="mailto:ccapon@assemblee-nationale.fr">ccapon@assemblee-nationale.fr</a>	Elektra Garvie-Adams, House of Commons c/o Daniel Moeller, European Scrutiny Committee, House of Commons, Palace of Westminster London SW1A 0AA United Kingdom. Tel: (44) 20 7219 0867 e-mail: <a href="mailto:garvieadamse@parliament.uk">garvieadamse@parliament.uk</a>